

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
RHONE VALLOIRE

ETUDE DE L'INONDABILITÉ  
DE LA PLAINE DE LA VALLOIRE  
ET DU BANCEL

**CARTOGRAPHIE DE L'ALEA INONDATION  
CRUE CENTENNALE  
VALLÉES DU BANCEL ET DE L'ARGENTELLE**

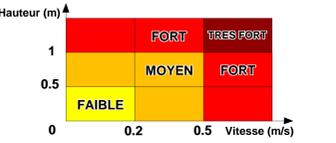
Mars 2016

Plan 13

1741447  
TCB/GR JMI



- Point de calcul 1D
- Point de calcul 2D
- - - Communes

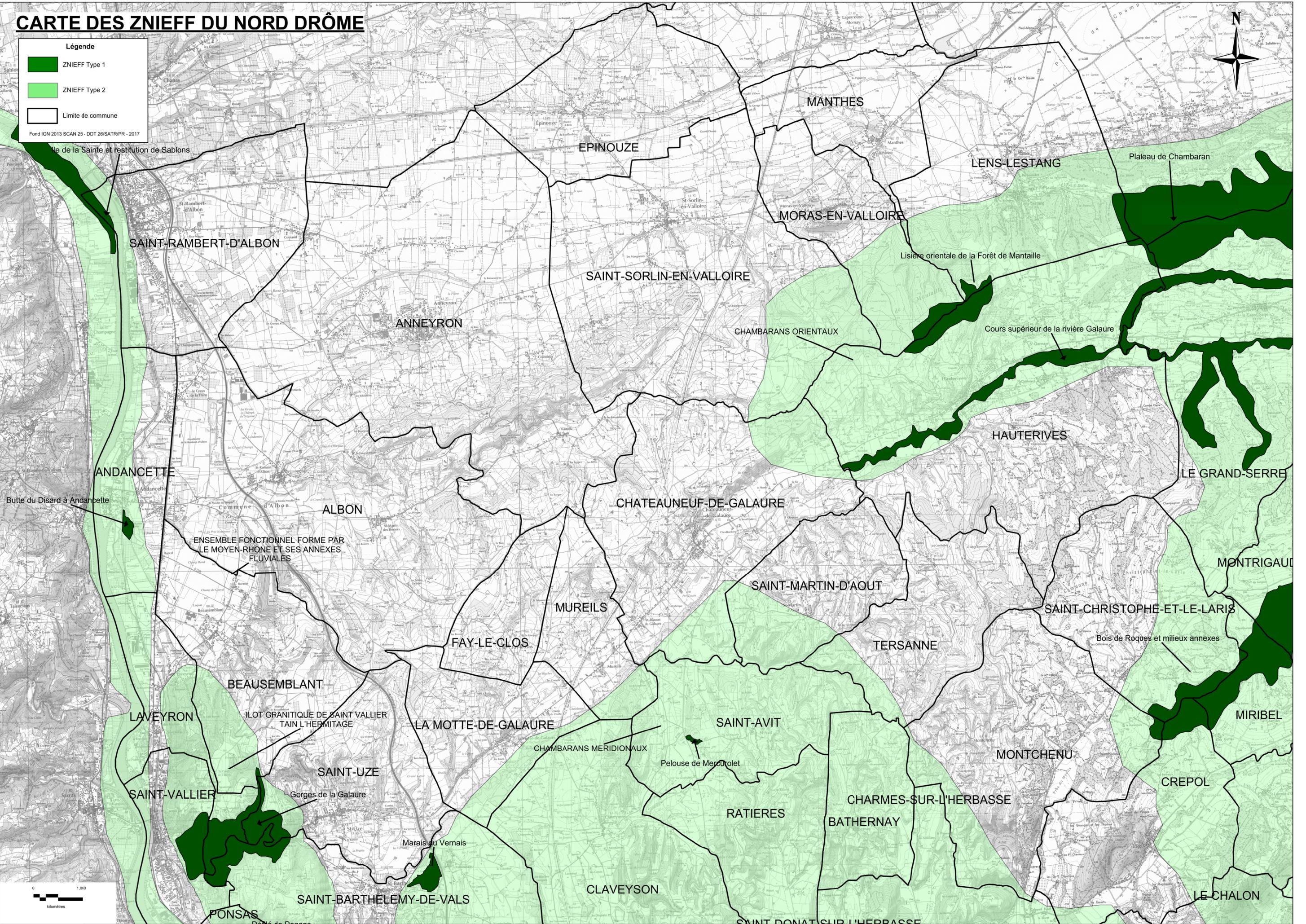


# CARTE DES ZNIEFF DU NORD DRÔME

**Légende**

- ZNIEFF Type 1
- ZNIEFF Type 2
- Limite de commune

Fond IGN 2013 SCAN 25 - DDT 26/SAT/PR - 2017



**Communes et lieux-dits :** MANTHES, MORAS-EN-VALLOIRE, LENS-LESTANG, Plateau de Chambaran, SAINT-RAMBERT-D'ALBON, ANNEYRON, SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE, CHAMBARANS ORIENTAUX, Lisière orientale de la Forêt de Mantaille, Cours supérieur de la rivière Galaure, HAUTERIVES, LE GRAND-SERRE, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, SAINT-MARTIN-D'AOUT, SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS, Bois de Roques et milieux annexes, MUREILS, FAY-LE-CLOS, TERSANNE, MONTCHENU, MURIGAUD, MIREBEL, BEAUSEMBLANT, LA MOTTE-DE-GALAURE, SAINT-AVIT, Pelouse de Mercuriolet, SAINT-VALLIER, SAINT-UZE, Gorges de la Galaure, MARAIS DU VERMAIS, LA MOTTE-DE-GALAURE, CHAMBARANS MERIDIONAUX, RATIERES, BATHERNAY, MONTCHENU, CREPOL, SAINT-VALLIER, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, CLAVEYSON, SAINT DONATIS SUR L'HERBASSE, PONSAS, Ensemble fonctionnel formé par le moyen-rhône et ses annexes fluviales, Butte du Disard à Andancette, Plateau de la Sainte et restitution de Sabons.



# S.R.C.E

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

ATLAS régional- Cartographie des composantes de la Trame verte et bleue





## LEGENDE

### La Trame verte et bleue de Rhône-Alpes

#### Réservoirs de biodiversité

Ils correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.

Ils ont été identifiés sur la base de périmètres de sites existants d'intérêt patrimonial reconnu du point de vue écologique et partagé par la communauté scientifique et les acteurs locaux. Ces sites possèdent, pour certains d'entre eux, un statut réglementaire d'autres constituent des zonages d'inventaire.

#### Les réservoirs de biodiversité intègrent :

les cœurs de parcs nationaux, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles nationales et régionales, les réserves biologiques forestières dirigées et intégrales, les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1, les sites Natura 2000, les espaces naturels sensibles départementaux<sup>1</sup>, les sites gérés par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et le Conservatoire régional des espaces naturels, les forêts de protection et sites classés pour raisons écologiques, les Réserves nationales de chasse et de faune sauvage et les réserves communales de chasse et de faune sauvage gérées par l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage, les îlots de sénescence<sup>2</sup>, les zones de présence du Grands tétras et les habitats de reproduction potentielle du Tétrás-Lyre.

Les réservoirs de biodiversité ont une emprise de près de 1 130 000 hectares soit environ 25% du territoire régional.

<sup>1</sup> Sauf ENS du Rhône, pour lesquels une démarche de révision est engagée.

<sup>2</sup> Eléments non cartographiés.



#### Corridors écologiques d'importance régionale

Ils assurent les connexions entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces perméables, en offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Ils ont été identifiés en deux étapes successives. Un premier travail de diagnostic a permis de synthétiser les connaissances disponibles en matière de corridors à l'échelle régionale (Cartographie du RERA, cartographies TVB départementales, TVB des Schémas de cohérence territoriale, études préalables aux contrats de territoire corridors biologiques, TVB des parcs naturels régionaux ...). Plusieurs filtres ont été appliqués pour ne retenir que les corridors d'importance régionale.

Ne relevant pas tous d'un même niveau de connaissance, ne traduisant pas les mêmes enjeux et les mêmes intensités de pressions, deux types de représentations ont été retenus à ce jour pour les corridors d'importance régionale :

- certains, relevant d'un principe de connexion global, regroupant plusieurs zones de passage potentiel, sont représentés par des fuseaux ;
- les autres, traduisant des enjeux de connexion précisément localisés et plus contraints et vulnérables, par des axes.

La hiérarchisation des corridors a permis de retenir 268 corridors d'importance régionale :

- 219 corridors d'échelle régionale représentés par des fuseaux, traduisant un principe de connexion global ;
- 49 corridors d'échelle régionale représentés par des axes, traduisant des enjeux de connexions plus localisés et contraints.

#### Légende associée aux planches de l'atlas cartographique :

##### Réservoirs de biodiversité :



Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

##### Corridors d'importance régionale :



Fuseaux



Axes

Objectif associé :

- à préserver

- à remettre en bon état



## Trame bleue

La trame bleue est constituée d'éléments aquatiques (cours d'eau, zones humides) et des espaces d'interface entre les milieux terrestres et aquatiques. Cette définition intègre la dimension latérale des cours d'eau.

### La Trame bleue du SRCE intègre :

- les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau reconnus pour leur valeur écologique : les cours d'eau et canaux classés en liste 1 ou 2 au titre du L.214-17 C. env., les espaces de mobilité des cours d'eau<sup>3</sup>, les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau<sup>4</sup>, les réservoirs biologiques des SDAGE, les zones prioritaires des plans nationaux d'actions, les frayères<sup>5</sup>, les chevelus de têtes de bassin<sup>6</sup>,
- les grands lacs naturels alpins ;
- les inventaires départementaux des zones humides de plus de 1 hectare (cartographiés) et les zones humides de moins de 1 hectare<sup>7</sup> ;
- les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau<sup>8</sup>.

### La Trame bleue représente notamment :

- 12 050 km de cours d'eau classés en liste 1 au titre de l'article L. 214-17 (C. env.) ;
- 2 770 km de cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 (C. env.).
- 155 350 ha de zones humides (état des connaissances juin 2013)
- 65 500 ha de surfaces de grands lacs naturels

Pour plus de détails sur la méthodologie d'identification des composantes de la Trame verte et bleue et la qualification des objectifs associés, on se référera à la partie I du chapitre méthodologique « Continuités écologiques retenues pour constituer la Trame verte et bleue ».

### Représentation cartographique des inventaires des zones humides :

La connaissance des zones humides évolue de manière permanente au gré des travaux menés par les collectivités ou les porteurs de projets, et sur des périmètres d'études très disparates (du département à la parcelle).

Dans son principe de cohérence et sa dimension régionale, le **SRCE fonde sa cartographie des zones humides sur les inventaires départementaux validés par le service de l'État compétent à l'échelon régional**, au regard d'un cadrage méthodologique prédéfini couvrant principalement les zones humides d'une superficie supérieure à 1ha, ainsi que d'un porter à connaissance des communes et des autres collectivités concernées.

**Au jour de la mise en consultation du projet de SRCE, six départements de Rhône-Alpes disposent d'un inventaire zones humides validé par la DREAL** (Cf. Tableau n°2 p51). Il s'agit de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et des deux Savoies. L'inventaire du Rhône est en cours de validation. Quant à la Loire, si le versant rhodanien dispose d'un premier zonage, le reste du département dépendant du bassin Loire-Bretagne ne sera pas disponible dans le calendrier d'élaboration du SRCE.

Il en résulte donc que les zones humides sont cartographiées de manière homogène dans le périmètre du bassin Rhône-Méditerranée, et non cartographiées dans le bassin Loire-Bretagne. **Cette absence de représentation ne signifie pas l'absence de zones humides, mais fait le constat d'un manque de connaissance actuel à régulariser en prévision de la révision du SRCE** (6 ans après son approbation).

**Les zones humides sont une des composantes de la Trame verte et bleue, et par conséquent, leur prise en compte et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme et les projets s'appliquent indépendamment de leur représentation cartographique au niveau régional.**

### Légende associée aux planches de l'atlas cartographique :

#### La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue



- Objectif associé : à préserver

- Objectif associé : à remettre en bon état

#### Grands lacs naturels



- Objectif associé : à remettre en bon état

Lac Léman, Le bourget du Lac, Aiguebellette, Lac de Paladru

- Objectif associé : à préserver

Lac d'Annecy

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau



Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

#### Zones humides - Inventaires départementaux



Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées

<sup>3</sup> Partiellement cartographiés.

<sup>4</sup> Non cartographiées.

<sup>5</sup> Non cartographiées

<sup>6</sup> Non cartographiés.

<sup>7</sup> Les zones humides de moins de 1 ha ne sont pas cartographiées.

<sup>8</sup> Non cartographiés.



## Les espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire

### Les espaces perméables

Ils permettent d'assurer la cohérence de la Trame verte et bleue, en complément des corridors écologiques, en traduisant l'idée de connectivité globale du territoire. Ils sont globalement constitués par une nature dite « ordinaire » mais indispensable au fonctionnement écologique du territoire régional. Il s'agit principalement d'espaces terrestres à dominantes agricole, forestière et naturelle mais également d'espaces liés aux milieux aquatiques.

Les espaces perméables ont été cartographiés sur la base des sous-trames du Réseau écologique de Rhône-Alpes (RERA, 2009).

Les espaces perméables constituent des espaces de vigilance, jouant un rôle de corridors permettant de mettre en lien des réservoirs de biodiversité. L'enjeu pour le SRCE est d'assurer dans la durée le maintien de leur fonctionnalité.

### Les grands espaces agricoles

Les espaces agricoles sont un support essentiel de la qualité et de la structuration de la Trame verte et bleue de Rhône-Alpes sur le long terme. Ils participent de la fonctionnalité écologique du territoire de Rhône-Alpes notamment en pouvant être support de corridors.

Ils sont déterminés à partir de la base de données Corine Land Cover (Données 2006).

**Sources** : Scan 100 IGN, BD Topo IGN, BD Carthage IGN, CLC 2006, RERA, REGION RA, AURG, EPURE, AUL, DREAL, Agence de l'eau, DRAAF, ONCFS, INPN-MNHN, ONF, ONEMA, OGM, CG-01, CG-07, CG-26, CG-42, CG-38, CG-69, CG-73, CG-74

## Atlas cartographique de la Trame verte et bleue régionale – Avril 2014

### Légende associée aux planches de l'atlas cartographique :

Espaces perméables terrestres \* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

 Perméabilité forte

 Perméabilité moyenne

 Espaces perméables liés aux milieux aquatiques \*

\* constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

 Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

### Autres données utilisées pour constituer la cartographie régionale de la Trame verte et bleue : le fond cartographique

#### Légende associée aux planches de l'atlas cartographique

(éléments apportés à titre informatif, hors Trame verte et bleue)

 Principaux secteurs urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif (Corine Land cover, 2006)

 Plans d'eau

 Cours d'eau permanents et intermittents, canaux

#### Infrastructures routières

 Type autoroutier

 Routes principales

 Routes secondaires

 Tunnels

#### Infrastructures ferroviaires

 Voies ferrées principales et LGV

 Tunnels

#### Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :

☆ Points de conflits (écrasements, obstacles...)

 Zones de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de noyade ...)

 Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

#### Projets d'infrastructures linéaires

 Routes, autoroutes

 Voies ferrées

Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées  
(Données non exhaustives)



Les cartes sont exploitables au 1/100 000 et ne doivent pas faire l'objet de zooms pour leur interprétation

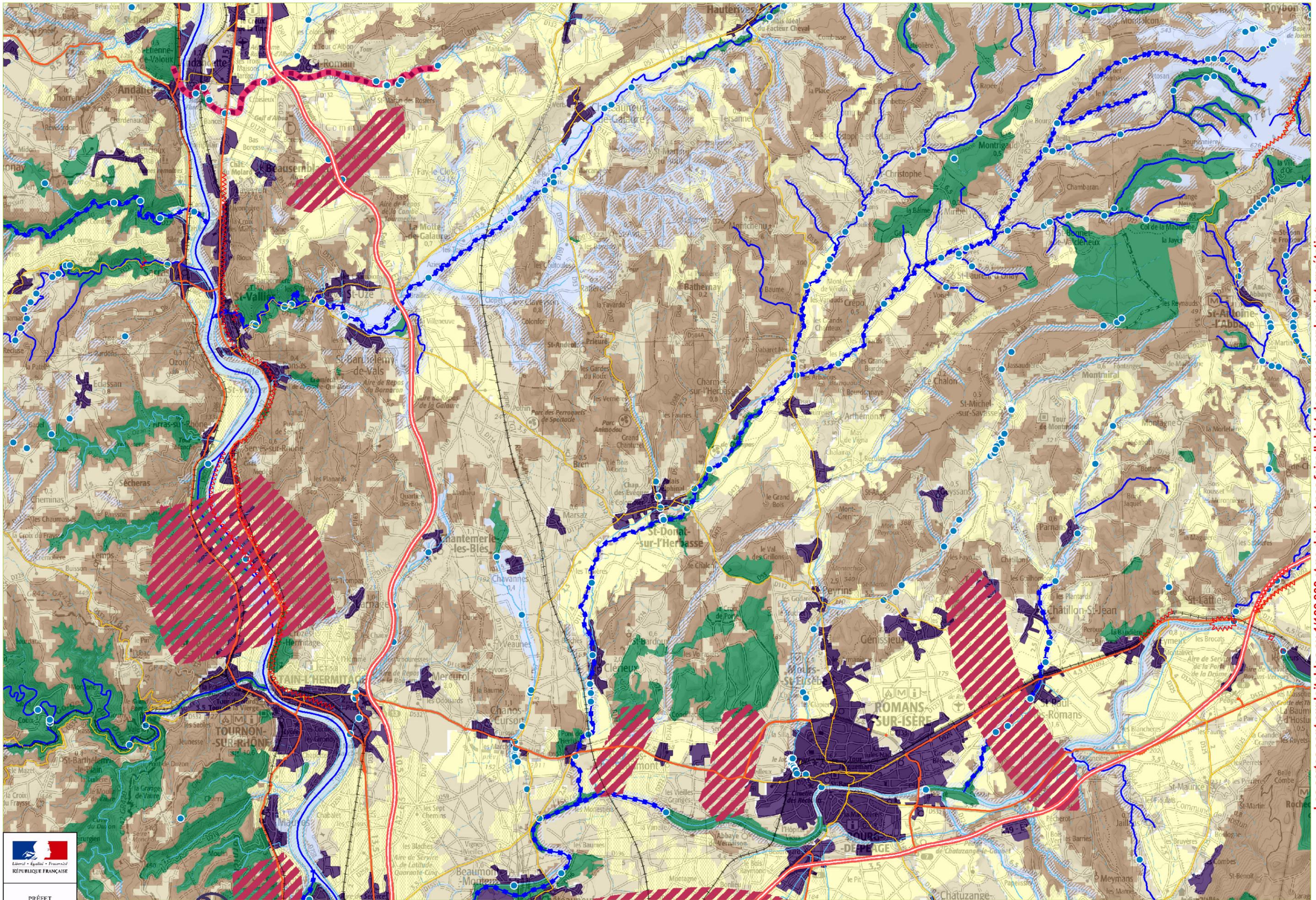


Préfecture de la Région Rhône-Alpes

SRCE de Rhône-Alpes - Cartographie des composantes de la TVB

Échelle 1/100 000 - Format A3

F03



Les cartes sont exploitables au 1/100 000 et ne doivent pas faire l'objet de zooms pour leur interprétation



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES



SRCE de Rhône-Alpes - Cartographie des composantes de la TVB

Échelle 1/100 000 - Format A3

G03



# STRATEGIE DU SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE

DOCUMENT FINAL



DECEMBRE 2016



## NOTE AU LECTEUR

Ce document présente la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire. Conscients des enjeux actuels, mais également à venir autour de la gestion de l'eau, les acteurs du territoire souhaitent s'engager dans un projet de territoire contribuant pleinement à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ce projet a été coconstruit avec l'ensemble des acteurs territoriaux depuis 2012 dans le cadre de différentes réunions de concertation organisées sur des thématiques spécifiques (par exemple : évolution tendancielle du territoire, définition des volumes prélevables, gestion des milieux aquatiques, etc.). Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire, un atelier de travail transversal a également été organisé le 12 avril 2016, cet atelier réunissant plus d'une quarantaine d'acteurs du territoire. Un séminaire à destination des élus du territoire a été organisé le 14 juin 2016 pour présenter les composantes clés proposées pour la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire.

La stratégie a été présentée à la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour validation le 6 décembre 2016.

La stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire propose différents objectifs stratégiques. Leurs déclinaisons sous forme d'actions opérationnelles permettent de répondre aux enjeux de la gestion de l'eau qui se posent aujourd'hui sur le territoire, mais également à ceux qui se poseront demain.

Dans la suite du document, les termes et abréviations suivants seront utilisés :

- La stratégie du SAGE (ce document) qui présente les objectifs et sous-objectifs proposés pour les principales thématiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques répondant aux enjeux du territoire. La stratégie guidera la mise en œuvre du SAGE.
- Les documents du SAGE, constitués du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement.
- La Commission Locale de l'Eau (CLE) qui est l'instance décisionnelle du SAGE assurant son élaboration et sa mise en œuvre.
- La structure porteuse du SAGE : La CLE étant dépourvue de personnalité juridique, celle-ci s'adosse à une structure qui met à disposition des moyens financiers et humains pour organiser la coordination des actions du SAGE. Leur mise en œuvre sera assurée pour partie par la structure porteuse du SAGE et pour partie par les collectivités compétentes. En particulier, sur son territoire, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, qui exercera la compétence GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, mènera en direct les actions relatives à la gestion des milieux et à la lutte contre les inondations, en coordination avec la structure porteuse afin de garantir la cohérence des actions à l'échelle du bassin versant.
- La démarche SAGE, qui représente l'ensemble du processus d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE (y compris état des lieux, diagnostic, scénario tendanciel, stratégie, PAGD et règlement).



# TABLE DES MATIERES

NOTE AU LECTEUR .....	2
TABLE DES MATIERES .....	3
TABLE DES FIGURES .....	4
1. LE SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE .....	7
1.1. Notre territoire et ses enjeux autour de l'eau .....	7
1.2. La Stratégie du SAGE, une déclinaison opérationnelle du SDAGE.....	10
1.3. Elaboration du SAGE sur le territoire .....	15
2. LA PHILOSOPHIE GENERALE DU SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE .....	17
3. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET LES REPONSES A APPORTER .....	19
3.1. Mettre en place une gestion de l'eau collective et responsable .....	19
3.2. La thématique quantitative, un SAGE qui s'engage pour les besoins futurs en eau .....	24
3.3. La thématique qualité, un SAGE qui accompagne.....	31
3.4. Thématique milieux : Un SAGE ambitieux pour la restauration des milieux au service du territoire.....	38
4. EVALUATION DE LA STRATEGIE DU SAGE .....	45
4.1. Evaluation environnementale de la stratégie.....	45
4.2. Evaluation socio-économique de la stratégie .....	47



# TABLE DES FIGURES

▶	Figure 1 : Évolution des teneurs en nitrate dans la nappe de la Molasse	7
▶	Figure 2 : État écologique (gauche) et chimique (droite) des masses d'eau superficielles du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire (Burgeap, 2014)	11
▶	Figure 3 : Étapes de l'élaboration du SAGE Bièvre Liers Valloire	15
▶	Figure 4 : Variations de niveau de la nappe des alluvions de la plaine de Bièvre Liers Valloire de 1991 à 2016 (source : ADES, conception ACTeon, 2016)	24
▶	Figure 5 : Sources de Manthes et Beaufort, ressources patrimoniales du territoire	30
▶	Figure 6 : Zones de sauvegarde sur le territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire	35
▶	Figure 7 : Schématisation des espaces de bon fonctionnement (source : Burgeap, 2016)	39
▶	Figure 8 : Secteurs prioritaires identifiés dans l'étude pour la restauration hydromorphologique et écologique (Burgeap, 2016)	40
▶	Figure 9 : Inventaire des zones humides iséroises du bassin versant de Bièvre Liers Valloire	43



# TABLEAUX

▶ Tableau 1 : Prédiction d'atteinte du bon état des différentes masses d'eau sans mise en place de la stratégie du SAGE à l'horizon 2027	9
▶ Tableau 2 : Tableau de bord des masses d'eau souterraines du SAGE Bièvre Liers Valloire (Projet de SDAGE 2016-2021)	11
▶ Tableau 3 : État des masses d'eau superficielles du territoire, source AERMC	12
▶ Tableau 4 : Captages prioritaires pour la mise en place de programme d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides à l'échelle de leur aire d'alimentation situés sur périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire (SDAGE 2016-2021)	13
▶ Tableau 5 : Cours d'eau du bassin versant Bièvre Liers Valloire définis comme réservoirs biologiques dans le SDAGE 2016-2021	14
▶ Tableau 6 : Volumes proposés par usages en millions de mètres cubes	25
▶ Tableau 7 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Mettre en place une démarche de gestion quantitative de la ressource en eau »	26
▶ Tableau 8 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Améliorer l'utilisation et la valorisation finale de l'eau en optimisant les rendements »	27
▶ Tableau 9 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Améliorer la recharge de la nappe en ralentissant les écoulements et en infiltrant les eaux »	29
▶ Tableau 10 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Limiter les transferts artificiels d'eau »	29
▶ Tableau 11 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour de l'objectif « Préserver les sources de Manthes et Beaufort et leurs écosystèmes associés	30
▶ Tableau 12 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Accompagner jusqu'au respect des objectifs réglementaires »	32
▶ Tableau 13 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Accompagner les acteurs agricoles »	32
▶ Tableau 14 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Sensibiliser et accompagner les collectivités »	33
▶ Tableau 15 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Préserver ou restaurer la qualité de l'eau des captages d'eau potable »	34
▶ Tableau 16 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Assurer la préservation ou la reconquête des zones de sauvegarde »	35
▶ Tableau 17 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Assurer la non-dégradation de la nappe de la Molasse »	36
▶ Tableau 18 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour de l'objectif « Prévenir les pollutions émergentes »	37



► Tableau 19 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour de l'objectif « Préserver et restaurer les conditions hydromorphologiques des cours d'eau tout en limitant les inondations» 42

► Tableau 20 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour de l'objectif « Préserver et restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités » 44



# 1. LE SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Le diagnostic territorial du SAGE Bièvre Liers Valloire, validé en 2010, a permis de recenser et de formaliser les différents enjeux de la gestion de l'eau du territoire. Ce diagnostic a été enrichi par l'émergence de nouveaux enjeux issus de l'évolution tendancielle du territoire si jamais aucun SAGE n'était mis en place sur le territoire. Les enjeux issus du diagnostic territorial enrichis de l'analyse de l'évolution tendancielle du territoire sont présentés ci-dessous.

## 1.1. NOTRE TERRITOIRE ET SES ENJEUX AUTOUR DE L'EAU

### *Un état qualitatif des masses d'eau à améliorer*

La **nappe des alluvions**, alimentant très majoritairement le bassin versant en eau potable est particulièrement vulnérable aux pollutions, car elle affleure à la surface et de fait, est sensible aux pressions anthropiques. La nappe n'atteint pas le bon état qualitatif à cause de fortes teneurs en nitrates et en pesticides.

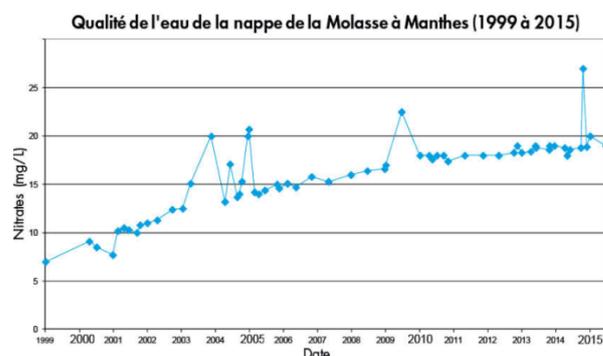
Des efforts importants ont déjà été réalisés afin de limiter l'impact des pressions anthropiques (rénovations de station d'épuration, pratiques agricoles visant à limiter les pollutions diffuses...).

Sans SAGE, la poursuite de pratiques plus économes en intrants (principalement sur les captages prioritaires) et la dégradation progressive de l'atrazine et ses dérivés pourraient permettre une amélioration de la qualité de la nappe des alluvions. Cependant cette amélioration sera probablement limitée du fait de l'inertie importante de la nappe et de l'évolution des pratiques agricoles uniquement sur des secteurs localisés sur bassin. D'autre part, du fait de la forte vulnérabilité de la nappe, de nouvelles molécules polluantes, encore non détectées, pourraient apparaître dans le futur.

**Sans SAGE, le bon état risque de ne pas être atteint pour la nappe des alluvions.**

La **nappe de la molasse miocène** est de bonne qualité, mais cette bonne qualité reste tributaire de la conception des ouvrages de captage d'eau pompant dans cet aquifère. En effet, la nappe de la molasse miocène se situe sous couverture de la nappe des alluvions. Dans les zones de pompage, des forages peuvent ne pas respecter l'interdiction de mettre en communication les deux nappes. Ce phénomène favorise alors la pénétration des eaux de la nappe polluée des alluvions dans la nappe de la molasse miocène. Depuis

plus de 10 ans, une tendance à l'augmentation des teneurs en nitrate est constatée.



► **Figure 1 : Évolution des teneurs en nitrate dans la nappe de la Molasse**

Sans SAGE, les pompages dans la nappe miocène pourraient entraîner une dégradation de sa qualité du fait d'une intrusion de polluants issus de la nappe des alluvions.

**Sans SAGE, la qualité de la nappe de la molasse miocène pourrait se retrouver menacée.**

Les **eaux superficielles** sont concernées par la pollution organique, essentiellement azotée (nitrate) et phosphorée, liée aux activités agricoles, aux rejets domestiques et industriels ainsi que par les pollutions dites « toxiques » (pesticides et métaux). Les eaux superficielles présentent également une dégradation de la qualité hydro-biologique liée aux pollutions citées précédemment et au mauvais état physique des cours d'eau (cours d'eau recalibrés, rectifiés, absence de ripisylve...) qui ne permettent pas une autoépuration efficace de l'eau.



Sans SAGE, la poursuite de pratiques plus économes en intrants pourrait améliorer la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des pollutions diffuses. Cependant les difficultés économiques croissantes rencontrées par les systèmes d'élevage pourraient engendrer l'augmentation de surfaces cultivées au détriment de prairies, risquant ainsi d'exercer une pression sur les cours d'eau et dégrader leur qualité.

Les travaux déjà réalisés, et ceux à venir sur les stations d'épuration (sous-dimensionnement actuel par

rapport aux volumes d'effluents) et leurs réseaux (réhabilitation, séparation des eaux usées et pluviales), et certaines innovations dans les piscicultures devraient améliorer les paramètres physico-chimiques et l'hydrobiologie. **Cependant sans SAGE**, étant donné la faible capacité d'absorption et d'autoépuration des cours d'eau, **les améliorations seront insuffisantes pour garantir le bon état de l'ensemble des masses d'eau superficielles.**

### *Un état quantitatif des masses d'eau incertain*

L'équilibre quantitatif de la nappe dépend fortement de la pluviométrie et, dans une moindre mesure, des prélèvements. Ainsi, la nappe de Bièvre Liers Valloire est très vulnérable aux variations climatiques, plusieurs années sèches consécutives pouvant entraîner une baisse du niveau de la nappe. Les prélèvements réalisés par les usagers accentuent ce déséquilibre et peuvent avoir de forts impacts locaux.

Sans SAGE, le **volume des prélèvements** dans la nappe devrait augmenter. De plus, le changement climatique risque d'entraîner une augmentation de la fréquence des événements climatiques défavorables.

**Sans SAGE, les enjeux quantitatifs autour de la nappe des alluvions pourraient s'aggraver.**

L'état quantitatif des masses d'eau superficielles (**sources et cours d'eau**) est fortement lié à la nappe des alluvions : les épisodes de recharges insuffisantes entraînent des **tarissements** de sources et l'**assèchement** des cours d'eau qui en dépendent. L'accentuation des épisodes climatiques sévères aggraverait ces phénomènes.

**Sans SAGE, les tarissements des masses d'eau superficielles pourraient devenir de plus en plus fréquents.**

### *Des milieux naturels fortement anthropisés*

Dans les zones de plaine, le **réseau hydrographique** se caractérise par la rectitude des tracés, le surdimensionnement des lits mineurs des cours d'eau et le faible boisement des berges. Les caractéristiques morphologiques des cours d'eau, à l'exception des secteurs très à l'amont et des coteaux, ont été progressivement dégradées par :

- une **artificialisation excessive des milieux** (aménagement, travaux de remblaiement, recalibrage, endiguement, etc.),
- une **hausse des pressions** en termes d'occupation du sol (intensification de l'agriculture et urbanisation),
- l'introduction **d'espèces végétales concurrentes** des espèces locales (développement de plantations de peupliers et robiniers, de plantes invasives).

**Sans SAGE, l'état physique des cours d'eau ne devrait pas s'améliorer de manière importante malgré les efforts de restauration déjà entrepris.** En outre, la qualité des boisements de berges pourrait être dégradée

par le développement d'espèces invasives telles que la Renouée du Japon.

On observe une **dégradation quasi généralisée des peuplements piscicoles** liée principalement au mauvais état physique des cours d'eau. Les espèces les plus sensibles aux dégradations du milieu sont les plus fragilisées (les populations de truites fario, espèce repère du secteur, sont fragiles) et les espèces les plus tolérantes sont favorisées (chevesnes, goujons). Les secteurs préservés sont rares : seuls les secteurs amont du Rival et du Régrimay se distinguent par des densités correctes de truites farios malgré l'absence de ses espèces d'accompagnement.

**Sans SAGE, la qualité piscicole qui dépend directement de la résorption des perturbations hydromorphologiques et chimiques du milieu restera dégradée.**



Les **150 zones humides** du territoire ont un rôle patrimonial, fonctionnel et paysager important pour le territoire et le fonctionnement du bassin versant.

Les mesures réglementaires mises en place pour préserver les zones humides devraient freiner

considérablement leurs dégradations et disparitions même si des destructions ponctuelles restent possibles.

**Sans SAGE, l'absence de gestion de ces milieux à l'échelle du bassin ne permettra pas d'assurer leur fonctionnement optimal.**

### Une meilleure maîtrise du risque inondation

Le territoire est soumis à des problèmes d'inondation avec des phénomènes de crue plus intenses et plus soudains que par le passé.

Les grandes modifications d'occupation du sol (urbanisation, remembrements, changements des pratiques agricoles) sont une cause certaine de l'augmentation des phénomènes de crue, car elles favorisent le ruissellement des eaux et aggravent les inondations à l'aval. Les aménagements des cours d'eau réalisés dans les années 1960-1980 (prolongement des cours d'eau, recalibrage, curage, suppression de la ripisylve, protection des berges en génie civil, digues) sont également des causes avancées d'aggravation des crues, car ils ont favorisé, eux aussi, l'évacuation des

eaux en supprimant des zones de débordement naturelles et ont engendré par ricochet d'autres problèmes à l'aval.

Depuis les années 1980, de nombreux aménagements hydrauliques ont été réalisés afin de diminuer les risques d'inondation. Cependant, des inondations sont toujours possibles dans certaines zones bâties du territoire.

L'amélioration des connaissances sur l'aléa inondation, la définition des systèmes d'endiguement par les collectivités et la poursuite des aménagements hydrauliques devraient permettre une meilleure gestion du risque inondation sur le territoire. Toutefois, le risque reste fort en crue centennale.

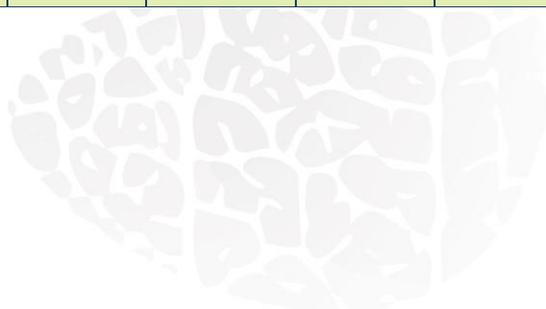
► **Tableau 1: Prévion d'atteinte du bon état des différentes masses d'eau sans mise en place de la stratégie du SAGE à l'horizon 2027**

ATTEINTE DU BON ETAT		ÉTAT ACTUEL			ÉVOLUTION DES ENJEUX EAU SANS SAGE		
		QUANTITE	QUALITE	MILIEUX	QUANTITE	QUALITE	MILIEUX
Cours d'eau et zones humides			État bon à mauvais	État mauvais		État bon à mauvais	État mauvais
Nappes souterraines	Nappe des alluvions	Bon état (fragile)	État mauvais	X	État incertain	État mauvais	X
	Nappe de la molasse	Bon état	État mauvais sur l'ensemble, mais bon état sur le bassin	X	Bon état	Bon état sur le bassin	X

Légende :

- En noir : pas d'évolution de l'état actuel

-En orange : aggravation moyenne de l'état actuel



## 1.2. LA STRATEGIE DU SAGE, UNE DECLINAISON OPERATIONNELLE DU SDAGE

La mise en place du SAGE sur le territoire permettra de répondre aux enjeux de gestion de l'eau identifiés ci-dessus, et d'atteindre les objectifs de bon état des ressources en eau et des milieux aquatiques pour les thématiques clés de gestion : Quantité, Qualité et Milieux. Une part importante de la stratégie du SAGE consistera en la traduction opérationnelle des objectifs et principes directeurs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée, et de l'application locale des mesures proposées dans le Programme de Mesures du SDAGE qui sont décrits ci-dessous.

### **Identification des problématiques du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire par le SDAGE et objectifs de bon état associés**

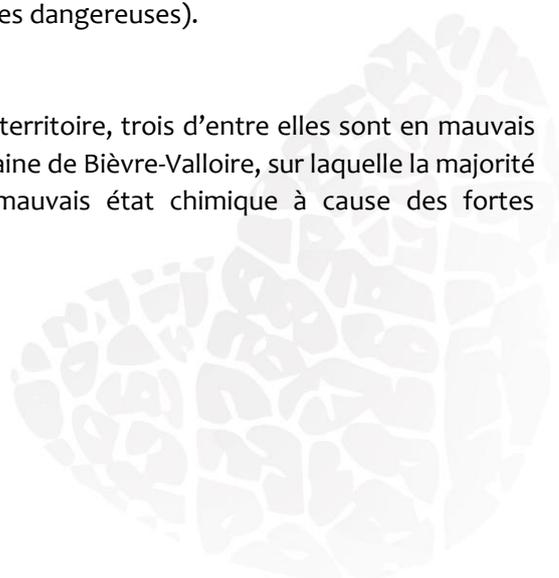
Le SDAGE décrit la stratégie du comité de bassin Rhône-Méditerranée pour stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et littoral méditerranéen. Le document de planification pour la période 2016-2021 fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et quantité pour atteindre le bon état des eaux.

Le SDAGE a identifié un certain nombre de territoires pour lesquels un SAGE est nécessaire pour assurer une mobilisation collective des acteurs et usages de l'eau et atteindre les objectifs de bon état des milieux aquatiques. C'est le cas du secteur Bièvre Liers Valloire au regard des indicateurs d'état écologique et chimique des cours d'eau.

Plusieurs problématiques prioritaires devant être traitées pour le bassin Bièvre Liers Valloire sont identifiées dans le SDAGE :

- les pollutions diffuses par les nitrates d'origine agricole,
- les pollutions diffuses par les pesticides,
- les impacts quantitatifs générés par les prélèvements
- les dégradations morphologiques et altérations de la continuité,
- les pollutions urbaines et industrielles (hors substances dangereuses).

En 2014, sur les quatre masses d'eau souterraines du territoire, trois d'entre elles sont en mauvais état chimique (Tableau 2). La nappe des alluvions de la plaine de Bièvre-Valloire, sur laquelle la majorité des prélèvements du territoire sont réalisés est en mauvais état chimique à cause des fortes concentrations en nitrate et pesticides.

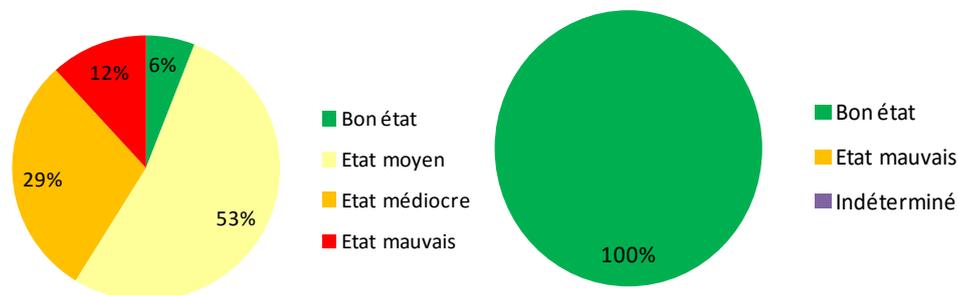


► **Tableau 2 : Tableau de bord des masses d'eau souterraines du SAGE Bièvre Liers Valloire (Projet de SDAGE 2016-2021)**

MASSE D'EAU		ETAT QUANTITATIF					ETAT CHIMIQUE				
Code masse d'eau	Libellé masse d'eau	Etat 2009	Etat 2014	Objectif BE	Motifs du report - Causes	Motifs du report - Paramètres	Etat 2009	Etat 2014	Objectif BE	Motifs du report - Causes	Motifs du report - Paramètres
FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	BE	BE	2015	/	/	MED	MED	2027	Conditions naturelles, faisabilité technique	Nitrates, pesticides
FRDG350	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon	BE	BE	2015	/	/	MED	MED	2027	Faisabilité technique	Pesticides
FRDG526	Formations du Pliocène supérieur peu aquifères des plateaux de Bonnevaux et Chambarrans		BE	2015	/	/		BE	2015	/	/
FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme		BE	2015	/	/		MED	2027	Faisabilité technique	Nitrates

BE	<b>Bon état</b>
MED	<b>État mauvais</b>
?	<b>Information insuffisante pour attribuer un état</b>
	<b>Absence ou insuffisance de données</b>

Parmi les 17 masses d'eau superficielles, 16 n'atteignent pas le bon état en 2014, dont les trois masses d'eau principales (Rival, Oron et Collières) qui sont en état moyen à mauvais. La masse d'eau moyenne (Dolon) est en état mauvais. C'est majoritairement le critère de la morphologie qui dégrade la qualité des cours d'eau.



► **Figure 2 : État écologique (gauche) et chimique (droite) des masses d'eau superficielles du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire (Burgeap, 2014)**

Des objectifs de bon état écologique ont donc été fixés pour les masses d'eau superficielles du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire (cf. Tableau 3).

► Tableau 3 : État des masses d'eau superficielles du territoire, source AERMIC

MASSES D'EAU		ÉTAT ECOLOGIQUE			ÉTAT CHIMIQUE	
Numéro	NOM	2014 : ETAT	Objectif Bon état	MOTIFS DU REPORT : PARAMETRES	2014: ETAT	Objectif Bon état
FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaufort	MAUV	2027	Morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses	BE	2015
FRDR466b	l'Oron de St barthélémy de Beaufort jusqu'au Rhône	MED	2027	Morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	BE	2015
FRDR466c	Collières + Dolure	MOY	2027	Morphologie, hydrologie, pesticides	BE	2015
FRDR2014	Le Dolon	MAUV	2027	Continuité, morphologie, hydrologie	BE	2015
FRDR10091	ruisseau des eydoches	MED	2027	Morphologie, hydrologie, pesticides, matières organiques et oxydables	BE	2015
FRDR10091b	Le Poipon	MOY	2027	Morphologie, matières organiques et oxydables	BE	
FRDR10157	ruisseau le Suzon	MOY	2027	Morphologie	BE	2015
FRDR10183	grande veuze	MED	2027	Morphologie, hydrologie, pesticides, matières organiques et oxydables	BE	2015
FRDR10590	rivière la Baise	MOY	2027	Morphologie, hydrologie, matières organiques et oxydables	BE	2015
FRDR10732	ruisseau le Bège	MOY	2027	Morphologie	BE	2015
FRDR10774	ruisseau de Régrimay	MOY	2021	Continuité, morphologie, hydrologie	BE	2015
FRDR10860	ruisseau le Lambre	MOY	2027	Morphologie, hydrologie	BE	2015
FRDR11224	torrent de la Pérouse	MOY	2027	Morphologie, hydrologie	BE	2015
FRDR11559	ruisseau la Coule	MED	2027	Morphologie, hydrologie, pesticides	BE	2015
FRDR11721	rivière le Bancel	MED	2027	Morphologie, hydrologie, pesticides, matières organiques et oxydables	BE	2015
FRDR11792	ruisseau le Nivillon	MOY	2021	Pression inconnue	BE	2015
FRDR11842	ruisseau de Saint-Michel	BE	2015	/	BE	2015



## Le programme de mesure du SDAGE applicable au SAGE Bièvre Liers Valloire

Le programme de mesures du SDAGE recense les mesures dont la mise en œuvre est nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par le SDAGE. Pour le bassin versant Bièvre Liers Valloire, le programme de mesures traite les pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état et les pressions spécifiques qui s'exercent sur les zones protégées (zones de captages d'eau potable) et empêchent l'atteinte des objectifs de ces zones (cf. annexe).

Pour répondre aux enjeux quantitatifs de la nappe des alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire, le programme de mesures propose de cibler les efforts sur les dispositifs d'économie d'eau et de gouvernance autour du partage de la ressource en eau.

Pour répondre aux enjeux de pollutions domestiques et industrielles (problématique prioritaire), le programme de mesures identifie différentes pistes d'amélioration, comme la mise aux normes des stations d'épuration (reconstruction, création ou équipement) ou la réhabilitation des réseaux d'assainissement ; l'amélioration des pratiques agricoles permettant de limiter les pollutions diffuses ; des mesures spécifiques traitant des problèmes de pollutions ponctuelles.

Pour répondre aux enjeux d'altération de la continuité, de la morphologie et de l'hydrologie, le programme de mesures identifie différentes actions de restauration et de réduction d'impact des aménagements existants.

## Les captages d'eau prioritaires du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire

Le SDAGE 2016-2021 définit également les captages d'eau potable prioritaires pour la mise en place de programme d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides à l'échelle de leur aire d'alimentation (cf. Tableau 4 ). La mise en œuvre de ces programmes d'actions participera à l'atteinte du bon état chimique de la nappe des alluvions de la plaine de Bièvre Valloire.

► **Tableau 4 : Captages prioritaires pour la mise en place de programme d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses nitrate et pesticides à l'échelle de leur aire d'alimentation situés sur périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire (SDAGE 2016-2021)**

NOM DE L'OUVRAGE	COMMUNE D'IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	SENSIBILITE
Ile-Puits récent	Manthes	SIEP Valloire Galaure	Nitrate et pesticide
Les Teppes Bon repos	Saint Rambert d'Albon	Saint Rambert d'Albon	
Montanay	Lapeyrouse Mornay	SIE Epinouze Lapeyrouse	
Les pres nouveaux	albon	SIEA Valloire Galaure	
Champ captant du Golley	Agnin	SIGEARPE	Nitrate
Champ captant de Ronjay	Faramans	CC Bièvre Isère	Pesticide
		SIE Dolon Varèze	
Seyez et Donis	Ornacieux	CC Bièvre Isère	Nitrate
La vie de Nantoin	Mottier		Nitrate et Pesticide
Les Biesses	St-Etienne de St Geoirs		Nitrate et Pesticide
Melon et Michel	Thodure		Pesticide
Le Poulet	Viriville		Nitrate
Les Bains	Beaucroissant		Beaucroissant
		Renage	

## Les réservoirs biologiques du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire

Les réservoirs biologiques sont définis comme des « cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux [...] qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant » (article R.214-108 du code de l'environnement).

Le territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire compte 5 réservoirs biologiques.

► **Tableau 5 : Cours d'eau du bassin versant Bièvre Liers Valloire définis comme réservoirs biologiques dans le SDAGE 2016-2021**

NOM DU RESERVOIR BIOLOGIQUE	ESPECES VISEES	TYPE DE FONCTIONNEMENT (1)
La Raïlle, affluents rive droite compris, de la source à sa confluence avec la Coule	Truite Fario, Chabot, Écrevisse à pieds blancs	Diffusion vers l'aval
La Pérouse et ses affluents en amont de la Combre des Moilles incluse	Truite Fario, Chabot, Écrevisse à pieds blancs	Diffusion vers l'aval et l'amont
Le ruisseau de Regrimay et ses affluents	Truite Fario	Diffusion vers l'aval
Le ruisseau de la Vauverière	Écrevisse à pieds blancs, Truite Fario	Diffusion vers l'aval
Le Croisieux	Écrevisse à pieds blancs, Truite Fario	Diffusion vers l'aval

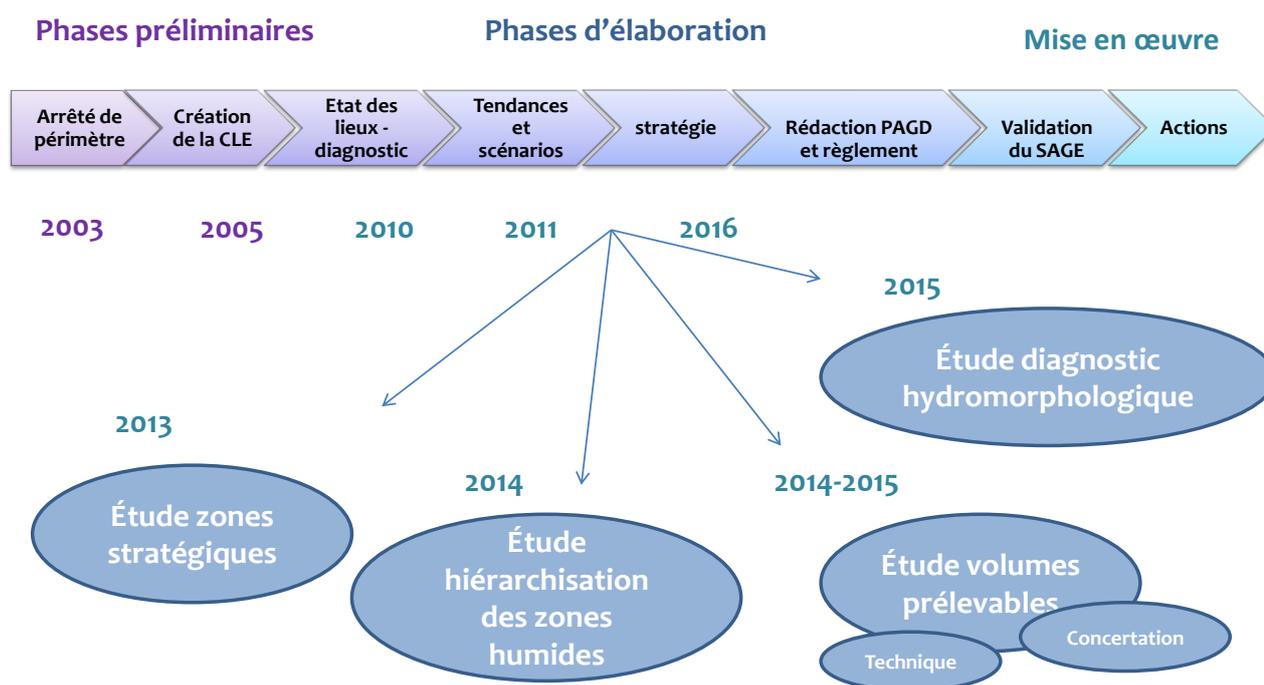
(1) : Sens de déplacement des espèces à l'intérieur du réservoir biologique et vers les autres milieux connectés



### 1.3. ELABORATION DU SAGE SUR LE TERRITOIRE

Les acteurs se sont mobilisés dès 2005 pour assurer l'émergence du SAGE Bièvre Liers Valloire avec en particulier la mise en place de la Commission Locale de l'eau (CLE). L'état des lieux des milieux aquatiques et des usages de l'eau, ainsi que le diagnostic qui en découle, ont été validés en 2010. L'analyse des évolutions futures des usages de l'eau et de la gestion des milieux aquatique « sans SAGE » a été réalisée de 2011 à 2012. Ces travaux ont été complétés par quatre études qui ont permis d'améliorer les connaissances autour d'enjeux clés de la gestion de l'eau sur le territoire, tout en contribuant à la mobilisation des acteurs du territoire et à l'établissement d'une concertation effective permettant de faire émerger des consensus sur les priorités du SAGE Bièvre Liers Valloire.

## Mise en place du SAGE Bièvre Liers Valloire



► Figure 3 : Étapes de l'élaboration du SAGE Bièvre Liers Valloire

**L'étude des zones stratégiques** pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire a défini 13 zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable (7 zones d'intérêt actuel, 2 zones d'intérêt futur et 4 zones d'intérêt actuel et futur). Cette étude a permis d'élaborer des propositions d'éléments concrets à intégrer dans les documents du SAGE, même s'il n'existe pas aujourd'hui de consensus sur les éléments à intégrer dans le règlement.

**L'étude de hiérarchisation des priorités d'action sur les zones humides** du bassin versant a conduit à identifier trois niveaux de priorité pour les zones humides en fonction de plusieurs critères permettant de caractériser les fonctionnalités de ces zones humides. Ce travail technique, réalisé sur la partie iséroise du bassin versant uniquement, sera étendu à la partie drômoise du bassin versant, permettant de définir dans le cadre d'une concertation avec les acteurs du territoire des zones humides prioritaires à inscrire dans le SAGE qui nécessiteront la mise en place de plans de gestion.



**L'étude de détermination des volumes maximums prélevables** du bassin Bièvre Liers Valloire préconise :

- Vis-à-vis de la nappe et des cours d'eau, un maintien des prélèvements dans leurs configurations actuelles (sur la base des prélèvements réalisés sur la période 2003-2009) ;
- Vis-à-vis des zones humides liées aux sources de Manthes et de Beaufort, la réalisation d'une étude afin de définir les besoins en eau des zones humides liées aux sources et de déterminer l'impact des prélèvements souterrains sur le débit des sources.

Suite à la validation de cette étude, une démarche de concertation a été mise en place afin de définir la stratégie permettant de concilier la préservation de la ressource en eau et les demandes des différents usagers de l'eau. Cette démarche a permis de définir des volumes par usages et d'identifier des actions d'économies d'eau à mettre en œuvre. Ces éléments serviront de base à la rédaction du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) qui sera repris dans le volet quantitatif du SAGE.

**Le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau** du bassin Bièvre Liers Valloire a pour objectif de réaliser le bilan de l'état hydromorphologique et du fonctionnement écologique des cours d'eau, et de proposer des actions opérationnelles qui contribueraient à la restauration des cours d'eau. Les réunions de concertation et le travail technique menés dans le cadre de cette étude ont permis d'identifier plusieurs grands enjeux de restauration des milieux aquatiques pour le territoire (en particulier : redonner de la place à la rivière, restaurer les habitats aquatiques, limiter les inondations, améliorer l'entretien des berges, gérer les sédiments...).



## 2. LA PHILOSOPHIE GENERALE DU SAGE BIEVRE

### LIERS VALLOIRE

Le bassin de Bièvre Liers Valloire se caractérise par la **présence d'une nappe souterraine essentielle au développement du territoire**, assurant l'alimentation en eau potable d'une grande partie de sa population et la présence d'activités économiques. L'absence de protection naturelle rend cette nappe des alluvions fortement vulnérable vis-à-vis des pressions liées aux activités anthropiques qui menacent sa qualité déjà dégradée. L'équilibre quantitatif de la nappe, très dépendant de la pluviométrie, se trouve également fragilisé.

Si la protection de cet aquifère constitue l'enjeu central et emblématique du territoire, les cours d'eau présentent également des problèmes significatifs tels que la dégradation de la qualité de l'eau et de l'état physique des cours d'eau, des étiages prononcés pénalisants pour les milieux aquatiques, la qualité et la quantité de l'eau ainsi que des crues importantes provoquant des inondations.

**L'étroite relation qui lie les eaux souterraines et superficielles sur le territoire** témoigne du contexte géologique particulier du bassin versant sur lequel l'infiltration des eaux est naturellement importante.

Ces caractéristiques géologiques impliquent des transferts d'eau entre les compartiments souterrain et superficiel. Ainsi, la qualité des eaux souterraines et la qualité des eaux superficielles dépendent fortement l'une de l'autre.

L'existence d'une ressource en eau de qualité et abondante est la condition première pour assurer la pérennité et le développement durable des différents secteurs d'activités sur le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire. Sur ce territoire, caractérisé par l'interdépendance des différents milieux et des différents enjeux, la CLE propose une **vision globale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques** abordant conjointement les différentes thématiques d'intervention (qualité, quantité et milieux) qui permettra :

- 🌿 D'assurer **l'équilibre quantitatif de la ressource** en eau afin de permettre le développement du territoire tout en préservant la ressource et les écosystèmes aquatiques associés. Pour cela, la CLE s'engage dans la mise en place d'une gestion quantitative de la ressource, en concertation avec l'ensemble des usagers, tout en œuvrant au retour d'un fonctionnement plus naturel du bassin versant favorisant notamment la recharge de la nappe.
- 🌿 De rétablir une **qualité des eaux superficielles et souterraines (source et nappe) satisfaisante** notamment au regard de l'alimentation en eau potable, usage prioritaire pour le territoire. Dans ce sens, elle souhaite encourager et accompagner les acteurs de l'eau du



bassin versant dans la mise en œuvre et la poursuite d’actions permettant l’amélioration de la qualité des ressources en eau du territoire.

 De **restaurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des cours d’eau et des milieux humides** afin d’assurer leur bon état écologique tout en valorisant les paysages et limitant les risques liés aux inondations.

Pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie, et en cohérence avec son ambition, la CLE propose une série de principes clés qui guideront ses priorités et la mise en œuvre du SAGE, en particulier :

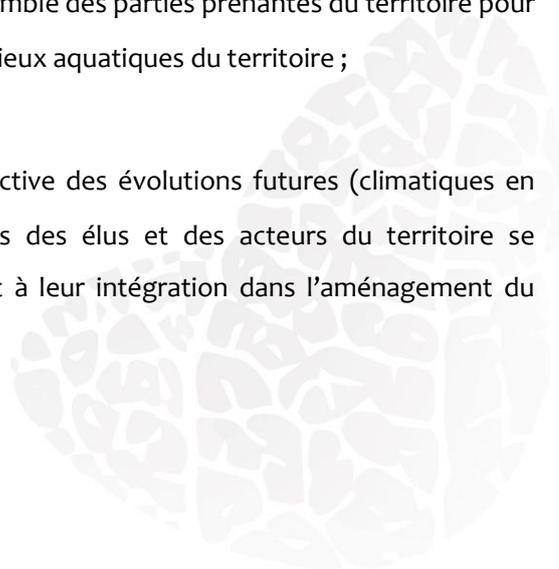
 **Mobiliser** les acteurs et élus du territoire au-delà des instances formelles du SAGE (CLE et bureau de la CLE), et assurer l’émergence d’une culture de l’eau et des milieux aquatiques partagée ;

 Renforcer la **cohérence des interventions** par une coordination des actions entre la structure porteuse du SAGE et les collectivités compétentes dans le domaine ;

 Assurer une **gestion de l’eau coût-efficace et transparente**, basée sur la mise en place d’un système de suivi-évaluation permettant de choisir les actions les plus adaptées et les moins coûteuses pour atteindre les objectifs fixés, de suivre leur mise en œuvre et d’évaluer leur efficacité et leurs impacts - pour ensuite « mieux faire » ;

 Promouvoir un **partage de l’effort** entre l’ensemble des parties prenantes du territoire pour résoudre les enjeux de gestion de l’eau et des milieux aquatiques du territoire ;

 **Anticiper** et assurer une prise en compte effective des évolutions futures (climatiques en particulier) dans les choix, décisions et projets des élus et des acteurs du territoire se rapportant à l’eau et aux milieux aquatiques et à leur intégration dans l’aménagement du territoire.



### 3. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET LES REPONSES A APPORTER

La stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire s'organise autour de 4 axes principaux d'intervention interconnectés :

- **Mettre en place une gestion de l'eau collective et responsable** : un axe transversal qui assure l'atteinte des objectifs opérationnels des trois thématiques de gestion
- **Thématique quantité** : un SAGE qui s'engage pour les besoins futurs en eau
- **Thématique qualité** : un SAGE qui accompagne
- **Thématique milieux** : un SAGE ambitieux pour la restauration des milieux au service du territoire

#### 3.1. METTRE EN PLACE UNE GESTION DE L'EAU COLLECTIVE ET RESPONSABLE

L'historique du territoire souligne l'importance de la gestion collective de l'eau qui s'est progressivement mise en place dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Le fonctionnement d'un SAGE repose sur une Commission Locale de l'Eau (CLE) représentative des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant et lieu de concertation et de choix (votes). La CLE, formée pour 6 ans et dont les débats sont sous la responsabilité d'un Président, a la composition suivante :

- au moins 50 % de représentants de collectivités territoriales ;
- au moins 25 % de représentants d'usagers ;
- au plus 25 % de représentants de l'État.



La CLE ne disposant pas d'une personnalité juridique propre, elle doit faire appel à une structure porteuse (qui recrute des agents, passe des marchés, etc.) pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE – un rôle assuré aujourd'hui par le syndicat hydraulique Bièvre Liers Valloire pour la phase d'élaboration.

### Assurer la mise en œuvre du SAGE

La mise en œuvre du SAGE Bièvre Liers Valloire s'accompagnera en amont d'une réflexion partagée et formalisée sur la gouvernance. Même si certains points doivent être affinés, le processus de mise en œuvre du SAGE s'inscrira dans la continuité de l'organisation territoriale actuelle.

#### 1 Assurer un portage en adéquation avec l'ambition de mise en œuvre du SAGE à l'échelle du bassin versant

En cohérence avec le SDAGE, l'animation et la coordination de la mise en œuvre du SAGE devront être assurées par une structure porteuse qui assume, à une échelle hydrographique cohérente, des compétences d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques ainsi que des compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Ainsi, dans un premier temps, il s'agira de structurer ces compétences à l'échelle de la partie iséroise du bassin versant en concertation avec les communautés de communes concernées, via une modification des statuts et des compétences du Syndicat Hydraulique de Bièvre Liers Valloire. Dans un deuxième temps (à moyen ou long terme), la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pourra, si elle le souhaite, adhérer au Syndicat en vue de constituer un EPAGE ou au contraire conserver l'exercice

direct de la compétence GEMAPI, avec une coordination à l'échelle du bassin versant.

La structure porteuse du SAGE animera et coordonnera l'élaboration et la mise en place d'un contrat de milieux assurant la réalisation des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE Bièvre Liers Valloire, en concertation avec les maîtres d'ouvrage concernés. Il sera l'outil permettant d'obtenir des financements pour la réalisation d'études et de travaux. L'élaboration de ce contrat de milieux devra être coordonnée avec les différents outils financiers en place sur le territoire (contrat vert et bleu, PAPI...) dans l'optique d'une gestion cohérente des milieux.

La CLE mobilisera l'ensemble des élus et acteurs du territoire pour identifier des sources de financement innovantes et complémentaires aux dispositifs existants et permettre ainsi une mise en œuvre d'actions en cohérence avec l'ambition du SAGE.

#### 2 Assurer un suivi technique et politique de la mise en œuvre du SAGE et un suivi de l'état des eaux

La CLE s'engage à porter la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire. Tout au long de la mise en œuvre du SAGE, elle assure son rôle de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision.

La CLE s'assurera de la cohérence entre les objectifs du SAGE Bièvre Liers Valloire et les autres démarches territoriales (SAGE du Bas-

Dauphiné Plaine de Valence, Schémas de Cohérence Territoriale, projet agro-environnemental et climatique, etc.). La cohérence entre ces démarches participera à une dynamique commune.

La structure porteuse du SAGE mettra en place des outils permettant de suivre la mise



en œuvre du SAGE ainsi que l'évolution de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

À cet effet, elle recueillera annuellement les différents indicateurs nécessaires à ce suivi

auprès des organismes concernés et réalisera régulièrement un bilan de ce suivi auprès des membres de la CLE.

### 3 Communiquer auprès des habitants et des usagers et être un intermédiaire médiateur entre les parties prenantes

La CLE s'engage à jouer le rôle d'instance fédératrice d'information et de communication sur les enjeux de la gestion de l'eau.

A cet effet, la structure porteuse du SAGE élaborera et partagera une base de connaissance commune sur les enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE. Cette base de connaissance appropriable par tous sera la base d'une mise en œuvre cohérente, partagée et coordonnée de la stratégie du SAGE.

Pour l'ensemble des axes de travail de la stratégie, la structure porteuse du SAGE mettra en œuvre des actions d'information et de communication (site internet, réunions,

visites de terrain, etc.) ciblant les élus et acteurs territoriaux, les usagers de l'eau et les habitants. Elle recherchera en particulier les expériences vertueuses en matière de gestion de l'eau à partager pour motiver chacun à les reproduire de manière adaptée à leur propre contexte.

La structure porteuse du SAGE s'appuiera sur les initiatives déjà existantes et les amplifiera : la lettre d'information du SAGE Bièvre Liers Valloire ; la lettre d'information Terre & Eau portée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère et à destination des agriculteurs, etc.

## Assurer la prise en compte effective et systématique des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire

La CLE souhaite accompagner les processus d'aménagement et de développement territorial en apportant son expertise sur les enjeux de la gestion de l'eau. Son rôle d'accompagnement des parties prenantes complètera le rôle de contrôle vis-à-vis de la retranscription des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'aménagement joués par les services de l'état.

### 4 Appuyer l'inscription des zones à enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme afin de s'assurer de leur prise en compte dans l'aménagement du territoire

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLUI, etc.) et les schémas des carrières devront être rendus compatibles avec les documents du SAGE.

La structure porteuse du SAGE mènera un travail d'information auprès des élus afin de leur présenter les objectifs du SAGE et les zones à enjeux définis par le SAGE (zones de

sauvegarde pour l'eau potable, espaces de bon fonctionnement, zones humides prioritaires...). Elle pourra également accompagner les élus dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE et les renseigner sur les implications qui résultent de l'inscription des zones à enjeux dans ces documents.

## 5 Garantir l'adéquation des projets d'aménagement avec les objectifs du SAGE

Les documents du SAGE demanderont que les projets d'aménagement soient en adéquation avec les objectifs du SAGE. À ce titre, ils indiqueront notamment :

- d'adapter le niveau de traitement des eaux usées aux capacités d'acceptation par le milieu,
- de justifier de la capacité d'alimentation en eau potable pour tout projet d'urbanisation,
- de généraliser l'infiltration des eaux pluviales propres pour tout projet entraînant une imperméabilisation des sols.

Les documents du SAGE devront également prévoir des mesures permettant de limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation générale des sols et de maintenir, voire favoriser les surfaces non artificialisées de type haies, surfaces enherbées et surfaces forestières.

Une boîte à outils à destination des porteurs de projets sera développée afin de les accompagner dans une prise en compte effective des enjeux de la gestion de l'eau dans leur projet.

La CLE sera sollicitée pour avis sur les dossiers d'aménagements soumis à autorisation au titre de la législation sur l'eau.



## Déterminer une politique de solidarité de la gestion des efforts

La mise en œuvre du SAGE Bièvre Liers Valloire doit être considérée par les différents acteurs comme un projet de territoire. Cette appropriation permettra de mobiliser l'ensemble des forces vives et ressources (humaines et financières en particulier) disponibles autour d'un projet de territoire cohérent à l'échelle du bassin versant « donnant un sens » aux enjeux de la gestion de l'eau. La CLE portera en particulier une politique de solidarité et de gestion partagée des efforts, co-construite avec l'ensemble des élus et acteurs du territoire.

### 6 Assurer un principe de solidarité collectif pour gouverner les efforts pour l'ensemble des axes du SAGE

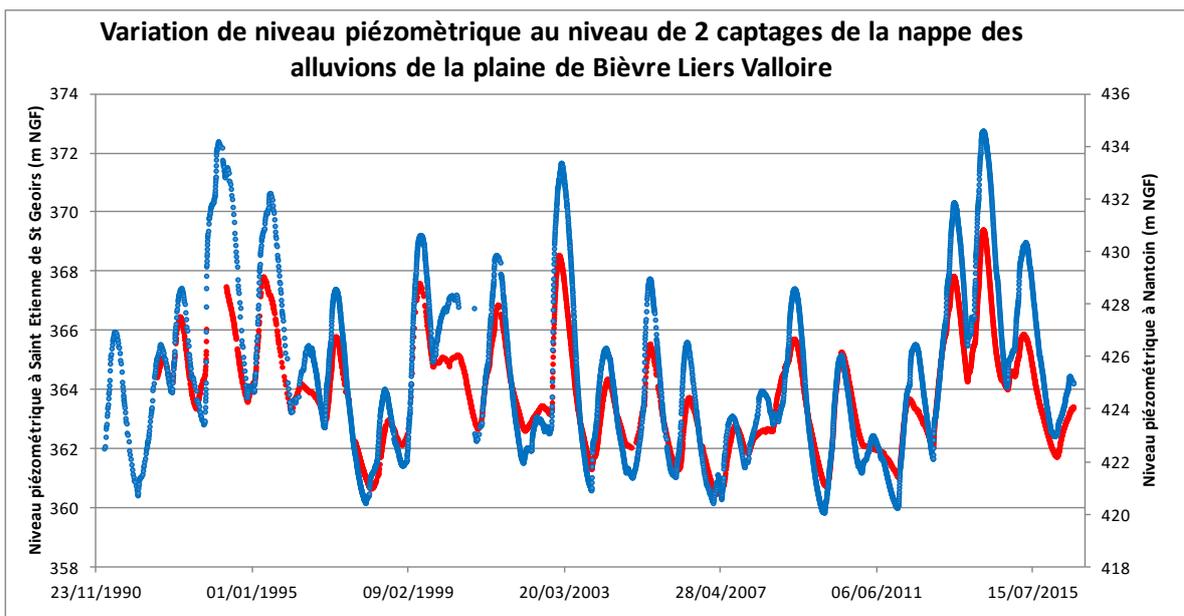
Pour consolider le projet de territoire du SAGE et engager l'ensemble des acteurs concernés, les documents du SAGE inviteront à un portage global collectif des efforts.

La CLE informera les acteurs du territoire de l'ensemble des efforts et projets mis en place par les différents usagers. L'avancée des actions opérationnelles, leurs financements et leurs résultats feront l'objet d'une communication large sur le territoire.



### 3.2. LA THEMATIQUE QUANTITATIVE, UN SAGE QUI S'ENGAGE POUR LES BESOINS FUTURS EN EAU

Pour satisfaire les besoins en eau des usages du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire, les prélèvements sont majoritairement effectués au niveau de la nappe des alluvions. Le niveau de cette nappe est particulièrement dépendant de la pluviométrie et dans une moindre mesure des prélèvements effectués. L'enchaînement d'années de sécheresse combiné à des augmentations de prélèvement peut donc conduire à un déséquilibre quantitatif. Témoins de ce déséquilibre, les étiages des cours d'eau et des sources peuvent être très sévères et les assècs nombreux en période estivale.



► Figure 4 : Variations de niveau de la nappe des alluvions de la plaine de Bièvre Liers Valloire de 1991 à 2016 (source : ADES, conception ACTeon, 2016)

La CLE souhaite **veiller à l'équilibre quantitatif des eaux souterraines et superficielles à long terme pour satisfaire les usages et les besoins des milieux naturels**. La stratégie de gestion quantitative des ressources en eau s'organisera autour de 3 grands objectifs stratégiques.

#### Assurer un équilibre quantitatif au service du développement territorial et des écosystèmes aquatiques

Les documents du SAGE permettront d'organiser la gestion quantitative à l'échelle du territoire du bassin versant.

La gestion quantitative à l'échelle du « bassin versant » du SAGE Bièvre Liers Valloire, a été initiée dans le cadre de l'étude de détermination des volumes prélevables et la concertation multi-acteurs qui l'a accompagnée. Les représentants des différents usages présents sur le territoire se sont accordés sur des modalités de calcul des volumes à ne pas dépasser annuellement. La CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire poursuivra cette dynamique conduisant à une cohérence des actions menées dans le domaine de la gestion quantitative en travaillant en particulier autour de 2 axes.

## 1 Mettre en place une démarche de gestion quantitative de la ressource en eau

Les documents du SAGE fixeront les volumes prélevables annuels pour les eaux souterraines et pour les eaux superficielles à l'échelle du bassin versant

Pour définir les volumes prélevables par usage (voir tableau 4), le principe retenu est le suivant:

**- pour les eaux souterraines :**

o pour l'usage « irrigation », « pisciculture » et « eau potable » : un volume moyen basé sur la moyenne 2003-2009 à respecter sur 7 ans assortis d'un volume maximum correspondant au volume maximum prélevé sur la période 2003-2009,

o pour l'usage « industrie » : un volume maximum basé sur le volume moyen prélevé sur la période 2003-2009,

**- pour les eaux superficielles :**

o un volume maximum basé sur le volume moyen prélevé sur la période 2003-2009.

Des exceptions à ce principe ont été acceptées pour certains usages (volume maximum pour les eaux souterraines fixé pour l'usage irrigation au volume maximum prélevé sur la période 2003-2009 ; compensation des volumes non prélevés dans la ressource superficielle par des ressources

supplémentaires à prélever dans la ressource souterraine en cas de problème qualitatif ou quantitatif pour l'usage eau potable, etc.).

Les documents du SAGE fixeront des objectifs quantitatifs aux points stratégiques de référence (débits d'objectifs d'étiage, niveaux piézométriques d'alerte, etc.).

La CLE s'assurera du respect des volumes prélevables fixés par usages et par ressources, à partir des informations sur les volumes prélevés fournis chaque année par les usagers.

La structure porteuse du SAGE suivra l'évolution quantitative des ressources en eau du territoire et vérifiera le respect des objectifs quantitatifs fixés aux points stratégiques de référence. Elle partagera largement les constats et les évolutions avec l'ensemble des acteurs liés à la gestion quantitative de l'eau proposant si besoin des adaptations dans les règles de gestion définies.

Dans une logique de cohérence hydrographique, la CLE sera attentive à l'harmonisation des arrêtés-cadres « sécheresse » entre les départements de la Drôme et de l'Isère.

► Tableau 6 : Volumes proposés par usages en millions de mètres cubes

USAGE	EAU SOUTERRAINE		EAU SUPERFICIELLE
	VOLUME MOYEN	VOLUME MAX	VOLUME MAX
Eau potable	6.72	7.03	4.06
Industrie	-	2.27	0.36
Irrigation	15.8	27	0.66
Pisciculture	27.75 (ou 30.78)	38.14	3.03 (ou 0)



► **Tableau 7 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Mettre en place une démarche de gestion quantitative de la ressource en eau »**

Usage	Implication	Niveau d'effort <sup>1</sup>	Acceptabilité <sup>2</sup>	Impact économique <sup>3</sup>
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Suivi	+++		
 Collectivités	Mise en œuvre	+	++	
 Services de l'état	Contrôle, évaluation	++		
 Agriculture	Mise en œuvre	+	+	-
 Industrie	Mise en œuvre	+	+	
 Pisciculture	Mise en œuvre	+	+	-

<sup>1</sup> Légende « niveau d'effort » : + effort moyen dans la mise en œuvre du sous-objectif, ++ effort conséquent, +++ : effort important

<sup>2</sup> Légende « Acceptabilité » : + acceptabilité moyenne de la mise en œuvre du sous-objectif, ++ bonne acceptabilité, +++ très bonne acceptabilité

<sup>3</sup> Légende « impact économique » : - impact économique négatif, + impact économique positif

## 2 Améliorer l'utilisation et la valorisation finale de l'eau en optimisant les rendements

La CLE va élaborer un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Ce PGRE précisera les modalités de la gestion quantitative de la ressource en eau et définira un programme d'actions permettant d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau (actions permettant de réaliser des économies d'eau et de favoriser la réutilisation de l'eau entre usages). Ce programme d'actions engagera les maîtres d'ouvrage sur des actions à réaliser avec des échéances définies.

Les documents du SAGE reprendront le contenu du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

La CLE encouragera la diffusion de messages, la sensibilisation et l'accompagnement de projets autour des économies d'eau et des améliorations de rendements.

Elle veillera notamment à ce que les habitants soient régulièrement informés des méthodes et outils permettant de réaliser des économies d'eau via les réseaux d'information des collectivités.

Elle favorisera la rencontre des différents acteurs du territoire afin de faire partager les solutions durables et de faire émerger de nouveaux projets. L'ensemble des usagers sera concerné (syndicats d'eau, collectivités, agriculteurs, pisciculteurs, industriels, particulier).

La CLE participera et reliaera également les travaux de la Chambre d'Agriculture de l'Isère en tant qu'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole permettant une meilleure gestion de la ressource en eau.

► **Tableau 8 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Améliorer l'utilisation et la valorisation finale de l'eau en optimisant les rendements »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Suivi, Sensibilisation	++		
 Collectivités	Mise en œuvre, Sensibilisation	+++	++	-
 Services de l'état	Suivi	++		
 Agriculture	Mise en œuvre	++	++	-
 Industrie	Mise en œuvre	+	++	-
 Pisciculture	Mise en œuvre	+	++	-
 Habitants		+	++	-

## Préparer l'avenir en retrouvant un fonctionnement naturel optimum pour augmenter la ressource en eau du territoire

Le bassin de Bièvre Liers Valloire se caractérise par une infiltration importante des eaux superficielles qui permet la présence d'une nappe importante. L'intérêt de cette nappe est considérable pour le territoire, car elle permet l'accumulation, dans un réservoir naturel de grande dimension et avec une restitution progressive au droit des émergences ou des ouvrages de captage, d'une eau qu'un réseau hydrographique aurait évacuée très rapidement vers l'aval.

Pendant, au fil du temps, de nombreux aménagements ont eu pour objectif d'évacuer les eaux vers l'aval et ont ainsi détourné ces eaux de l'infiltration. Dans le même temps, les modifications de l'occupation des sols (urbanisation, drainage, diminution des prairies...) favorisant le ruissellement se sont accentuées, entraînant également une diminution des apports d'eau à la nappe.

Conscients de cet enjeu, les acteurs du territoire s'accordent sur la nécessité de retrouver un fonctionnement plus naturel du bassin en favorisant au maximum l'infiltration des eaux, mais aussi en limitant les transferts artificiels d'un milieu à un autre. Cette stratégie permettra d'augmenter la ressource souterraine afin d'optimiser l'alimentation des eaux de surface à l'étiage, mais aussi de faire face à des besoins supplémentaires en eau dans un contexte de changement climatique.

### 3 Améliorer la recharge de la nappe en ralentissant les écoulements et en infiltrant les eaux

La structure porteuse du SAGE devra élaborer un **schéma global pour l'infiltration des eaux** sur le bassin versant permettant le rétablissement et l'optimisation des zones d'infiltration naturelle. Elle accompagnera ensuite les différents acteurs pour une mise en place effective des projets issus de ce schéma : des zones d'infiltration pourront être mises en place sur des secteurs forestiers ou agricoles après concertation avec les acteurs concernés.

Les documents du SAGE demanderont pour tout projet<sup>4</sup> entraînant une imperméabilisation des sols ou une augmentation du ruissellement, la réalisation de dispositifs d'infiltration (préférentiellement) ou de rétention compensateur des modifications hydrauliques apportées par le projet.

Dans le sens SDAGE, les documents du SAGE inciteront les documents de planification d'urbanisme (SCoT et PLU) à prévoir, en compensation de l'ouverture de zones à

l'urbanisation, la désimpermeabilisation de surfaces déjà aménagées.

La structure porteuse du SAGE prendra en charge la sensibilisation de l'ensemble des usagers (collectivités, agriculteurs, habitants) sur l'importance d'actions et de pratiques favorisant l'infiltration des eaux sur l'ensemble du territoire, par exemple au niveau des projets de développement urbains, de gestion des terres agricoles, de propriété des habitants, etc. La sensibilisation pourra s'articuler autour des trois points suivants : l'importance de garder autant que possible l'eau sur son bassin versant, la limitation des risques d'inondation et la diminution des problèmes de qualité de l'eau liés à la saturation des réseaux d'assainissement.

---

<sup>4</sup> soumis au dépôt d'un dossier au titre de la législation sur l'eau



► **Tableau 9 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Améliorer la recharge de la nappe en ralentissant les écoulements et en infiltrant les eaux »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Mise en œuvre, Suivi, sensibilisation	++		
 Collectivités	Mise en œuvre Sensibilisation	+++	++	- à court terme + à long terme
 Services de l'état	Suivi	+		
 Agriculture		+	+	
 Industrie		++	+	

#### 4 Limiter les transferts artificiels d'eau

La CLE souhaite limiter les transferts artificiels d'eau (de la nappe vers les cours d'eau, d'un bassin versant vers un autre...) afin de favoriser un fonctionnement plus naturel du bassin versant.

Les documents du SAGE proposeront d'accepter **l'exportation de la ressource en eau vers l'extérieur du bassin dans le cadre d'une solidarité pour l'eau potable domestique uniquement et en s'assurant au préalable de l'absence d'impact quantitatif sur les ressources en eau du bassin versant.** Les ressources en eau sont ainsi considérées comme patrimoines du territoire, devant être prioritairement utilisées pour les besoins et le

développement des activités des acteurs du territoire. Des demandes en eau potable pour la consommation humaine seront cependant considérées selon le principe de solidarité avec les territoires voisins.

La CLE s'assurera du respect de ce principe sur son territoire tout en maintenant un dialogue ouvert et constant avec les gestionnaires d'eau potable.

Les documents du SAGE encourageront un retour des rejets au milieu d'origine du prélèvement sous réserve de la compatibilité avec les objectifs de qualité de la nappe.

► **Tableau 10 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Limiter les transferts artificiels d'eau »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Mise en œuvre, Suivi	++		
 Collectivités	Mise en œuvre Sensibilisation	++	+	-
 Habitants			++	



## Préserver les sources de Manthes et Beaufort et leurs écosystèmes associés

Les sources de l'Oron à Beaufort et des Veuzes à Manthes sont les zones d'émergence de la nappe les plus remarquables du territoire de Bièvre Liers Valloire. Elles constituent, avec leurs écosystèmes associés, une composante clé du patrimoine naturel du territoire, mais aussi un bon indicateur de l'état quantitatif de la nappe.

La CLE souhaite donc s'engager dans la mise en place d'une gestion quantitative spécifique assurant leur préservation. Dans un

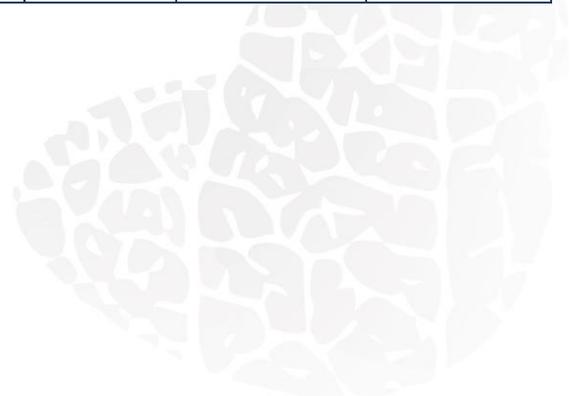
premier temps, la structure porteuse du SAGE et/ou les collectivités compétentes mettront en place un suivi de ces sources permettant de mieux comprendre leur fonctionnement et d'analyser l'impact des prélèvements sur leurs débits. L'expertise produite permettra ainsi de définir les besoins en eau assurant les fonctionnalités des zones humides qui leur sont associées. Ces connaissances nouvelles permettront dans un deuxième temps de mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées autour de leur protection.



► Figure 5 : Sources de Manthes et Beaufort, ressources patrimoniales du territoire

► Tableau 11 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour de l'objectif « Préserver les sources de Manthes et Beaufort et leurs écosystèmes associés »

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Mise en œuvre	++		
 Pisciculture		+	++	
 Habitants/ association			++	



### 3.3. LA THEMATIQUE QUALITE, UN SAGE QUI ACCOMPAGNE

La grande majorité de ressources en eau du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire n'est pas en bon état qualitatif. Ce constat est lié à l'impact des activités socio-économiques, mais aussi aux caractéristiques intrinsèques des masses d'eau (forte vulnérabilité de la nappe de Bièvre Liers Valloire liée à l'absence de protection naturelle et à une perméabilité importante, faibles débits des cours d'eau...).

Les acteurs du territoire ont souligné le cadre réglementaire complet qui existe aujourd'hui ainsi que les nombreux efforts menés au cours des dernières années pour réduire l'impact des activités socio-économiques sur la qualité de l'eau (construction et rénovation de stations d'épuration, respect des dispositions de la Directive Nitrates par les agriculteurs du territoire avec notamment la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau et de couverts pendant l'automne, mise en place d'actions sur les zones des captages prioritaires...).

La CLE souhaite donc encourager la poursuite des efforts déjà réalisés et la mise en place d'actions complémentaires afin de **rétablir une qualité de l'eau compatible avec la consommation humaine et les besoins des milieux naturels**. La stratégie qualitative s'organise autour de 3 grands objectifs.

#### **Rétablir une qualité des eaux superficielles et souterraines satisfaisante pour le territoire**

1 Accompagner jusqu'au respect des objectifs réglementaires, les gestionnaires de l'assainissement, les particuliers et les entreprises en vue de réduire l'impact des rejets domestiques, industriels et artisanaux

Les documents du SAGE demanderont une poursuite des efforts des différentes catégories d'utilisateurs en vue d'atteindre les objectifs réglementaires.

Les principales actions envisagées sont les suivantes :

- la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs,
- l'amélioration du niveau de traitement de certaines stations d'épuration existantes en mettant en place notamment des traitements tertiaires ou plus poussés,
- la mise en œuvre de démarches environnementales par les industriels et les artisans,
- l'amélioration du niveau de traitement des effluents des piscicultures,
- la réduction des substances dangereuses.

Les documents du SAGE pourront proposer des secteurs prioritaires pour la mise en place de ces actions en cohérence avec le programme de mesures du SDAGE et les données existantes.

La structure porteuse du SAGE se positionnera en appui en fonction des besoins d'accompagnement, s'investissant en particulier dans la résorption des points noirs du territoire.

Par ailleurs, les documents du SAGE devront encadrer les conditions d'exploitation des carrières afin de limiter leurs impacts sur la nappe.

► **Tableau 12 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Accompagner jusqu'au respect des objectifs réglementaires »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Suivi, Sensibilisation	+		
 Collectivités	Mise en œuvre	++	++	-
 Services de l'état	Contrôle, évaluation	+++		
 Industrie	Mise en œuvre	+	+	-
 Pisciculture	Mise en œuvre	++	++	-
 Habitants	Mise en œuvre	+	+	-

## 2 Accompagner les acteurs agricoles dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de la qualité des eaux

Afin d'élargir la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de la qualité de l'eau, les documents du SAGE préconiseront la promotion des modes de production économes en intrant à l'échelle du bassin versant.

En complément, les documents du SAGE inciteront les différents acteurs du territoire (agricoles, économiques, publiques, etc.) à travailler sur la mise en place de filières

agricoles durables et compatibles avec la qualité de l'eau.

En collaboration avec les Chambres d'Agriculture, la structure porteuse du SAGE pourra s'engager comme partenaire de collectifs d'agriculteurs du territoire dans la mise en place de systèmes agricoles innovants, respectant les principes de l'agroécologie. Elle pourra également mettre en place des actions pour favoriser le partage d'expériences entre agriculteurs du territoire.

► **Tableau 13 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Accompagner les acteurs agricoles »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Mise en œuvre, Suivi, sensibilisation	+		
 Agriculture	Mise en œuvre	++	++	- à court terme + à long terme



### 3 Sensibiliser et accompagner les collectivités dans la bonne gestion de leurs eaux pluviales et de leurs pratiques de désherbage

Les documents du SAGE proposeront aux collectivités d'aller au-delà de la réglementation sur la gestion des eaux pluviales et sur l'utilisation de produits phytosanitaires, ces deux mesures permettant d'améliorer la qualité des eaux.

La structure porteuse du SAGE sensibilisera les collectivités aux problèmes de pollutions pouvant être engendrés par les eaux pluviales, présentera les techniques alternatives de gestion et communiquera sur les actions vertueuses existantes. Elle encouragera les

collectivités à insérer un volet « gestion des eaux pluviales » dans leurs schémas directeurs d'assainissement.

La structure porteuse du SAGE pourra accompagner les collectivités souhaitant ne plus utiliser de produits phytosanitaires, y compris au niveau des cimetières et des terrains de sport. Elle organisera un partage d'expériences entre collectivités et facilitera la sensibilisation de la population autour de l'acceptabilité de la végétation spontanée en ville.

► **Tableau 14 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Sensibiliser et accompagner les collectivités »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Suivi, Sensibilisation	+		
 Collectivités	Mise en œuvre, sensibilisation	++	+	-

## Assurer une eau potable de qualité pour les populations d'aujourd'hui et de demain

### 4 Préserver ou restaurer la qualité de l'eau des captages d'eau potable

Les documents du SAGE encourageront les collectivités à finaliser des procédures de protection réglementaire des captages d'eau potable.

Concernant les captages prioritaires, des plans d'action sont en construction ou en cours de mise en œuvre (excepté sur un captage) par les collectivités gestionnaires des captages et avec l'appui des chambres d'agriculture (gestion du plan Agro-environnemental et climatique). Les documents du SAGE demanderont la poursuite ou la mise en place d'actions pour la réduction

des pollutions diffuses sur les 12 captages prioritaires identifiés dans le SDAGE.

La CLE soutient ces démarches territoriales et souhaite les voir perdurer dans le temps afin d'assurer la durabilité des pratiques qui y sont mises en place.

La structure porteuse du SAGE échangera de manière régulière avec les animateurs afin de suivre les progrès réalisés. Elle contribuera à la diffusion de résultats et au partage d'expérience afin de diffuser largement sur le territoire les pratiques vertueuses permettant une amélioration de la qualité de l'eau potable.



► **Tableau 15 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Préserver ou restaurer la qualité de l'eau des captages d'eau potable »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Suivi	+		
 Collectivités	Suivi	+	++	
 Agriculture	Mise en œuvre	++	++	

5 Assurer la préservation ou la reconquête des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire pour permettre une utilisation sans traitement

La nappe de Bièvre Liers Valloire a été identifiée dans le SDAGE comme une masse d'eau souterraine stratégique à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future. La préservation des ressources stratégiques s'appuie notamment sur la délimitation de zones de sauvegarde.

Les 13 zones de sauvegarde identifiées au sein de la nappe de Bièvre Liers Valloire seront cartographiées dans les documents du SAGE.

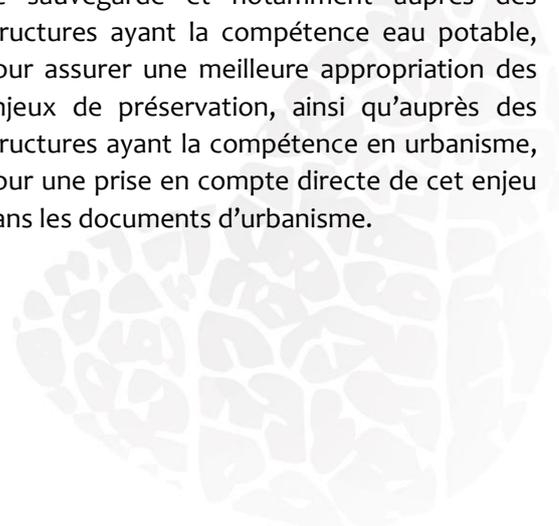
Les documents du SAGE veilleront à assurer la non-dégradation et/ou la reconquête des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable actuelle et future pour :

- permettre une utilisation sans traitement ou avec traitement limité ;
- donner la priorité à l'usage eau potable par rapport aux autres usages ;
- assurer une protection quantitative et qualitative de la nappe des alluvions sur le long terme.

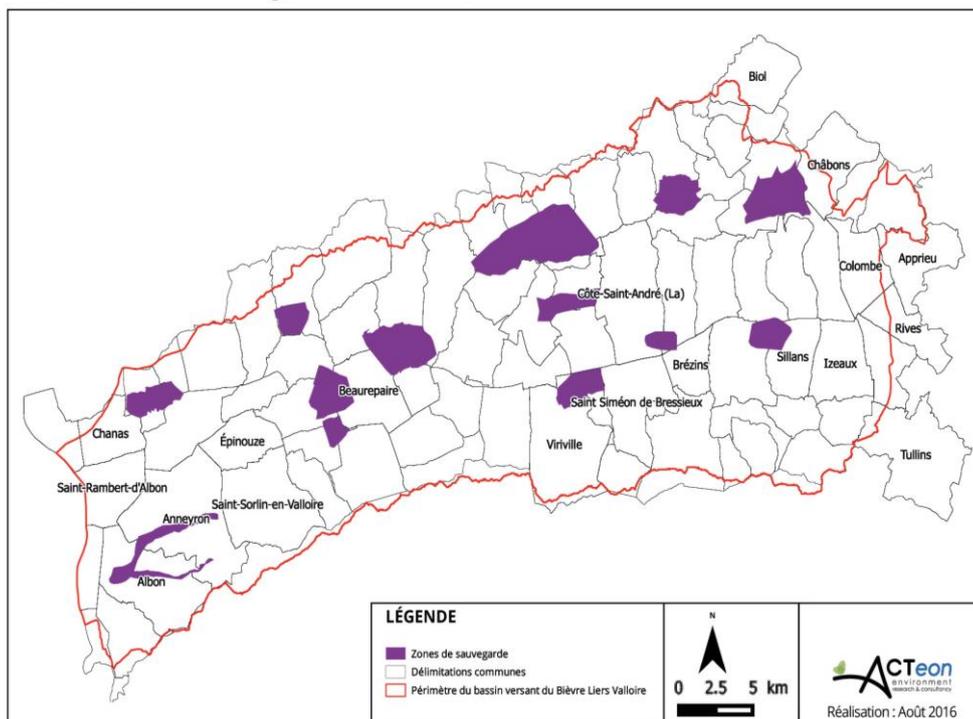
Dans ce cadre, les documents du SAGE prescriront des mesures afin de limiter ou d'interdire dans ces zones les activités qui pourraient conduire à une dégradation de la qualité de la nappe. Ils demanderont qu'y soient privilégiées les zones naturelles, les zones boisées ou encore les zones agricoles en encourageant les pratiques respectueuses de l'environnement.

Les documents d'urbanisme devront prendre en compte ces zones de sauvegarde afin de participer à leur préservation.

La structure porteuse du SAGE communiquera largement autour de ces zones de sauvegarde et notamment auprès des structures ayant la compétence eau potable, pour assurer une meilleure appropriation des enjeux de préservation, ainsi qu'auprès des structures ayant la compétence en urbanisme, pour une prise en compte directe de cet enjeu dans les documents d'urbanisme.



## PÉRIMÈTRES DES ZONES DE SAUVEGARDE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU



► Figure 6 : Zones de sauvegarde sur le territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire

► Tableau 16 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Assurer la préservation ou la reconquête des zones de sauvegarde »

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Mise en œuvre, Suivi, sensibilisation	++		
 Collectivités	Mise en œuvre	++	++	
 Services de l'état	Suivi	+		
 Agriculture	Mise en œuvre	+	+	-
 Industrie	Mise en œuvre	+	+	-
 Habitants			+++	



## 6 Assurer la non-dégradation de la nappe de la Molasse

Les teneurs en nitrate qui augmentent de façon constante dans la nappe de la Molasse font naître des inquiétudes de la part des acteurs territoriaux. Ces augmentations sont essentiellement liées à certains prélèvements d'eau effectués dans la nappe de la Molasse et qui conduisent à déprimer localement celle-ci, créant ainsi un transfert d'eau depuis la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire. Ce transfert conduit à la migration de polluants de la nappe des alluvions vers la nappe de la Molasse.

Dans une volonté forte de préserver la qualité de la nappe de la Molasse, la CLE envisage de réduire au strict minimum **les prélèvements dans la nappe de la Molasse sous recouvrement de la nappe des alluvions.**

La structure porteuse du SAGE réalisera une étude qui s'assurera que les forages existants n'impactent pas la qualité de l'eau, puis, si

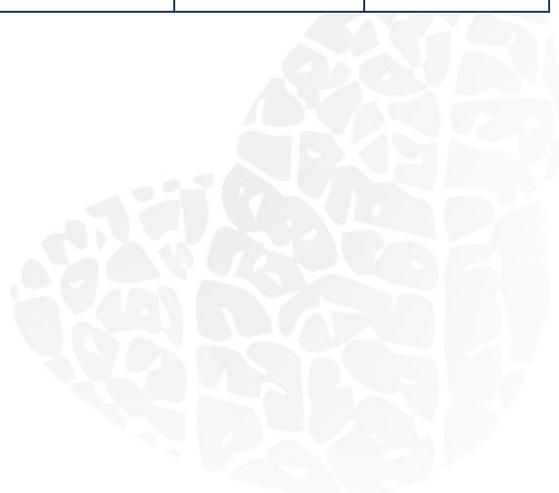
besoin, incitera les maîtres d'ouvrage à mettre en place les mesures nécessaires pour préserver la nappe de la Molasse.

La nappe de la Molasse étant fragilisée par les nombreux petits ouvrages individuels, les documents du SAGE rappelleront la nécessité et l'importance de déclarer au préalable en mairie la réalisation de forages domestiques et de respecter des règles en vigueur en termes de conception d'ouvrage.

La nappe de la Molasse étant également identifiée dans le SDAGE comme une masse d'eau souterraine stratégique à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future, les documents du SAGE demanderont que des zones de sauvegarde y soient identifiées et que des mesures pour les préserver soient mises en place.

► **Tableau 17 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour du sous-objectif « Assurer la non-dégradation de la nappe de la Molasse »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Mise en œuvre, Suivi, sensibilisation	+++		
 Collectivités	Suivi	+		
 Services de l'état	Suivi	++		



## Prévenir les pollutions émergentes

Au regard des caractéristiques spécifiques de la nappe des alluvions (vulnérabilité et inertie importante en termes de qualité) et son utilisation pour l'eau potable, la CLE souhaite qu'un travail spécifique soit mis en place sur les polluants émergents afin de préserver la nappe sur le long terme.

La structure porteuse du SAGE mettra en place un observatoire des polluants émergents

afin d'assurer **une veille sur les molécules à surveiller et de se donner les moyens de suivre les polluants dont la présence est suspectée sur le territoire**. Un travail de sensibilisation sera également mené auprès des populations afin de limiter l'utilisation de produits contenant des substances dangereuses, ainsi que leur rejet dans les réseaux d'assainissement.

► **Tableau 18 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour de l'objectif « Prévenir les pollutions émergentes »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Suivi, sensibilisation	++		
 Collectivités	Mise en œuvre	+	+	-
 Industrie	Mise en œuvre	+	+	-
 Habitant	Mise en œuvre	+	++	



### 3.4. THEMATIQUE MILIEUX : UN SAGE AMBITIEUX POUR LA RESTAURATION DES MILIEUX AU SERVICE DU TERRITOIRE

Sur le territoire de Bièvre Liers Valloire, les cours d'eau ont pendant longtemps constitué une ressource précieuse pour l'agriculture, la pêche et l'artisanat, même s'ils pouvaient être craints au vu de leur caractère impétueux. Au cours des dernières décennies, ce rapport à l'eau a profondément changé. Ainsi les rivières ne sont plus considérées comme des éléments forts et valorisants du territoire et ne sont souvent considérées que pour leurs aspects négatifs, en particulier les inondations.

Pour tenter de maîtriser ces cours d'eau perçus avant tout comme des contraintes au bon développement du territoire, de nombreux travaux ont été réalisés, sans pour autant être conçus à l'échelle du bassin versant selon une vision globale. Cette artificialisation a engendré des pressions importantes sur les cours d'eau et les milieux naturels qui en dépendent : mauvais état ou absence des boisements de berge, endiguement, chenalisation, disparition des zones de dissipation de crues et des zones humides, etc.

Face à ces dysfonctionnements, la CLE souhaite aujourd'hui s'engager dans une démarche de reconquête des milieux aquatiques du bassin Bièvre Liers Valloire tout en limitant les risques d'inondation et en valorisant les paysages. Ce travail conjoint sur les milieux aquatiques, les inondations et les paysages permettra de contribuer à la réappropriation des cours d'eau et des zones humides du territoire par ses habitants.

#### **Préserver et restaurer les conditions hydromorphologiques des cours d'eau tout en limitant les inondations**

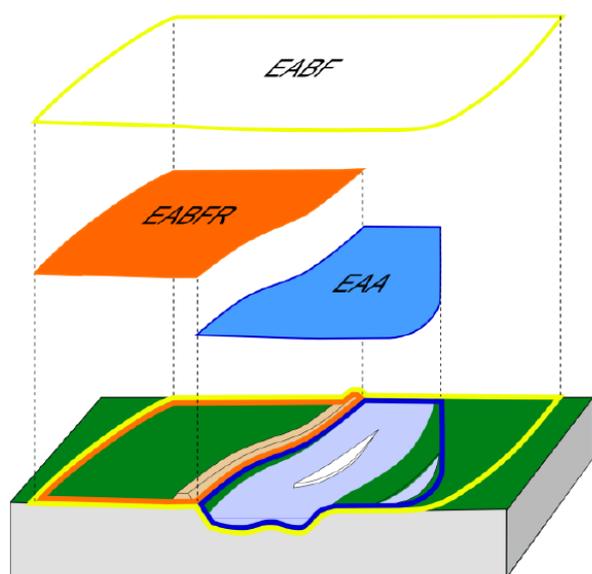
##### 1 Redonner de la place à la rivière

Alors que les cours d'eau du bassin ont été corsetés au fil des siècles, la CLE insiste aujourd'hui sur la nécessité de leur redonner de la place. Cela permettrait de régler aussi bien une partie des enjeux liés aux inondations, à la gestion des sédiments qu'au fonctionnement des milieux aquatiques, tout en constituant une opportunité certaine en termes de cadre de vie et paysage pour les habitants du territoire.

Dans cet objectif, les espaces de bon fonctionnement définis dans le cadre du diagnostic hydromorphologique des cours

d'eau seront intégrés dans les documents du SAGE. La définition d'espaces de bon fonctionnement n'a pas pour objectif de revenir à une situation historique antérieure, mais de définir l'espace minimal à laisser aux cours d'eau de façon à garantir leur bon fonctionnement, tout en assurant la coexistence des usages du lit majeur (agriculture, zones d'activités, zones urbaines, infrastructures...) et une bonne gestion des risques naturels. Il sera demandé l'inscription de ces espaces dans les documents d'urbanisme (SCoT ou PLU).





► Figure 7 : Schématisation des espaces de bon fonctionnement (source : Burgeap, 2016)

Afin de pérenniser les espaces de bon fonctionnement, la structure porteuse du SAGE et les collectivités compétentes engageront des actions foncières sur les secteurs des espaces de bon fonctionnement (EABF) sur lesquels un programme de restauration est prévu (espace alluvial de bon fonctionnement à restaurer : EABFR) et sur ceux à préserver a minima en l'état actuel (espace alluvial actuel : EAA).

Les documents du SAGE inciteront également à la mise en place de mesures permettant de restaurer des zones inondables dans les secteurs à faibles enjeux socio-économiques. Les grandes zones prioritaires identifiées pour de tels aménagements de restauration de zones inondables sont localisées sur le Barbaillon amont, la Raille en amont de Beaurepaire, l'Oron en amont de Saint-Rambert-d'Albon et le Dolure aval.

## 2 Préserver les cours d'eau en bon état

Les documents du SAGE devront permettre d'assurer la préservation des cours d'eau du bassin versant en bon état.

Une attention particulière devra être apportée aux cours d'eau constituant des noyaux de biodiversité (réservoirs biologiques, cf. Tableau 5) recensés dans le SDAGE. D'autres cours d'eau comme la Bäise amont, le Nivollon amont, l'Oron au niveau des sources des Fontaines, bien que non inclus dans les

réservoirs biologiques du SDAGE, peuvent aussi être considérés comme des noyaux de biodiversité qu'il serait judicieux de préserver prioritairement. Les mesures à prendre pour préserver ces milieux devront être définies dans les documents du SAGE (exemples : préservation et restauration d'une ripisylve sur une largeur suffisante, définition des modalités de mise en œuvre des travaux forestiers adaptés sur les têtes de bassin versant, etc.).

## 3 Restaurer les habitats aquatiques et la continuité écologique

De nombreux cours d'eau du bassin versant de Bièvre Liers Valloire ont subi des travaux de correction (rectification, protections de berges), de recalibrage, d'endiguement, etc.). Par ailleurs, de nombreux seuils, barrages ou autres ouvrages routiers sont difficilement franchissables, voire infranchissables pour la plupart des espèces piscicoles et engendrent des impacts sur le transport solide (création d'un déséquilibre entre la partie amont de l'ouvrage où les matériaux s'accumulent et l'aval où un déficit en matériaux apparaît).

Ces aménagements entraînent à terme plusieurs types d'altération des milieux (continuité biologique, dégradation des habitats aquatiques, etc.), voire un accroissement des risques à long terme (dégradation des ouvrages de protection).

La restauration des cours d'eau du bassin versant permettra d'améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques tout en limitant les risques d'inondation. Elle consistera aussi à travailler en faveur de



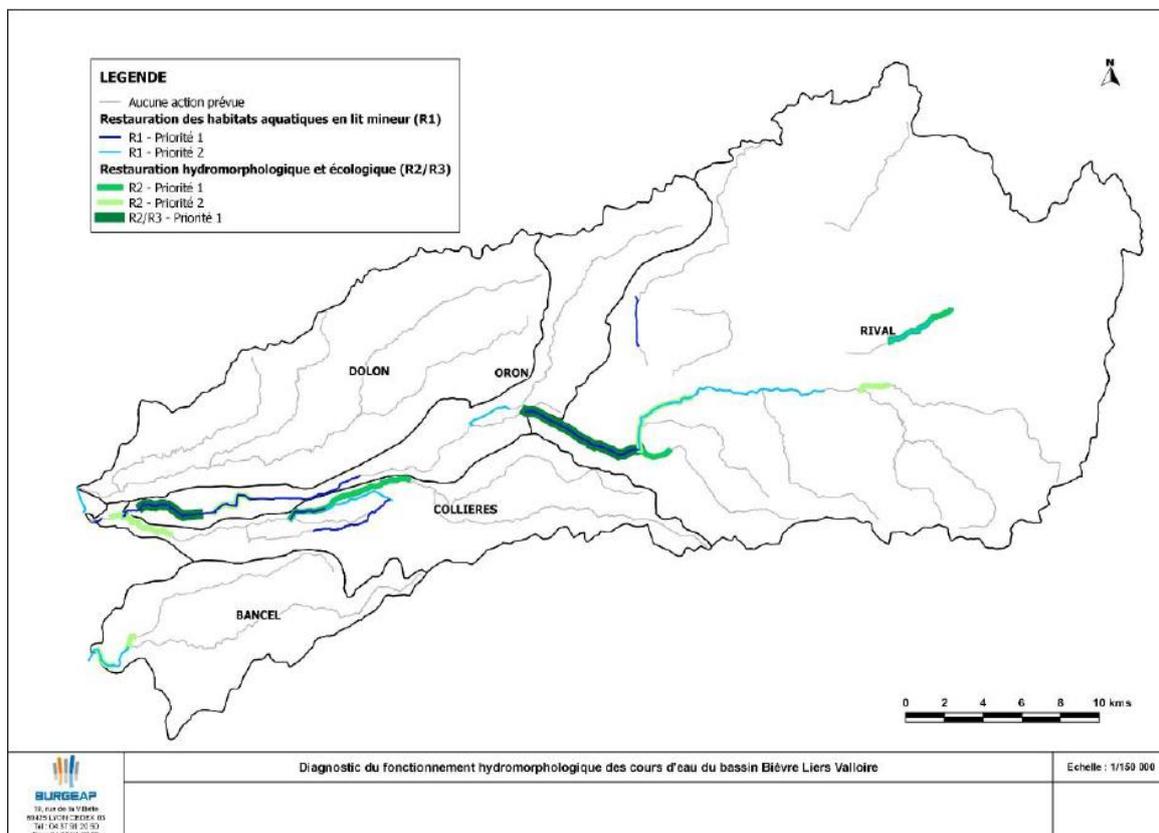
l'amélioration des habitats aquatiques et de la continuité écologique afin de favoriser la vie piscicole et l'activité de pêche qui y est intimement liée.

Pour restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et de leurs annexes, tendre vers le bon état écologique et gérer les risques, la CLE souhaite que des projets de restauration ambitieux de l'espace de bon fonctionnement soient mis en place. Les documents du SAGE identifieront les **secteurs prioritaires pour la mise en place d'actions de restauration hydromorphologique et écologique**. Ils fixeront un objectif de mise en œuvre pour les projets de priorités 1 et 2 dans les 10 ans après l'approbation du SAGE. Ces projets nécessitant une emprise foncière importante, un travail préalable sur le foncier, lié à l'espace de bon fonctionnement, devra être réalisé.

Sur les secteurs où une restauration plus ambitieuse ne peut être envisagée en raison des contraintes socio-économiques fortes non

déplaçables à court ou moyen terme, des actions de restauration des habitats aquatiques en lit mineur peuvent être envisagées. Ces actions ont pour objectif de recréer ou restaurer des habitats de reproduction, de croissance et de repos avec des techniques légères faisant appel au génie minéral ou au génie végétal. Les documents du SAGE **identifieront les secteurs prioritaires pour la mise en place d'actions de restauration des habitats aquatiques en lit mineur**. Ils fixeront un objectif de mise en œuvre pour les projets de priorités 1 et 2 dans les 10 ans maximum après l'approbation du SAGE.

Pour améliorer la continuité écologique des cours d'eau, les documents du SAGE identifieront les **ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité écologique**. Ils fixeront un objectif de restauration de la continuité pour les ouvrages de priorités 1 et 2 dans les 10 ans après l'approbation du SAGE (d'ici fin 2018 pour les ouvrages situés sur les tronçons de cours d'eau classés en liste 2).



► Figure 8 : Secteurs prioritaires identifiés dans l'étude pour la restauration hydromorphologique et écologique (Burgeap, 2016)

#### 4 Améliorer l'entretien des berges et la gestion sédimentaire

Sur l'ensemble du bassin versant, les boisements de berge et les sédiments nécessitent la mise en place d'une gestion concertée et planifiée.

Les boisements de berges assurent de multiples fonctions au sein de l'hydrosystème qu'elles soient écologiques comme socio-économiques (stabilisations des berges, autoépuration, habitat pour la faune, production de bois de chauffage, activités de plein air...). Certains secteurs du bassin versant présentent un état de dégradation plus ou moins avancé des boisements de berges qui nécessite une restauration. Les documents du SAGE demanderont la mise en place d'un plan de restauration et d'entretien des boisements de berges.

Compte tenu de nombreux aménagements de correction fluviale (plages de dépôts, barrage, seuil de stabilisation...), de curages et

chenalisation passés, la continuité sédimentaire est fortement perturbée et nécessite d'être restaurée sur les cours d'eau principaux du territoire (Rival, Oron, Collières, Dolon, Bancel) et certains de leurs affluents (Baïse, torrent de La Pérouse, ruisseau des Eydoches, Suzon, Dolure, Régrimay, Grande Veuze et torrents affluents, Petite Veuze, Derroy, Bège, Lambre, Argentelle). Les documents du SAGE demanderont la réalisation de plans de gestion sédimentaire au minimum à l'échelle des sous-bassins versants et qui intégreront des mesures de travaux et de suivi applicables aux différents usages. Les mesures de restauration de la continuité sédimentaire devront être concertées et menées en conformité avec les mesures de restauration des espaces de bon fonctionnement et les mesures de restauration de la continuité écologique.

#### 5 Limiter les inondations et assurer la sécurité

La réduction du risque inondation est au cœur des préoccupations des acteurs du territoire, avec une volonté générale d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, la CLE souhaite privilégier une approche globale s'appuyant sur une réduction des risques à la source et de la vulnérabilité et envisage la nécessité de recentrer les protections au plus près des enjeux tout en permettant une moindre protection ailleurs.

Pour agir sur la réduction des risques à la source, les documents du SAGE demanderont que les documents d'affichage des risques à établir ou existants soient intégrés dans les PLU des communes et proposeront des mesures pour limiter le ruissellement dans les zones imperméabilisées et les zones agricoles.

Pour réduire les aléas connus et la vulnérabilité à l'origine des risques dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques, les documents du SAGE inciteront à la restauration de zones d'expansion des crues. Dans les zones de risques potentiels importants, les documents du SAGE inciteront à réaliser des études précises de localisation et quantification de la vulnérabilité qui permettront de dégager des mesures permettant de la réduire.

La mise en place d'actions de restauration hydromorphologique et écologique (cf. sous-objectif relatif à la restauration des habitats aquatiques) aura également un rôle important dans la réduction des risques.

► **Tableau 19 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour de l'objectif « Préserver et restaurer les conditions hydromorphologiques des cours d'eau tout en limitant les inondations »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Suivi, Mise en œuvre, Sensibilisation	+++		
 Collectivités	Mise en œuvre, Sensibilisation	+++	+	-
 Services de l'état	Suivi	+		
 Agriculture		+	+	-
 Habitants			++	+
 Association			+++	



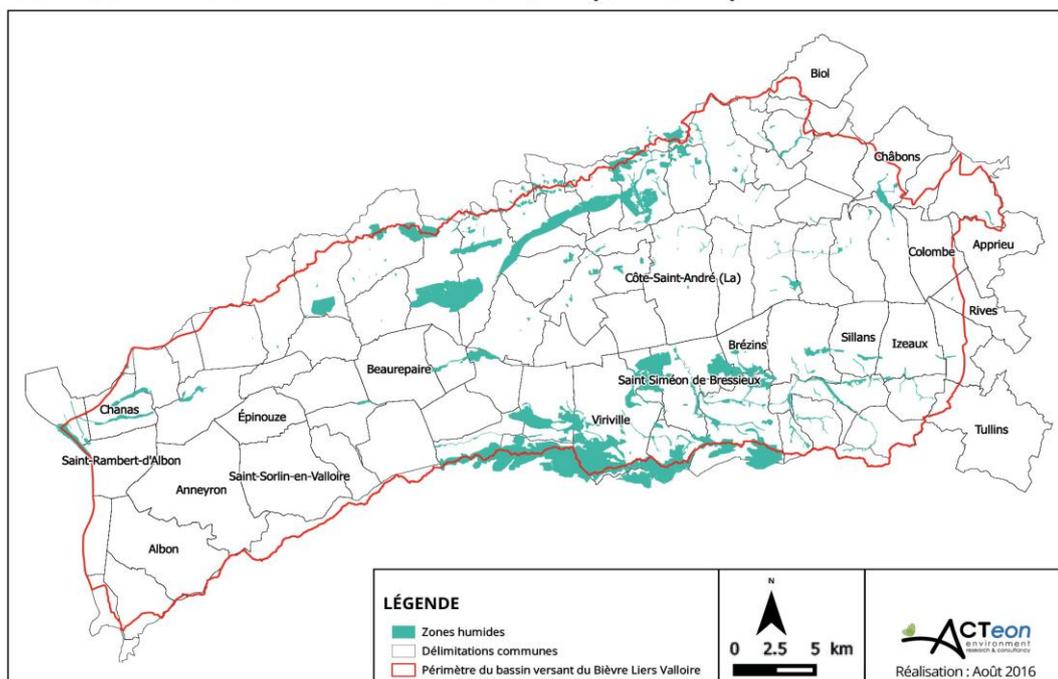
## Préserver et restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités

Le territoire de Bièvre Liers Valloire comprend plus de 150 zones humides. Ces zones humides ont un rôle patrimonial, fonctionnel et paysager important pour le territoire et le fonctionnement du bassin. Cependant, très peu de zones humides du territoire font l'objet de plan de gestion.

En cohérence avec le SDAGE, la CLE porte un objectif global de préservation des zones humides et souhaite le développement d'actions spécifiques et concertées de gestion et de restauration des zones humides du territoire.

Une étude de hiérarchisation des priorités d'action sur les zones humides a été réalisée sur la partie iséroise du bassin versant à partir de la cartographie de plusieurs indicateurs (fonctions biochimiques, fonctions biologiques, menaces et dégradation, etc.). Ce travail sera réalisé sur la partie drômoise du bassin versant avant l'approbation du SAGE afin d'avoir une vision homogène des zones humides du bassin versant et d'élaborer un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant.

### INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ISÉROISES DU BASSIN VERSANT BIÈVRE LIERS VALLOIRE (CEN ISÈRE)



► Figure 9 : Inventaire des zones humides iséroises du bassin versant de Bièvre Liers Valloire

#### 6 Préserver les zones humides de toute artificialisation

Afin de faciliter la préservation des zones humides, les documents du SAGE demanderont qu'un inventaire exhaustif soit réalisé lors de la réalisation ou de la révision des PLU afin de les y inscrire et les cartographier précisément.

La CLE jouera un rôle moteur dans la sensibilisation des collectivités à la préservation des zones humides et à leur prise

en compte effective dans les documents d'urbanisme et dans les projets qui en découlent, soulignant en particulier les bénéfices apportés par la protection des zones humides (amélioration de la qualité de l'eau, lissage des débits d'eau à l'échelle du bassin versant et écrêtement des crues, valeur patrimoniale, etc.). Elle s'assurera de la préservation des zones humides menacées par l'artificialisation ou le changement d'usage.

Dans un objectif de sensibilisation des collectivités, du public scolaire et des particuliers à l'importance des zones humides, la structure porteuse du SAGE relaiera les

démarches existantes de valorisation des zones humides telles que le dispositif « En chemin vers les ENS » du Conseil Départemental de l'Isère.

### 7 Restaurer et gérer les zones humides prioritaires

Les documents du SAGE présenteront une cartographie des zones humides du bassin versant précisant les niveaux de priorité d'actions.

conduiront à la mise en œuvre d'actions concrètes de préservation ou de restauration des zones humides prioritaires.

Les documents du SAGE fixeront un objectif en termes de nombre de plans de gestion à réaliser.

Ces structures mèneront, en concertation avec les acteurs concernés, une réflexion autour des enjeux fonciers liés à la protection et la restauration des zones humides.

Les structures dotées de la compétence GEMAPI pourront porter des plans de gestion spécifiques pour les zones humides prioritaires en menant une concertation avec les acteurs locaux concernés. Ces plans de gestion

Elles pourront également communiquer sur la politique des Espaces Naturels Sensibles et inciteront les collectivités à la labellisation de « site ENS ».

► **Tableau 20 : Implications des acteurs territoriaux et impacts socio-économiques autour de l'objectif « Préserver et restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités »**

Usage	Implication	Niveau d'effort	Acceptabilité	Impact économique
 CLE / Structure porteuse du SAGE	Suivi, Mise en œuvre, Sensibilisation	+		
 Collectivités	Mise en œuvre, Sensibilisation	++	+	-
 Services de l'état	Suivi	+		
 Agriculture			+	-
 Habitants			++	
 Association			+++	



## 4. EVALUATION DE LA STRATEGIE DU SAGE

### 4.1. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE

**Concernant les aspects quantitatifs**, les sous-objectifs proposés et les actions emblématiques affiliées sont réalistes et peuvent être mises en place dans le contexte territorial. Les démarches quantitatives déjà initiées sur le territoire et accordant une place importante à la concertation permettront au SAGE en place d'inscrire des objectifs sur le niveau des prélèvements.

Le levier d'économies d'eau pour tous les usages n'est pas à négliger par les acteurs même si les coûts peuvent être très importants, c'est un sous-objectif qui a un impact quantitatif sur les réserves à court terme et en cela, il est important.

La **démarche territoriale de gestion quantitative aura un impact fort** à court terme pour le maintien du bon état quantitatif de la ressource si elle est portée politiquement et si les différentes catégories d'usager « jouent le jeu ».

Les démarches qui seront initiées pour **augmenter l'infiltration de l'eau** sur le territoire sont un **point fort de la stratégie**. Les axes de travail proposés impliquent cependant une stratégie sur le **long terme** (temps de la sensibilisation, investissements financiers importants, etc.) dont les effets ne seront visibles qu'au bout d'un certain nombre d'années. L'augmentation de l'infiltration sur le territoire participera à long terme au maintien du bon état quantitatif et permettra de sortir de l'état de fragilité de la nappe.

**À l'horizon 2027**, la mise en œuvre du SAGE aura permis d'installer une gestion des prélèvements sur les ressources en eau, **le bon état quantitatif des ressources souterraines sera stabilisé**, mais restera fragile. À plus long terme, les efforts sur la thématique de l'infiltration dynamisés par la CLE pourront permettre de garder un bon état quantitatif, malgré un contexte de changement climatique qui pourra être défavorable.

Atteinte du bon état quantitatif		État actuel	Évolution des enjeux eau <u>sans mise en œuvre de la stratégie du SAGE</u>	Évolution des enjeux eau <u>avec mise en œuvre de la stratégie du SAGE (2027)</u>
Nappes souterraines	Nappe des alluvions	Bon état (fragile)	État incertain <b>Aggravation</b>	Bon état (fragile) <b>Amélioration</b>
	Nappe de la molasse	Bon état	Bon état <b>Aggravation</b>	Bon état

**Concernant les aspects qualitatifs**, la CLE dynamisera les démarches déjà en place sur le territoire et **accélérera les processus**. Les différents sous-objectifs offrent également aux acteurs des outils permettant d'aller au-delà des « contraintes réglementaires ». Pour certains sous-objectifs, les actions emblématiques peuvent être mises en place assez rapidement et offrir des effets positifs (arrêt de



l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités, travail sur des pratiques agricoles, mise en place de filières agricoles à bas niveaux d'intrant, etc.). Par contre les actions emblématiques demandant davantage d'investissements financiers (amélioration des process, gestion des eaux pluviales, etc.) seront plus longues à mettre en place.

Le sous-objectif de préservation de la qualité de la nappe de la molasse pourra permettre de ne pas la dégrader s'il est porté très rapidement par les élus du territoire et si des mesures sont mises en place à très court terme.

En poursuivant la dynamique actuelle des acteurs territoriaux, **les impacts qualitatifs positifs sur les ressources en eau superficielles** (sources, cours d'eau, zones humides) **seront visibles à court terme**. Par contre **la reconquête qualitative des ressources souterraines demandera un temps plus long que l'horizon 2027**. D'une part, il faut compter avec le temps de réponse des nappes souterraines, les efforts étant réalisés aujourd'hui n'ayant un impact que des années plus tard. D'autre part, la CLE privilégie un travail sur le long terme avec l'ensemble des agriculteurs du territoire, afin de s'assurer que les changements de pratique n'impactent pas négativement l'économie agricole du territoire. Les effets à l'échelle du territoire s'envisagent donc sur le long terme.

Atteinte du bon état qualitatif		État actuel	Évolution des enjeux eau <u>sans mise en œuvre de la stratégie du SAGE</u>	Évolution des enjeux eau <u>avec mise en œuvre de la stratégie du SAGE (2027)</u>
Cours d'eau et zones humides (en lien avec la stratégie « milieux »)		État bon à mauvais	État bon à mauvais	État bon à moyen <b>Amélioration</b>
Nappes souterraines	Nappe des alluvions	État mauvais	État mauvais	État mauvais <b>Amélioration</b>
	Nappe de la molasse	État mauvais sur l'ensemble Bon état sur BLV	État mauvais sur l'ensemble et sur BLV <b>Aggravation</b>	Bon état sur BLV

**Concernant la thématique « milieux »**, la CLE porte une **ambition forte** de reconquête d'espaces de bon fonctionnement et de restauration hydromorphologique des cours d'eau. L'affichage par le SAGE d'objectifs précis en termes de réalisation de projets de restauration d'espaces de bon fonctionnement, d'habitats aquatiques et de continuité écologique, doit permettre d'impulser une dynamique à même **d'améliorer significativement le fonctionnement hydromorphologique** des cours d'eau. Cette dynamique est susceptible d'entraîner une amélioration de l'état écologique des cours d'eau du territoire, et **d'aider à l'atteinte du bon état à l'horizon 2027** ; échéance pour la plupart des masses d'eau du territoire.

La CLE souhaite également répondre aux préoccupations des acteurs du territoire en termes de réduction du risque inondation en privilégiant une approche globale. Les actions envisagées dans le



cadre des sous-objectifs affichés pour préserver et restaurer un bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau visent ainsi également à **limiter les inondations sur les secteurs les plus vulnérables**. Des actions spécifiques sont prévues pour réduire les risques à la source et la vulnérabilité (généralisation de l'affichage des risques et de leur prise en compte dans l'aménagement du territoire ; études de vulnérabilité ; mise en œuvre de mesures réduction de la vulnérabilité) ; elles permettront d'améliorer significativement la gestion du risque inondation, en cohérence avec la directive inondation.

Enfin, la CLE poursuivra une démarche volontariste visant à **préserver les zones humides existantes**, et à restaurer les zones humides prioritaires identifiées sur le territoire. **Cette politique volontariste** devrait également contribuer à améliorer l'état des masses d'eau superficielles comme souterraines, et à atteindre le bon état à l'horizon 2027, comme prévu pour la plupart des masses d'eau du territoire.

Atteinte du bon état qualitatif	État actuel	Évolution des enjeux eau <u>sans mise en œuvre de la stratégie du SAGE</u>	Évolution des enjeux eau <u>avec mise en œuvre de la stratégie du SAGE (2027)</u>
Cours d'eau	État bon à mauvais	État bon à mauvais	État bon à moyen <b>Amélioration</b>

#### 4.2. EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA STRATEGIE

L'axe de travail **quantitatif** engage les différents usagers du territoire dans une démarche commune, dont les bases ont déjà été posées avec l'étude et la concertation sur les volumes prélevables. Le **partage de l'effort** est perceptible par tous les acteurs dans le sens où des volumes prélevables ont été définis pour chaque catégorie d'utilisateur, ce qui permet de renforcer **l'acceptabilité de la mise en place de ces objectifs de prélèvement**. Cependant pour chaque grande catégorie d'utilisateurs, il existe des réserves : les agriculteurs craignent que la mise en place des volumes prélevables sur le long terme ne freine le développement potentiel des cultures irriguées, ce qui induirait un manque à gagner. Les industriels craignent que ces objectifs freinent voir empêchent l'installation de nouvelles industries qui auraient besoin d'eau dans leur processus. Les pisciculteurs, quant à eux, craignent que les volumes prélevables n'entraînent un manque de souplesse du système, nécessaire à l'assurance du maintien des conditions sanitaires optimales dans les bassins. L'application des volumes prélevables induirait donc une fragilité économique des piscicultures. Face à ces craintes des acteurs économiques, les collectivités mentionnent le risque d'un développement territorial ralenti.

Les mesures autour de **l'amélioration des rendements suivent une logique partagée**, l'acceptabilité générale sera donc assez bonne. Cependant pour certains acteurs, l'impact économique pourra être particulièrement fort au regard des investissements coûteux à réaliser (remplacement des réseaux d'eau vieillissants, amélioration des process dans l'industrie et l'agriculture, etc.).

**Les enjeux relatifs à l'infiltration des eaux sont encore peu connus par** les différentes catégories d'utilisateur. La CLE souhaitant s'emparer fortement de cette thématique, un travail important de sensibilisation et d'explicitation des enjeux permettra de renforcer l'acceptabilité des actions à mettre en place.



La philosophie commune sur la **limitation des transferts d'eau** sera globalement bien acceptée par l'ensemble des acteurs dans le sens où elle permettra d'assurer une ressource suffisante pour les générations futures sur le territoire. Si les acteurs de l'eau potable réussissent à réaliser des économies d'eau, notamment par l'amélioration des rendements de leurs réseaux, les transferts d'eau potable aux collectivités voisines seront alors possibles, dans un principe de solidarité.

La dynamique de travail autour de **l'axe de travail qualitatif** demandera un fort investissement de la CLE et de la structure porteuse du SAGE afin de poursuivre la mobilisation des acteurs : de nombreuses contraintes réglementaires se sont superposées au fil des années et les différents acteurs devront persévérer dans leurs efforts. Si les effets ont été rapidement visibles sur les cours d'eau, la nappe souterraine est toujours en mauvais état qualitatif. Pour remobiliser les acteurs autour de la reconquête possible de cette nappe d'eau, **la CLE et la structure porteuse du SAGE auront un rôle important dans la sensibilisation et le maintien d'une dynamique sur une longue durée.**

L'accompagnement de l'atteinte des objectifs réglementaires pour chaque catégorie d'utilisateur sera assez bien perçue, car elle ne rajoute pas de contraintes supplémentaires aux usagers et installe la CLE dans un rôle d'accompagnateur et non pas de contrôleur. De nombreux acteurs devront poursuivre leurs efforts financiers afin d'investir dans des processus rejetant moins de polluants.

Le travail qui sera réalisé avec les acteurs agricoles va dans le sens d'une CLE organisant les réflexions à l'échelle de son territoire de bassin versant et impliquant largement les acteurs économiques. La mise en place de pratiques agricoles plus économes en intrants pourra impacter négativement les agriculteurs dans un premier temps. Cependant, la meilleure résilience des systèmes agricoles respectant les principes de l'agroécologie et la mise en place de filières adaptées pourront inverser cette première tendance.

Le travail mené avec les collectivités devra passer par une phase de sensibilisation sur les leviers qu'elles peuvent activer pour diminuer les rejets de polluants. Même si la démarche "zéro phyto" dans les villes et villages est comprise par les collectivités, sa mise en œuvre est plus compliquée (davantage de main d'œuvre nécessaire, formations nécessaires aux techniques alternatives, incompréhension des habitants face aux « mauvaises herbes »). Le budget consacré à l'entretien des espaces verts augmentera de fait.

Les enjeux qualitatifs (et quantitatifs) autour de la gestion des eaux pluviales sont aujourd'hui peu connus par les collectivités. La sensibilisation devra donc être une première marche à franchir avant de juger de l'acceptabilité par les collectivités. Dans tous les cas, les investissements à réaliser seront importants pour les collectivités et les aménageurs.

**Une forte communication devra s'engager sur les périmètres des zones de sauvegarde, accompagnée par une sensibilisation aux différents enjeux,** afin de permettre leur prise en compte par les collectivités et les autres catégories d'acteurs. Sur leurs périmètres, les industries, les agriculteurs et les collectivités pourront être impactés économiquement, car certaines activités pourront être contraintes au regard des polluants rejetés.

Le travail autour des polluants émergents sera particulièrement bien accepté par les habitants du territoire, car il démontre que la CLE s'empare de la question des polluants à la source et non pas une fois que ces derniers sont présents dans la nappe. Certaines industries ou stations d'épuration pourront cependant être impactées économiquement, car la détection de nouveaux polluants en quantité inquiétante devra entraîner des investissements pour traiter ces derniers.



**La préservation et la restauration des cours d'eau** seront bien acceptées par les habitants et les collectivités dans un premier temps : en effet la restauration permettra de redonner un caractère naturel aux milieux. Les paysages seront plus agréables et les activités de plein air se développeront davantage (promenade, pêche, etc.). Cependant ces types de travaux sont particulièrement coûteux. Les collectivités seront donc impactées économiquement et les habitants pourront connaître des augmentations d'impôts. Cependant, à terme, les travaux conduiront à des externalités positives qui feront faire des économies aux collectivités et aux habitants : la réduction du risque inondation assurera une meilleure protection des personnes et des biens, la meilleure autoépuration des milieux améliorera la qualité des eaux qui s'infiltreront dans les nappes du territoire, un milieu embelli incitera l'installation d'habitants sur le territoire. Les agriculteurs pourront être impactés par la liberté redonnée au cours d'eau : diminution du foncier agricole par le rétablissement d'espaces de bon fonctionnement de la rivière ou diminution de la valeur du foncier agricole par la mise en place des zones d'expansion de crue.

**La préservation et la restauration des zones humides** seront globalement bien acceptées par les habitants du territoire, par la valeur patrimoniale qu'elles représentent.

Cependant, leur inscription dans les documents d'urbanisme pourra freiner un développement urbain ou l'extension de zones d'activités. Le développement économique du territoire pourrait ainsi rencontrer des freins plus importants.





**SAGE**  
Bas-Dauphiné  
Plaine de Valence



**isère**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



## DIAGNOSTIC DU SAGE BAS DAUPHINE PLAINE DE VALENCE

## QUELS ENJEUX CLES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU POUR LE TERRITOIRE DU SAGE?

RAPPORT FINAL VALIDE PAR LA CLE LE 15/09/16

REDACTEURS : BENOIT BOROT, ANNE DOS SANTOS, ANAÏS HANUS, MAÏTE FOURNIER, MANON BERGE, PIERRE STROSSER



Claire  
LELONG

## NOTE AU LECTEUR

Le présent document constitue la seconde version du diagnostic du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence.

Ce document a été élaboré à partir : (a) du rapport présentant l'état initial de la gestion des ressources en eau du SAGE Molasse validé en février 2016 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) ; (b) des retours d'acteurs du territoire collectés lors de l'atelier de concertation organisé le 6 avril 2016 ; (c) des contributions des membres du Secrétariat Technique (SECTECH) qui accompagne l'élaboration du diagnostic lors de la réunion du 7 juin 2016 ; et (d) des contributions des participants aux commissions territoriales organisées les 7, 8 et 9 juin 2016 à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint Marcellin et Alixan. Enfin, les contributions du bureau de la CLE, réuni le 6 juillet 2016 à Chavannes pour l'examen du présent document, ont été intégrées en vue de son envoi aux membres de la Commission locale de l'eau du SAGE courant août 2016.

Ce document a été lu, commenté et validé par la Commission Locale de l'Eau le 15 septembre 2016.

# TABLE DES MATIERES

NOTE AU LECTEUR .....	2
TABLE DES MATIERES .....	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
ABREVIATIONS .....	6
1. INTRODUCTION.....	7
1.1. Pourquoi un SAGE pour les aquifères de la molasse miocène du Bas Dauphiné et les alluvions de la Plaine de Valence ? .....	7
1.2. Quelle démarche d'élaboration du SAGE? .....	10
1.3. Quel rôle du diagnostic dans le processus du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence ? .....	10
2. LE CONTEXTE DE LA GESTION DE L'EAU DU SAGE BAS DAUPHINE PLAINE DE VALENCE	12
2.1. La cadre réglementaire de la gestion de l'eau .....	12
2.2. L'organisation des services de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques .....	14
3. LES ENJEUX THEMATIQUES .....	19
3.1. Préserver l'équilibre quantitatif, préparer et garantir les développements futurs du territoire.....	19
La sécurisation de l'AEP .....	22
L'identification des ressources disponibles sur la molasse et le potentiel de ressources alternatives .....	23
Forages individuels : évaluation de l'impact et maîtrise si besoin .....	24
L'intégration et l'évolution de l'irrigation dans les projets de territoire .....	25
Les économies d'eau pour tous les usages .....	26
3.2. Lutter contre les pollutions .....	28
La prise en compte de toutes les sources de pollution .....	31
Les pollutions « classiques » d'origine agricole .....	32
3.3. Préserver les milieux aquatiques connectés .....	34
La préservation, la restauration et la création de zones humides connectées aux eaux souterraines .....	36
4. LES ENJEUX TRANSVERSAUX.....	38
Améliorer la connaissance .....	39
Assurer une gouvernance efficace et un financement adéquat de la gestion l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.....	42
Informé et communiquer auprès de tous les acteurs et habitants du territoire .....	46
5. EN RESUME.....	48

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

▶	Figure 1 : Périmètre du SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence	8
▶	Figure 2 : Masses d'eau souterraines et limites des sous-secteurs hydrogéologiques	9
▶	Figure 3 : La démarche générale d'élaboration et de mise en œuvre d'un SAGE	10
▶	Figure 4 : Démarche globale du diagnostic	11
▶	Figure 5 : Carte des contrats de rivière, Contrat Vert et Bleu et SAGE voisin sur le périmètre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (Idées Eaux, ACTeon, Tereo, 2016)	17
▶	Figure 6 : Démarches eau et agriculture sur le territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (ACTeon/Idées Eaux/Tereo, 2016)	18
▶	Figure 7 : Situation de la ressource en eau - Contrainte pour la disponibilité de la ressource en eau superficielle (ZRE), localisation des alluvions et répartition des prélèvements	20
▶	Figure 8 : Etat quantitatif des ressources en eau – SDAGE 2016-2021	21
▶	Figure 9 : Etat qualitatif des ressources en eau – SDAGE 2016-2021	28
▶	Figure 10 : Cartes récapitulatives des enjeux qualité sur le territoire du SAGE	30
▶	Figure 11 : Synthèse des enjeux liés aux milieux aquatiques sur les masses d'eau du SAGE	35

## LISTE DES TABLEAUX

▶ Tableau 1 : Synthèse des mesures du PDM 2016-2021 sur les 13 masses d'eau souterraines du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence	13
▶ Tableau 2 : La prise de compétence Aménagement de rivière au sein du territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	15
▶ Tableau 3 : Vision globale des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE Bas-Dauphiné et Plaine de Valence	49

## ABREVIATIONS

AAC	Aire d’Alimentation de Captage
AB	Agriculture Biologique
AEP	Alimentation en Eau Potable
AERMC	Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse
AMPA	Acide aminométhylphosphonique
ANC	Assainissement Non Collectif
BAC	Bassin d’Alimentation de Captage
BLV	Bièvre-Liers-Valloire
CC	Communauté de Communes
CLE	Commission Locale de l’Eau
DCE	Directive Cadre sur l’Eau
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESO	Eaux souterraines
ESUP	Eaux superficielles
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GMI	Géothermie de minime importance
ICPE	Installation classée pour la protection de l’environnement
LEMA	Loi sur l’eau et les milieux aquatiques (2006)
MAPTAM	Modernisation de l’Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles
Mm3	Millions de m <sup>3</sup>
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PGRE	Plan de Gestion de la Ressource en Eau
PLU	Plan Local d’Urbanisme
PNR	Parc naturel régional
SAGE	Schéma d’aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux
SIG	Système d’information géographique
SPANC	Service public d’assainissement non collectif
STEP	Station d’épuration
ZNIEFF	Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZRE	Zone de Répartition des Eaux

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. POURQUOI UN SAGE POUR LES AQUIFERES DE LA MOLASSE MIOCENE DU BAS DAUPHINE ET LES ALLUVIONS DE LA PLAINE DE VALENCE ?

Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (initialement appelé SAGE Molasse miocène du Bas-Dauphiné et des alluvions de la Plaine de Valence) couvre un vaste territoire d'un peu plus de 2 000 km<sup>2</sup> bordé par le Vercors à l'Est, les Chambarans au Nord, le Rhône à l'Ouest et la limite sud du bassin versant de la Drôme au Sud (voir Figure 1). Valence en est le principal centre urbain, la population de l'agglomération de Valence représentant 175 636 habitants (2012) soit 55% de la population totale du territoire. Ce périmètre du SAGE est traversé par les rivières Isère et Drôme, ainsi que par plusieurs cours d'eau de moindre importance drainant le secteur d'est en ouest et se jetant dans le Rhône. Deux types d'aquifères complètent les ressources en eau du territoire : des nappes alluviales peu profondes associées aux différents cours d'eau, ainsi qu'un aquifère profond de grande taille et d'importance stratégique, la molasse miocène.

Les problèmes de qualité de l'eau observés sur cet aquifère et les nombreux usages déjà existants, notamment sur la partie drômoise, ont amené les acteurs locaux à se mobiliser pour mieux comprendre son fonctionnement dans le but d'assurer sa protection. Deux thèses abordant le fonctionnement hydrologique de l'aquifère ont notamment été réalisées, et des élus locaux se sont mobilisés pour conditionner la prescription d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Au regard de l'importance de ses enjeux de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, ce territoire a ainsi été désigné comme prioritaire pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un SAGE par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2010-2015<sup>1</sup>. Les principaux enjeux de gestion de l'eau qui étaient identifiés par le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée pour le territoire incluaient<sup>2</sup> : la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation actuelle et future en eau potable ; la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, notamment vis-à-vis des pollutions agricoles par les pesticides ; la gestion quantitative des ressources souterraines, en lien avec les ressources superficielles ; la maîtrise des impacts de l'urbanisation, en lien avec la disponibilité et la préservation de la ressource. »

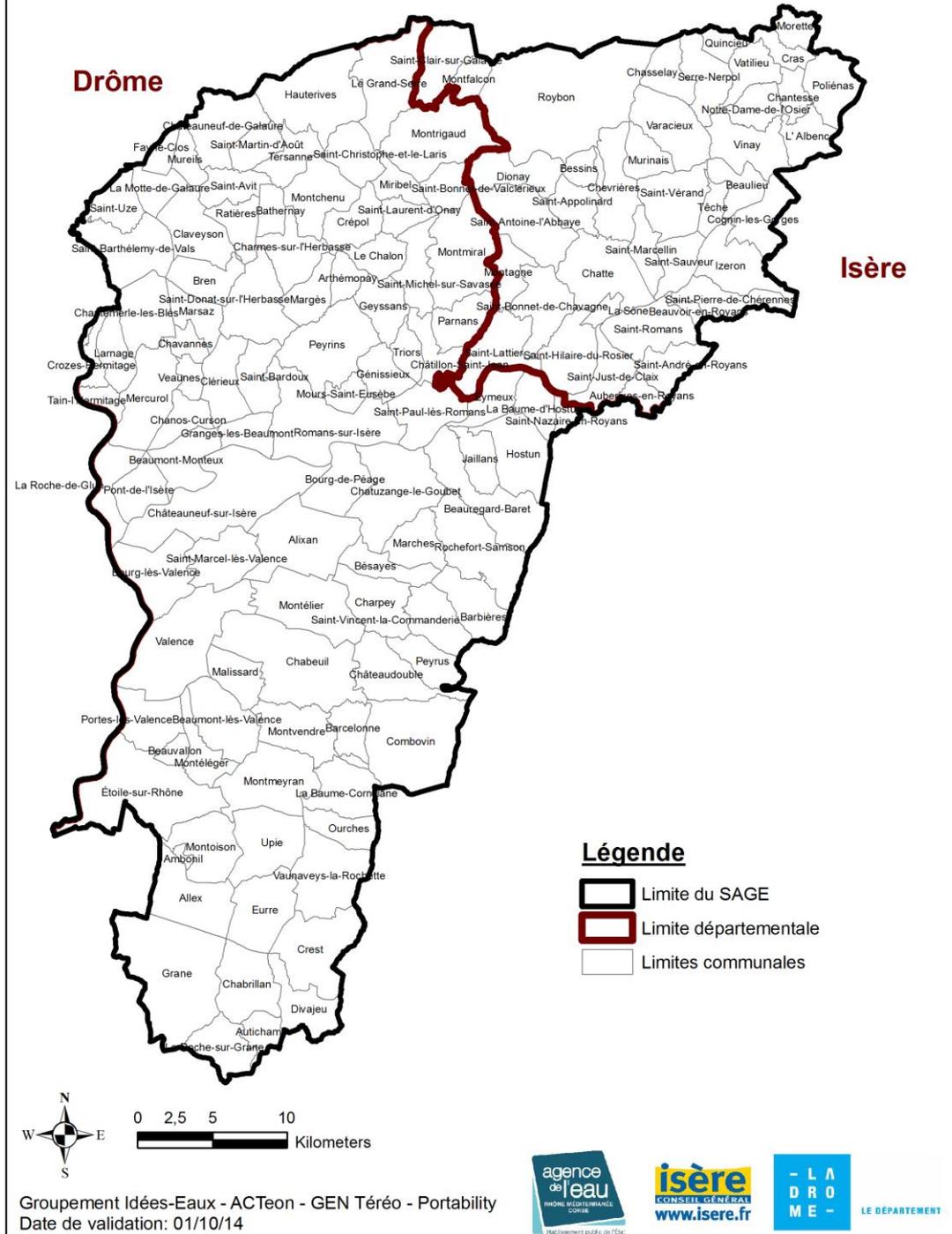
### LE SAGE EN CHIFFRES- CLES

- ▶ 2018 km<sup>2</sup>
- ▶ 324 307 habitants (INSEE, 2016)
- ▶ 175 636 habitants pour l'agglomération de Valence, soit 55% de la population du territoire
- ▶ 140 communes de la Grande Région Auvergne-Rhône-Alpes partagées entre 2 départements Drôme (100 communes) et Isère (40 communes)
- ▶ 26,22 millions de m<sup>3</sup> prélevés pour l'AEP sur le territoire du SAGE en 2012
- ▶ 120 millions de m<sup>3</sup> prélevés annuellement sur le territoire, dont 45 millions de m<sup>3</sup> sur la molasse et les alluvions.

<sup>1</sup> SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, consultable en ligne : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/dce/sdage2009.php>

<sup>2</sup> Délibération n°2012-58 du Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée

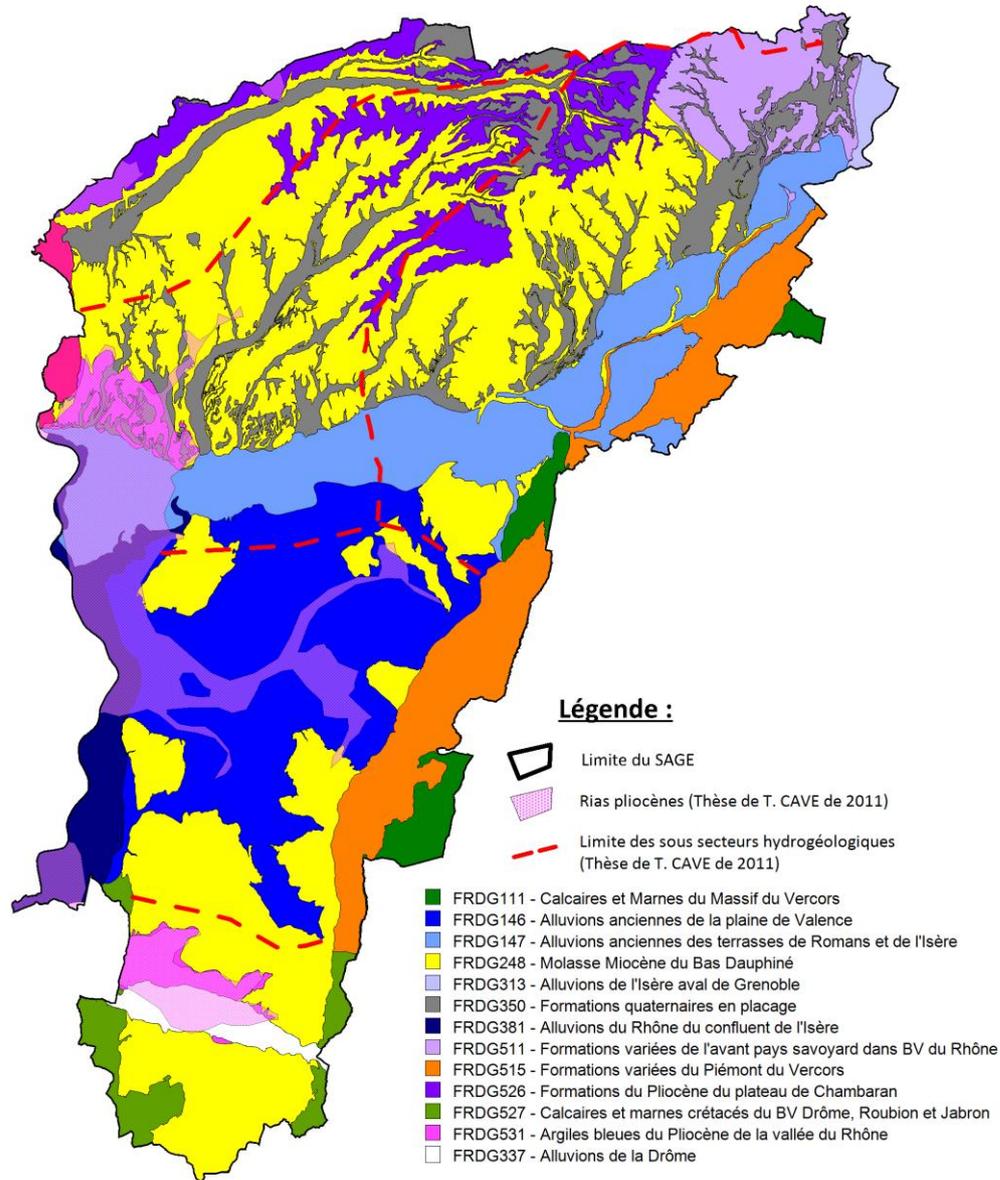
# Etat des lieux du SAGE Molasse Miocène COMMUNES ET DEPARTEMENTS



► Figure 1 : Périmètre du SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence

## Etat des lieux du SAGE Molasse Miocène

### LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES



Source : AERMC



0 5 10  
Kilometres



LE DÉPARTEMENT

► Figure 2 : Masses d'eau souterraines et limites des sous-secteurs hydrogéologiques

## 1.2. QUELLE DEMARCHE D'ELABORATION DU SAGE?

La démarche globale d'élaboration et de mise en œuvre d'un SAGE<sup>3</sup> est structurée en trois phases principales (phases préliminaire, d'élaboration et de mise en œuvre) constituée de différentes étapes telles que décrites dans le diagramme ci-dessous.



► **Figure 3 : La démarche générale d'élaboration et de mise en œuvre d'un SAGE**

Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence a émergé des consultations des communes du territoire menée de novembre 2011 à mars 2012, et du Comité de bassin Rhône-Méditerranée & Corse du 5 décembre 2012. Son périmètre a été établi par arrêté interpréfectoral le 15 mai 2013, le portage du SAGE pour sa phase d'élaboration étant confié au Département de la Drôme, en partenariat avec le Département de l'Isère. La réalisation de l'état des lieux du SAGE a été initiée en avril 2014, l'état des lieux étant approuvé par la Commission Locale de l'Eau (CLE<sup>4</sup>) du 2 février 2016. Son adoption a donné le coup d'envoi à l'élaboration du diagnostic du SAGE dont les résultats sont présentés dans ce document.

Le SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence est élaboré dans un esprit de concertation dans le cadre d'un processus mobilisant l'ensemble des élus et acteurs de l'eau du territoire, y compris les usagers. Des réunions thématiques avec des experts et représentants de différents secteurs (par exemple : agriculture, industrie, gestion des milieux aquatiques, eau potable et assainissement) et des commissions territoriales associant élus et acteurs locaux de trois secteurs géographiques aux contextes et problématiques spécifiques (Drôme des collines, Sud Grésivaudan et Plaine de Valence) complètent ainsi les réunions des instances de concertation formelles du SAGE que sont la CLE et son bureau<sup>5</sup>.

## 1.3. QUEL RÔLE DU DIAGNOSTIC DANS LE PROCESSUS DU SAGE BAS DAUPHINE PLAINE DE VALENCE ?

L'étape d'élaboration du diagnostic consiste à caractériser les principaux enjeux de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques qu'il faudra résoudre en priorité pour assurer une gestion durable des ressources en eau sur le territoire répondant à la fois aux objectifs (écologiques en particulier) fixés par la législation environnementale et aux objectifs de développement socio-économique du territoire. Les principaux enjeux de gestion du diagnostic (voir figure 2 ci-dessous)

<sup>3</sup> Ministère de l'Ecologie. 2008. Guide SAGE – actualisé en mai 2012. Ce document est téléchargeable sur le portail Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/document/guide-m%25C3%25A9thodologique-pour-l%25C3%25A9laboration-et-la-mise-en-oeuvre-des-sage-et-fiches-th%25C3%25A9matiques>

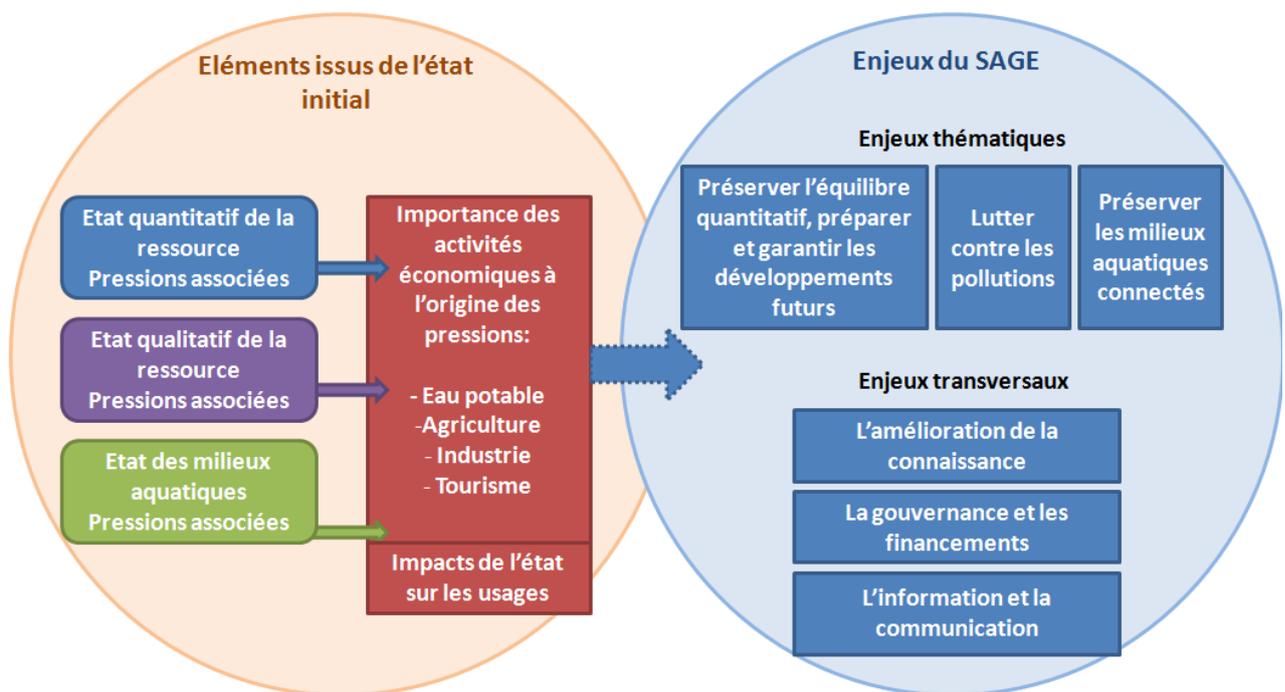
<sup>4</sup> La CLE du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence est composée de 70 membres représentant les élus (50%), les services de l'état (25%) et les représentants des usagers de l'eau (25%).

<sup>5</sup> Le bureau de la CLE du SAGE est composé de 21 membres représentatifs de la composition de la CLE.

sont obtenus en croisant les connaissances collectées et synthétisées dans l'état des lieux du SAGE sur :

- l'état actuel des différents types de ressources en eau et de milieux aquatiques du territoire ;
- les pressions s'exerçant sur ceux-ci,
- les activités socio-économiques à l'origine de ces pressions ;
- l'organisation des acteurs de l'eau sur le territoire et les flux financiers qui les relient.

Il permet d'aboutir à une problématisation de la gestion des ressources en eau du territoire du SAGE qui permet ensuite d'organiser et de structurer les grands principes d'action qui seront proposés puis mis en œuvre pour résoudre les enjeux identifiés.



► **Figure 4 : Démarche globale du diagnostic**

En cohérence avec le principe de concertation rappelé ci-dessus, différentes versions du diagnostic sont développées, présentées, discutées puis enrichies au cours d'étapes successives de mobilisation des élus et acteurs de l'eau du territoire. En particulier : un atelier d'acteurs a été organisé le 6 avril 2016 à Chatuzange-le-Goubet, cet atelier permettant de faire émerger les principaux enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques identifiés à partir des informations synthétisées de l'état initial du SAGE et d'identifier des exemples d'actions illustrant d'une manière opérationnelle ce que la résolution d'enjeux particuliers pourrait impliquer. Des commissions territoriales, permettant d'affiner les enjeux et leur traduction locale, ont également été organisées du 7 au 9 juin 2016. Enfin, ce rapport sera soumis au bureau de la CLE puis à la CLE pour validation et adoption.

## 2. LE CONTEXTE DE LA GESTION DE L'EAU DU SAGE BAS DAUPHINE PLAINE DE VALENCE

### 2.1. LA CADRE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE L'EAU

La **Directive Cadre européenne sur l'Eau** (DCE), adoptée le 23 octobre 2000 et traduite en droit français dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, définit le cadre cohérent global de la politique de l'eau Européenne et française. Cette directive fixe l'atteinte du bon état écologique de toutes les rivières, estuaires et écosystèmes littoraux comme objectif environnemental de la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, chaque écosystème étant divisé en masses d'eau superficielles ou unités élémentaires de gestion à laquelle le suivi et la définition d'actions d'amélioration s'organise. Elle fixe également des objectifs spécifiques pour les aquifères sous-divisées en masses d'eau souterraines en particulier:

- Atteindre le bon état chimique et quantitatif (voir encadré ci-dessous)<sup>6</sup> ;
- Inverser les tendances à la hausse de concentrations de polluants résultant d'activités anthropiques ;
- Assurer la non-dégradation de l'état des masses d'eau ;
- Respecter les objectifs de zones protégées et espaces faisant l'objet d'engagements au titre d'autres directives quand l'atteinte de ces objectifs est directement liée à l'état chimique et quantitatif des masses d'eaux souterraines.

QU'EST CE QUE LE BON ETAT ?

Le **bon état chimique** est défini par la DCE de la façon suivante : « Une masse d'eau souterraine présente un bon état chimique lorsque les concentrations en certains polluants (nitrates, pesticides, arsenic, cadmium...) ne dépassent pas des valeurs limites fixées au niveau européen, national ou local (selon les substances) et qu'elles ne compromettent pas le bon état des eaux de surface »<sup>1</sup>.

Le **bon état quantitatif** est quant à lui défini de la façon suivante : « Une masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif lorsque les prélèvements d'eau effectués ne dépassent pas la capacité de réalimentation de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des eaux de surface »

Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence est structuré en 13 masses d'eau souterraines auxquelles se superposent 44 masses d'eau superficielles. Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 traduit les objectifs de la DCE en orientations fondamentales complétées par un programme de mesures (actions) répondant à chaque orientation fondamentale. Les mesures à mettre en œuvre pour les masses d'eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence sur la période 2016-2021 (issues du le Programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée<sup>7</sup>) sont synthétisées dans le tableau suivant :

<sup>6</sup> Source : SDAGE RM 2016-2021, p.5

<sup>7</sup> Pp. 194 à 215 pour les masses d'eau souterraines.

► **Tableau 1: Synthèse des mesures du PDM 2016-2021 sur les 13 masses d'eau souterraines du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence**

<b>Mesures pour atteindre le bon état</b>		
<b>Pression à traiter : pollution diffuse par les nutriments</b>	<b>Pression à traiter : pollution diffuse par les pesticides</b>	<b>Pression à traiter : prélèvements</b>
<b>Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)</b>	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
<b>Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau</b>	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Mettre en place un dispositif d'économies d'eau dans le domaine de l'agriculture
<b>Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage</b>	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	Mettre en place un dispositif d'économies d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
<b>Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates</b>	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE
<b>Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates</b>	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	
<b>Elaborer un plan d'action sur une seule AAC</b>	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	
	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	
<b>Mesures spécifiques du registre des zones protégées</b>		
<b>Au titre de la directive pour la Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole</b>	<b>Au titre de la directive sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine</b>	
<b>Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates</b>	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	
<b>Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates</b>	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	
<b>Réduire la pression azotée liée aux élevages, dans le cadre de la Directive nitrates</b>	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	
	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà de la Directive nitrates	

L'ensemble des masses d'eau souterraines du SAGE fait l'objet des 3 mesures spécifiques pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Les alluvions de la Drôme, les alluvions anciennes de la Plaine de Valence et les molasses miocènes du Bas-Dauphiné font l'objet de mesures sur les prélèvements.

Les alluvions du Rhône au sud de Valence et les formations variées de l'Avant-pays savoyard dans le bassin du Rhône Valence font l'objet de mesures spécifiques concernant les eaux destinées à la consommation humaine.

## 2.2. L'ORGANISATION DES SERVICES DE L'EAU ET DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le périmètre du SAGE Bas Dauphiné et Plaine de Valence, qui couvre 140 communes des départements de la Drôme et de l'Isère, est l'objet de nombreux regroupements de communes et de dynamiques territoriales dont l'objet est la gestion des services de l'eau (eau potable et assainissement) et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ceux-ci complètent les dynamiques et outils d'aménagement du territoire, 126 communes étant impliquées dans trois Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)<sup>8</sup>.

Les structures intercommunales font face, à échéances 2018 (loi MAPTAM du 27 janvier 2014)<sup>9</sup> et 2020 (loi NOTRe du 7 août 2015), à la restructuration de leurs compétences liées aux questions de l'eau, les compétences traditionnelles de gestion des services de l'eau potable et d'assainissement des communes et de syndicats dédiés étant complétées par des compétences en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) transférables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP). La compétence GEMAPI, la 1<sup>ère</sup> compétence à être transférée aux intercommunalités dès le 01/01/2018, alors qu'une partie des collectivités s'est déjà saisie de la compétence aménagement de rivière.

---

<sup>8</sup> Pour les périmètres des départements, des intercommunalités, des SCoT et des contrats de rivière, se reporter à l'atlas cartographique (cartes 1, 5, 6, 7) accessible en ligne : <http://fr.slideshare.net/ladrome/atlas-cartographique-de-ltat-initial-de-ltat-des-lieux-du-sage-molasse-miocne-112015>

<sup>9</sup> Source : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/gemapi/loi-decrets.php>

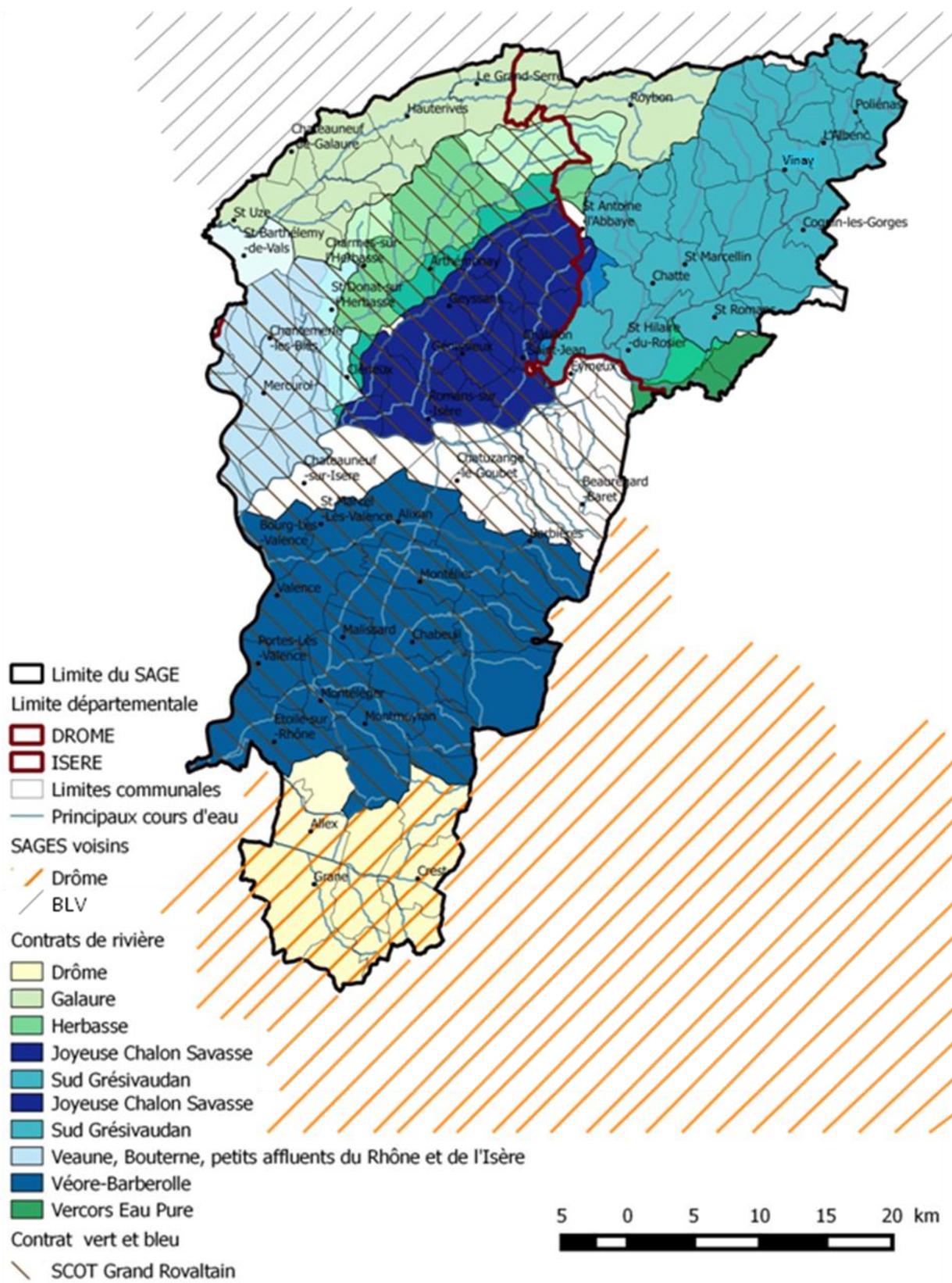
► **Tableau 2 : La prise de compétence Aménagement de rivière au sein du territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence**

NOM DE L'INTERCOMMUNALITE	NOMBRE TOTAL DE COMMUNES ADHERENTES	NOMBRE DE COMMUNES DU PERIMETRE DU SAGE CONCERNEES	COMPETENCE AMENAGEMENT DE RIVIERE
Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes (VaRSRA)	51	51	Assurée par la Communauté d'Agglomération
Communauté de communes de la Raye	5	5	Assurée par la Communauté d'Agglomération que les 5 communes rejoindront le 01/01/2017
Communauté de communes Pays de l'Herbasse	9	9	Assurée par la Communauté de communes sachant que la CC du Pays de l'Herbasse fusionnera avec la CC Hermitage Tournonais à compter du 01/01/2017
Communauté de communes de l'Hermitage Tournonais (CCHT)	13	10	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes Porte de DrômArdèche (CCPDA)	35	13	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes Val de Drôme	36	10	Déléguée au Syndicat mixte de la Rivière Drôme
Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans (CCCPS)	15	1	Déléguée très certainement au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
Communauté de communes Pays du Royans (CCPR)	11	1	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI)	12	7	
Communauté de communes du Pays de Saint Marcellin	16	16	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V)	20	14	Assurée par la Communauté de communes
Communauté de communes Bièvre Isère	41	3	

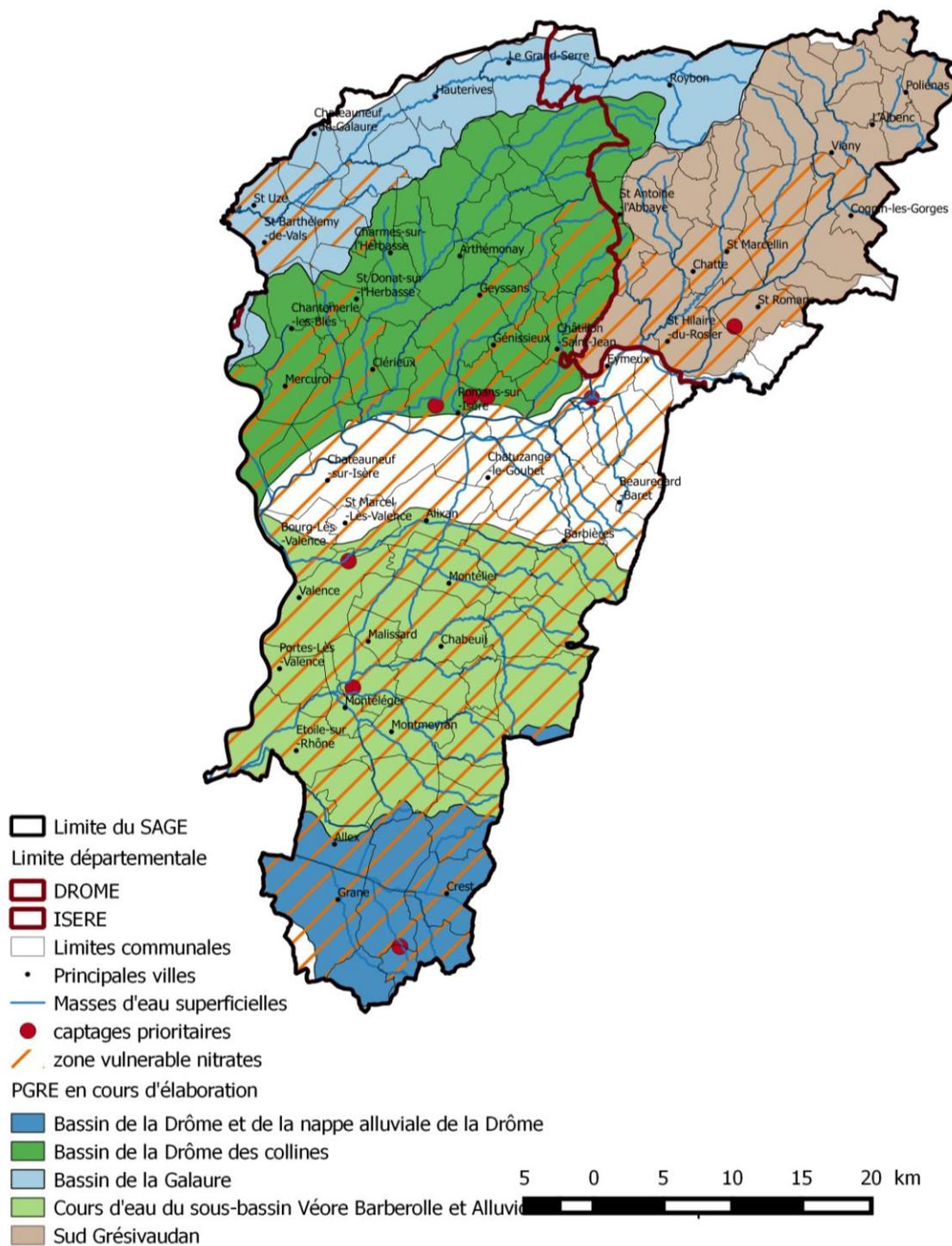
Le territoire du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence fait également l'objet de plusieurs démarches de gestion de l'eau et des milieux aquatiques organisées à différentes échelles hydrographiques ou à l'échelle départementale (Agr'eau 26, Accord cadre pour la gestion quantitative de la ressource en eau) (voir tableau et carte ci-dessous) :

- Les contrats de rivière ciblant notamment la réduction des pollutions domestiques ;
- Les Plans de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) développés et mis en œuvre à l'échelle des bassins caractérisés par des déséquilibres quantitatifs importants entre offre et demande en eau ;
- Les SAGE autres que le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence en charge de ressources en eau interconnectées : SAGE Drôme au sud et SAGE Bièvre Liers Valloire au nord ;
- Les procédures de protection des captages prioritaires au niveau des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) associant collectivités/syndicats d'eau et profession agricole ;
- Le programme Bio et Eau dont l'objectif est de mieux comprendre les freins concernant la conversion à l'agriculture biologique, et de faciliter et accompagner les conversions en travaillant à la fois sur les techniques culturales, les assolements, les cultures, les opportunités économiques, etc.
- La Charte agricole et forestière de l'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes, dont l'un des 7 objectifs est de préserver la ressource en eau, signée avec la Chambre d'agriculture et le Centre Régional de Propriété Forestière pour la période 2016-2020.

Ainsi, une grande partie du territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence fait déjà l'objet de mesures de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les contrats de rivière couvrent notamment une partie significative du territoire, tel qu'illustré dans la Figure 3 ci-dessous. Le territoire fait également l'objet de plusieurs démarches pour limiter les impacts de l'activité agricole sur la ressource en eau, tel qu'indiqué Figure 4.



► Figure 5 : Carte des contrats de rivière, Contrat Vert et Bleu et SAGE voisin sur le périmètre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (Idées Eaux, ACTeon, Tereo, 2016)



► Figure 6 : Démarches eau et agriculture sur le territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (ACTeon/Idées Eaux/Tereo, 2016)

## 3. LES ENJEUX THEMATIQUES

Les enjeux du SAGE ont émergé des connaissances synthétisées de l'état des lieux validé le 2 février 2016 et soumises à discussion lors de l'atelier d'acteurs organisé en avril 2016. Ces enjeux ont ensuite été retravaillés par le bureau de la CLE au mois de mai 2016, puis discutés suites aux réunions des commissions territoriales organisés en juin 2016. Ces itérations ont permis :

- D'identifier et d'explicitier des sous-enjeux clés pour le territoire concernant les trois principales thématiques environnementales liées à la gestion des ressources en eau au regard des informations présentées dans l'état initial : (1) Préserver l'équilibre quantitatif, préparer et garantir les développements futurs du territoire ; (2) Lutter contre les pollutions ; et, (3) Préserver les milieux aquatiques connectés.
- De proposer une priorisation des enjeux et des sous-enjeux, avec 2 niveaux de priorisation proposés tel que résumé ci-dessous.

**Niveau 1 : Enjeux prioritaires du SAGE**

**Niveau 2 : Enjeux complémentaires**

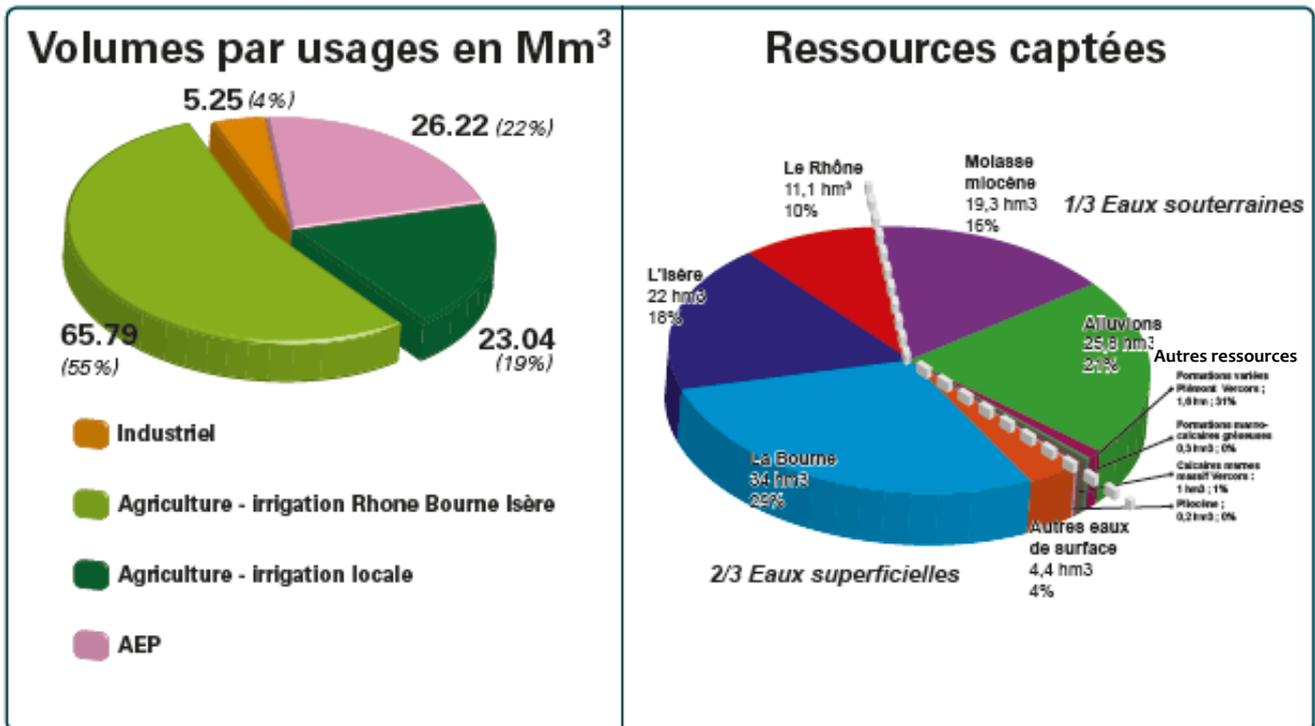
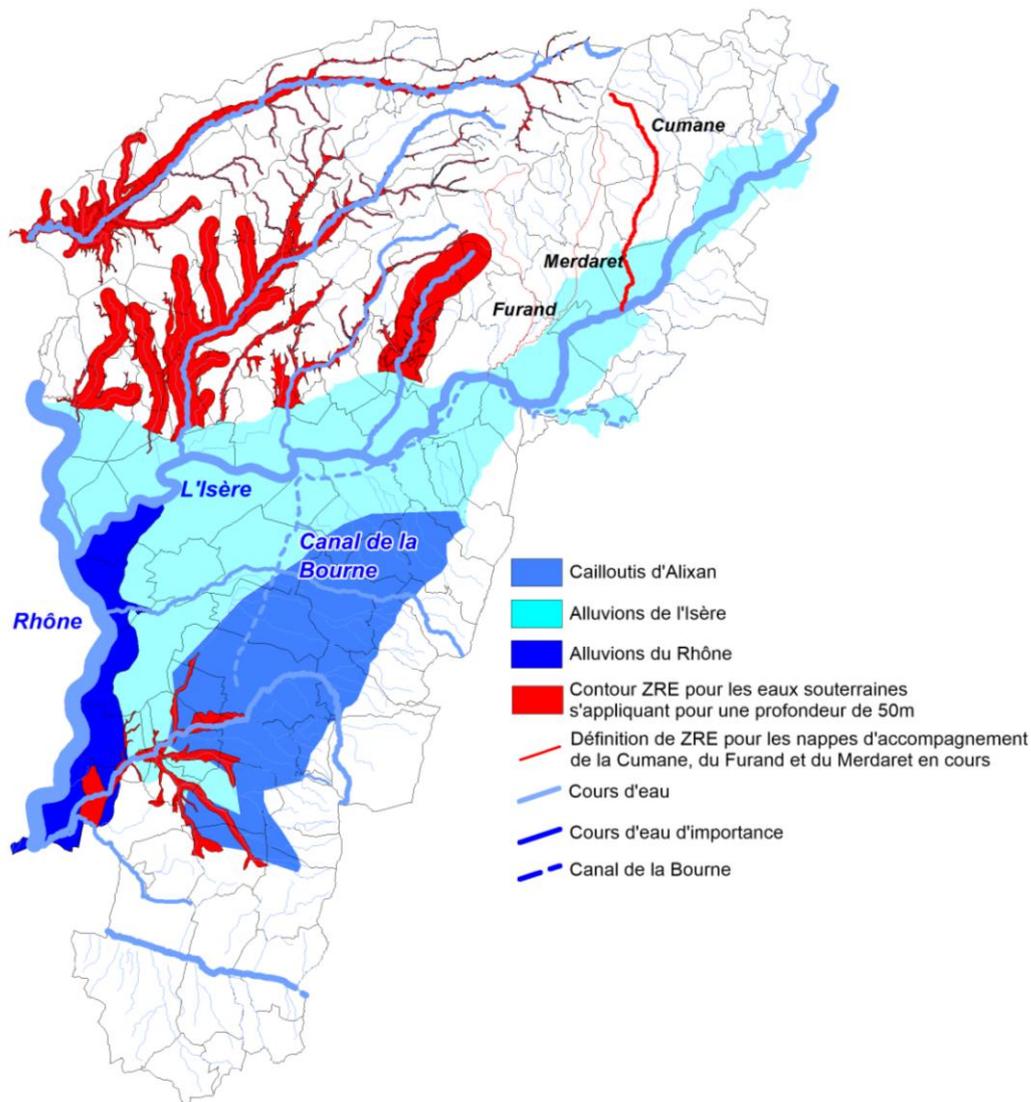
Ce chapitre présente sous la forme de fiches descriptives chaque sous-enjeu proposé pour les trois thématiques identifiées.

### 3.1. PRESERVER L'EQUILIBRE QUANTITATIF, PREPARER ET GARANTIR LES DEVELOPPEMENTS FUTURS DU TERRITOIRE

Le SDAGE 2016-2021 identifie les masses d'eau souterraines présentes sur le territoire du SAGE comme ayant un **bon état quantitatif**, qu'elles soient affleurantes ou sous couverture. Il préconise des actions de préservation pour maintenir l'équilibre quantitatif, notamment dans l'objectif du développement futur du territoire. L'outil SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence aura donc un rôle central dans la gestion et l'organisation des prélèvements futurs sur les différents aquifères de son territoire.

En ce qui concerne les masses d'eau superficielles, tous les bassins versants (hormis l'axe Isère) au sein du périmètre du SAGE ont été identifiés en déséquilibre quantitatif et ont fait l'objet d'études de détermination des volumes maximums prélevables. Cela a abouti à la mise en place de Zones de Répartition des Eaux sur les eaux superficielles sur les bassins versants de la Galaure, de la Drôme des Collines, de la Véore – Barberolle, mais également pour les alluvions récentes de la plaine de Valence. Sur le territoire du Sud Grésivaudan, les démarches pour la mise en place d'une ZRE sont en cours et concerneront les cours d'eau Cumane, Merdaret et Furan et leurs nappes d'accompagnement.

Sur le bassin versant de la Véore – Barberolle, les prélèvements en nappe alluviale ont un impact non négligeable sur le régime des cours d'eau, surtout sur le secteur aval de la plaine de Valence.



► Figure 7: Situation de la ressource en eau - Contrainte pour la disponibilité de la ressource en eau superficielle (ZRE), localisation des alluvions et répartition des prélèvements

Même si l'état quantitatif des eaux souterraines du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence est globalement bon, des prélèvements localisés importants dans la molasse profonde peuvent s'avérer problématiques. En effet, la molasse intervient de manière importante dans la recharge des cours d'eau et de leur nappe d'accompagnement sur de nombreux secteurs. Une surexploitation locale non visible à l'échelle globale peut ainsi être à l'origine d'une diminution significative du débit des cours d'eau durant l'étiage, ainsi que d'une dégradation de la qualité des eaux de la molasse par les nappes alluviales en cas d'inversion de flux. Ces phénomènes sont déjà visibles sur certains secteurs de la plaine de Valence, de la Drôme des collines (et surtout dans la vallée voisine de la Bièvre Liers Valloire). A noter que les prélèvements non maîtrisés localement sur les forages profonds dans la molasse peuvent également être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau par des éléments naturels comme le fer et le manganèse, en sollicitant les flux profonds de cet aquifère.

	Etat quantitatif
<b>Molasse miocène</b>	Bon Etat
<b>Alluvions</b>	Bon Etat
<b>Autres aquifères</b>	Bon Etat
<b>Cours d'eau BV Galaure</b>	Etat Médiocre
<b>Cours d'eau BV Herbasse</b>	Etat Médiocre
<b>Cours d'eau BV Drôme des Collines</b>	Etat Médiocre
<b>Cours d'eau BV Véore Barberolle</b>	Etat Médiocre
<b>Cours d'eau BV Sud Grésivaudan</b>	Etat Médiocre

	Bon Etat
	Etat Médiocre

► **Figure 8 : Etat quantitatif des ressources en eau – SDAGE 2016-2021**

# LA SECURISATION DE L'AEP

Enjeu prioritaire

## Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

A l'échelle du territoire du SAGE, près de cinquante de captages ont été abandonnés depuis une trentaine d'années, s'agissant d'ouvrages sollicitant généralement les aquifères alluviaux avec des dépassements des normes de potabilité, principalement pour les nitrates et les pesticides. Parmi ceux-ci, l'exploitation d'une dizaine d'ouvrages a été stoppée en raison de pollutions industrielles ou naturelles notamment pour les sources (dépassement des seuils de potabilité pour la turbidité et la bactériologie).

Il y a toutefois relativement peu de problèmes quantitatifs hormis celui induit par la sensibilité des sources à l'étiage. Seul le secteur de Valence et ses communes périphériques peut connaître des problèmes quantitatifs en cas de mise hors service d'une de ses ressources et devra donc être sécurisé.

→ Usages à l'origine de cet état

L'arrêt de l'exploitation de captages AEP est principalement lié à la présence de fertilisants azotés et de pesticides avec des teneurs dépassant les normes de potabilité. Les principaux usagers de ces produits sont l'agriculture, les collectivités et les particuliers.

## Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ?

La préservation et la sécurisation de la ressource en eau souterraine est un enjeu afin de faire face aux besoins actuels et futurs de l'AEP des 320 000 habitants du périmètre du SAGE.

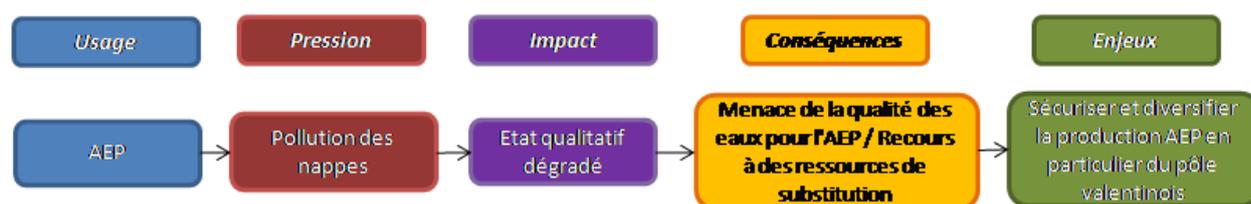
→ Quelle réponse donner ?

Les ouvrages AEP abandonnés ont été en partie remplacés par la création de forages profonds dans la molasse pour la dilution et/ou en substitution. Ces mesures ont ainsi été mises en œuvre afin de compenser les pollutions induites par les pressions anthropiques, induisant des coûts dits « de dégradation » (dépenses de lutte contre la pollution agricole, les coûts entraînés par le déplacement des captages utilisés, les coûts de mélange des eaux brutes par les producteurs d'eau potable, les surcoûts liés aux traitements complémentaires). Le coût total annuel de cette dégradation de la qualité des eaux souterraines a été estimé à environ 13 millions d'euros.

La sécurisation et la gestion de l'AEP devra passer par **1- l'amélioration des connaissances** notamment sur le fonctionnement des nappes et le comportement des molécules impactantes, **2- l'évaluation des besoins actuels et futurs pour cet usage** et **3- la mise en place une stratégie de gestion et de protection** à l'échelle du territoire du SAGE.

Il est également fondamental de développer une vision globale de l'ensemble des prélèvements en prenant en compte tout à la fois les dimensions environnementales et socio-économiques (rôle de l'eau dans l'économie du territoire/certaines activités économiques) ainsi que les ressources alternatives à reconquérir potentiellement disponibles (ex : alluvions Isère / Rhône, karsts Vercors).

Une étude actuellement en cours et pilotée par la Commission Locale de l'Eau devra permettre d'identifier et de préserver les ressources stratégiques pour l'AEP sur le territoire du SAGE.



# L'IDENTIFICATION DES RESSOURCES DISPONIBLES SUR LA MOLASSE ET LE POTENTIEL DE RESSOURCES ALTERNATIVES

## Enjeu prioritaire

### Que dit l'état initial ?

#### → Etat actuel

Sur le territoire du SAGE, les prélèvements moyens annuels sur 2010-2012 étaient de 120 millions de m<sup>3</sup> tous usages confondus, pour environ 1321 ouvrages de prélèvement. Ceux dans la molasse et dans les alluvions représentent respectivement environ 16% et 23% des volumes captés. Les prélèvements en eau de surface représentent 60% des prélèvements et concernent quasi exclusivement l'agriculture. Dans le détail pour l'aquifère molassique, 10 millions de m<sup>3</sup> sont affectés à l'AEP, 8 à l'agriculture et 0.8 à l'industrie.

#### → Usages à l'origine de cet état

Tous les usages sont concernés par cet enjeu et en particulier l'AEP et l'irrigation individuelle.

### Description de l'enjeu

#### → Pourquoi est-ce un enjeu ?

Dans le cadre de la mise en place des Zones de Répartition des Eaux sur la plupart des cours d'eau principaux du territoire du SAGE, la nappe de la Molasse est identifiée et utilisée régulièrement comme une solution de substitution aux prélèvements en eaux superficielles, afin notamment de rétablir les débits réservés et/ou suffisants pour le milieu naturel (principalement sur la Drôme des Collines et la Galaure).

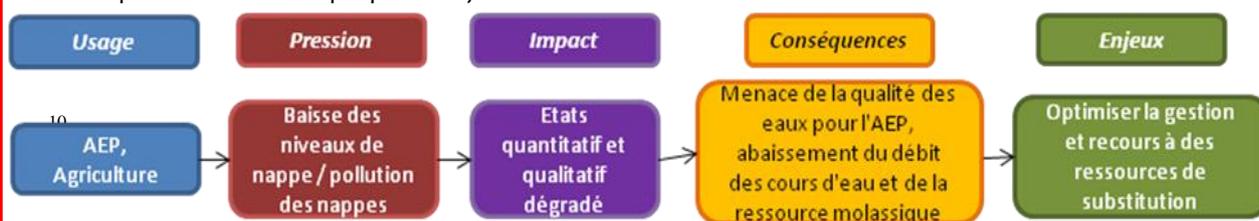
De plus, malgré l'attribution d'un bon état quantitatif dans le SDAGE 2016-2021, les aquifères souterrains connaissent des enjeux quantitatifs à l'échelle locale, où des pompages ou des surexploitations localisés peuvent perturber l'hydrologie et entraîner des contaminations des flux intermédiaires et profonds de la nappe de la molasse.

L'exploitation de l'aquifère de la molasse, ainsi que l'évolution des prélèvements, sont donc un enjeu fort pour la gestion des équilibres actuels et des différentes usages qui l'utilisent actuellement.

#### → Quelle réponse donner ?

Afin d'identifier les ressources disponibles sur l'aquifère de la molasse miocène et le gérer de manière optimale, il sera nécessaire :

- D'améliorer les connaissances, en particulier préciser les interactions entre les différentes strates de cette masse d'eau ainsi que les relations entre les eaux souterraines et superficielles, notamment dans les ZRE.
- De gérer cette ressource à l'échelle des 5 sous secteurs hydrogéologiques (cf Figure 2) identifiés durant les deux thèses<sup>10</sup>.
- De coordonner les différentes procédures en cours ou à venir : SAGE et étude ressources stratégiques, ZRE et PGRE, afin que notamment la CLE puisse émettre un avis sur les possibilités de substitution...
- De préparer et anticiper les changements climatiques et l'évolution du territoire afin d'adapter au mieux les ressources aux projets/usages et envisager des transferts vers d'autres ressources,
- De préciser les volumes disponibles sur l'Isère et le Rhône ainsi que le rôle de recharge des nappes en plaine de Valence que pourrait jouer le canal de la Bourne.



<sup>10</sup> Rémi de La Vaissière – Mai 2006 – Thèse sur l'aquifère néogène du Bas Dauphiné, Apport de la géochimie et des isotopes dans le fonctionnement hydrogéologique du bassin de Valence.

Tiffanie CAVE – Décembre 2011 – Thèse sur le fonctionnement hydrodynamique du bassin tertiaire du Bas Dauphiné entre la Drôme et la Varèze

## FORAGES INDIVIDUELS : EVALUATION DE L'IMPACT ET MAITRISE SI BESOIN

**Enjeu prioritaire**

### Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

Les prélèvements non déclarés, directs en nappe par puits ou forages individuels n'ont pas été quantifiés de par l'absence d'information concernant leur nombre et leur importance.

→ Usages à l'origine de cet état

L'usage principalement concerné par cet enjeu est l'usage domestique. Cela pourrait également s'appliquer à l'usage industriel, pour lequel l'état des lieux a révélé un manque de connaissances, et plus particulièrement l'absence quasi systématique de déclaration des ouvrages de prélèvement, voire à l'usage irrigation.

### Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ?

Les forages individuels déclarés ou non déclarés sont présents en grand nombre sur le territoire du SAGE et peuvent poser des problèmes d'ordres qualitatifs et quantitatifs vis-à-vis de la nappe des alluvions, peu profonde, mais également de plus en plus pour celle de la molasse.

Ces ouvrages, en grand nombre, peuvent ainsi constituer des sources potentielles de pollution de par l'absence de système d'étanchéification des puits vis-à-vis de la surface, le manque de protection en surface ou par la mise en communication de plusieurs nappes de qualités différentes. La multiplication des prélèvements à petit débit peut également avoir un impact, selon les secteurs, sur les niveaux de nappe, notamment en période d'étiage où ces prélèvements sont généralement les plus importants. Les services d'assainissement peuvent également être impactés quand les eaux issues de ces forages sont rejetées dans les réseaux d'eaux usées.

→ Quelle réponse donner ?

Une réglementation existe concernant les forages domestiques, avec notamment obligation de déclaration en mairie (décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, relatif à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, prélèvements n'excédant pas 1000 m<sup>3</sup>/an). Toutefois, elle est très peu appliquée, de par un manque de moyens financiers et humains d'une part et une faible mobilisation politique autour de la question d'autre part. Cet enjeu nécessitera la mise en place de moyens de contrôle de ces forages.

Très peu de structures connaissent la réglementation avec par conséquent une mise en application limitée. Beaucoup de foreurs ignorent également les normes pour la bonne réalisation des forages (problème de formation et d'accès aux règles de bonnes pratiques) et ne créent pas leurs ouvrages selon les règles de l'art. Un travail conséquent de communication et de prospection sera à mettre en place pour mieux appréhender, contrôler et gérer cet usage. Cela pourra se faire par exemple avec la création de structures identiques à celles existantes pour le contrôle des systèmes d'assainissement autonomes ou par les structures distributrices d'eau potable, qui ont un accès direct à tous les abonnés et qui dont l'activité est directement visée par cet enjeu. La mise en place d'une charte avec les professionnels du forage pourrait être une autre piste à concrétiser dans la continuité des engagements pris par les foreurs au cours de la réalisation de la thèse de T. Cave.

Il est également important de souligner que l'évolution des compétences AEP en 2020 avec la mise en application de la loi NOTRe, implique notamment l'uniformité des prix à l'échelle des structures gestionnaires avec des risques ponctuels d'augmentation du prix de l'eau qui pourraient entraîner la prolifération de nouveaux ouvrages à usage domestique.

# L'INTEGRATION ET L'EVOLUTION DE L'IRRIGATION DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

## Enjeu prioritaire

### Que dit l'état initial ?

Le département de la Drôme, notamment la vallée du Rhône, est la principale zone irriguée de Rhône Alpes. D'une part, les productions de ce secteur sont, pour un grand nombre d'entre elles, des cultures irriguées (grandes cultures, arboriculture, maraîchage) dont certaines gourmandes en eau, (maïs, soja, noyers, légumes...), d'autre part, la proportion de surfaces irriguées par culture y est bien supérieure à la moyenne régionale. Les pratiques d'irrigation en Isère sont plus proches de la moyenne régionale (la proportion importante de prairies et la plus faible part de vergers « à noyaux » explique une plus faible SAU irriguée). Ainsi, sur le territoire du SAGE, les prélèvements agricoles s'élevaient, en 2012, à près de 91Mm<sup>3</sup> (87Mm<sup>3</sup> sur 2010-2012), dont 83% dans les eaux superficielles (notamment Isère, Rhône et Bourne, qui permettent d'irriguer la plaine de Valence et de Romans), 9% dans la molasse et 8% dans les alluvions. Les prélèvements agricoles en eaux superficielles auraient tendance à diminuer en faveur d'un transfert vers les eaux souterraines. La part de surfaces irriguées est la plus forte (parfois plus de 50% de la SAU irriguée) sur certaines zones du Sud Grésivaudan (noyers) et de la Galaure (maïs fourrager), puis sur les bassins de Véore Barberolle et de la Drôme (nombreuses communes avec plus de 35% de la SAU irriguée). Dans les zones de prairies de la Galaure, de la Drôme des collines et du Sud Grésivaudan, moins de 10% de la SAU est irriguée.

L'irrigation sur le périmètre du SAGE se fait principalement à partir des structures collectives (84% des volumes, prélevés essentiellement dans les eaux de surface – Rhône, Isère, Bourne). 16% des volumes sont des prélèvements individuels, dont les trois quarts se font en eaux souterraines.

### Description de l'enjeu

Si aujourd'hui, l'état quantitatif des eaux souterraines du SAGE est globalement bon, des prélèvements localisés importants dans la Molasse profonde peuvent conduire à une diminution du débit des cours d'eau durant l'étiage et à une dégradation de la qualité des eaux de la Molasse par les nappes alluviales. Par ailleurs, la Molasse et les alluvions de la plaine de Valence sont dans un état qualitatif médiocre, du fait de contaminations par les nitrates (plaine) et les pesticides (collines molassiques). Ces deux facteurs ont des conséquences sanitaires, environnementales et économiques, notamment en générant des coûts pour la production d'eau potable. A la fois parce qu'elle en est un usager important et parce qu'elle peut être à l'origine de pressions sur la qualité de l'eau, l'activité agricole peut jouer un rôle clé sur l'état de la ressource ; l'irrigation, de par son importance au sein des systèmes actuels, peut constituer un des leviers pour le développement d'une agriculture plus favorable à un bon état (quantitatif et qualitatif) de la ressource. Les objectifs en termes d'irrigation sont donc à définir dans le cadre de projets agricoles de territoires, répondant notamment à des objectifs de préservation de la ressource via une évolution des orientations et modes de production (voir Enjeu transversal Gouvernance et financements).

Ce projet pourrait par exemple envisager de développer de « nouvelles » cultures et rotations permettant de réduire les besoins en eau, mais aussi de soutenir, via une irrigation adaptée, des productions peu impactantes pour la qualité de l'eau (voir enjeu Pollutions « classiques » d'origine agricole). Au-delà des volumes, les choix peuvent concerner les modalités de gestion de l'irrigation (origine des prélèvements, transferts, stockages...). La réflexion doit donc être menée à l'échelle des territoires en fonction de leurs enjeux et opportunités propres. Ce rôle donné à l'irrigation à l'échelle du SAGE montre qu'il est indispensable de disposer d'un interlocuteur sur l'usage de l'eau en agriculture en lien, également, avec les projets agricoles du territoire, ce point étant également abordé dans l'enjeu Gouvernance et financements.

### Que dit l'état initial ?

#### → Etat actuel

Les économies d'eau n'ont pas été abordées dans l'état initial du SAGE, hormis pour le volet rendement des réseaux AEP et agricoles. Cependant, cette thématique est apparue comme un enjeu lors de la concertation associée à l'étape du diagnostic.

Par ailleurs, le SDAGE 2016-2021 préconise, pour les secteurs Isère aval/Bas Grésivaudan et Véore-Barberolle, les mesures suivantes :

- Mettre en place un dispositif d'économies d'eau dans le domaine de l'agriculture (RES0201)
- Mettre en place un dispositif d'économies d'eau auprès des particuliers et des collectivités (RES0202)

#### → Usages à l'origine de cet état

Les usages principalement concernés par cet enjeu sont l'AEP et l'agriculture de part leurs volumes prélevés et le linéaire de leurs réseaux.

### Description de l'enjeu

#### → Pourquoi est-ce un enjeu ? Quelles implications et pour qui ? (interactions pressions/état ; impacts/vulnérabilité)

Diminuer les prélèvements, optimiser la gestion des ressources, maintenir un équilibre fragile actuel, économiser l'eau et l'énergie liée à son exploitation...

La nécessité de faire des économies d'eau renvoie aux enjeux de répartition des efforts entre les usagers, et de communication/sensibilisation en lien avec des changements de comportements et pratiques. L'aspect financier est également à considérer, notamment sur le volet agricole en termes de choix de culture et de sécurisation des récoltes, sur le volet AEP avec le financement des réfections de réseaux et sur le volet grand public avec les moyens alloués à la communication.

#### → Qu'est-ce qui est fait actuellement, et qui n'est pas suffisant ? Quelle réponse à donner ? (capacité de gestion, réponse à donner, opportunités/atouts)

Les solutions opérationnelles à apporter peuvent être les suivantes:

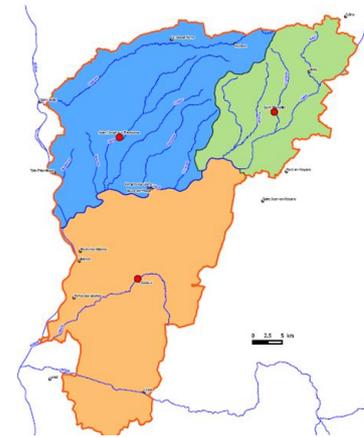
- AEP : amélioration des rendements des réseaux, sensibilisation des abonnés, adapter la tarification du prix de l'eau pour la rendre plus incitative aux économies d'eau et éviter la prolifération des ouvrages domestiques ...
- Agriculture : amélioration des rendements des réseaux, des prélèvements raisonnés voire diversifiés, évolution des pratiques et des cultures, etc.
- Domestique : ressources complémentaires (eau pluviale, doubles réseaux...), sensibilisation.
- Arrêtés préfectoraux en période de sécheresse, participation aux comités sécheresse (usagers et services de l'Etat), mise en place, si nécessaire, d'un groupe de travail du SAGE sur cette problématique
- Veiller à répartir les efforts quel que soit l'usage, en période de crise comme à l'année.

### **Préserver l'équilibre quantitatif : l'avis des Commissions territoriales**

Réunies les 7, 8 et 9 juin 2016, les Commissions territoriales du SAGE ont permis de nuancer les résultats du diagnostic selon les trois sous-territoires du SAGE, représentés ci-contre.

Les enjeux quantitatifs constituent une préoccupation majeure pour les acteurs sur l'ensemble des trois territoires du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence.

- Drôme des collines
- Sud Grésivaudan
- Plaine alluviales de l'Isère, du Rhône et bassin Drôme



**La maîtrise des forages domestiques** est une préoccupation forte pour l'ensemble du territoire du SAGE, cette priorité étant cependant un peu moins marquée pour les acteurs du secteur du Sud-Grésivaudan. Sur le territoire de la Plaine de Valence, un risque nouveau est identifié en lien avec le développement de la Géothermie de Minime Importance (GMI), Les acteurs soupçonnent que la réglementation encadrant cette activité n'est pas toujours appliquée, ce qui renvoie à la problématique des forages non déclarés.

Une étude des Ressources stratégiques pour l'AEP vient d'être lancée sur le territoire du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (2016-2017). Les participants aux commissions territoriales ont tous montré un intérêt fort pour **l'identification des ressources disponibles sur la molasse et le potentiel des ressources alternatives**. Sur le territoire de la Plaine de Valence, des ressources souterraines sont déjà exploitées mais apparaissent peu productives, conduisant à intérêt à connaître plus précisément leur potentiel (en particulier pour l'AEP). Sur le territoire de la Drôme des Collines, l'inquiétude porte d'avantage sur la pollution des nappes profondes. Sur le secteur du Sud-Grésivaudan, les ressources souterraines sont très peu exploitées par rapport aux eaux superficielles. Le classement en ZRE d'un certain nombre de cours d'eau amène donc les acteurs de ce territoire à s'interroger sur le report des prélèvements des eaux superficielles vers les eaux souterraines.

Même si la **sécurisation de l'AEP** est une préoccupation majeure pour l'ensemble des participants aux commissions territoriales, cette préoccupation s'exprime différemment selon les territoires. Sur le Sud-Grésivaudan, les producteurs d'eau potable doivent desservir une population en augmentation et l'interconnexion entre les services est identifiée comme une des solutions de sécurisation. Sur le territoire de la Drôme des Collines, les problèmes rencontrés vis-à-vis de la sécurisation de l'AEP sont essentiellement liés aux forages domestiques. Pour les acteurs de la Plaine de Valence, l'inquiétude pèse d'avantage sur les pollutions diffuses d'origine agricole et la sécurisation quantitative.

L'irrigation étant plus développée sur le Sud-Grésivaudan et la Plaine de Valence, les participants de ces deux commissions territoriales se sont prononcés en faveur de **la définition du rôle de l'irrigation dans le projet de territoire**. La création de réseaux d'irrigation à partir de ressources superficielles représente un coût très important et la profession agricole se tourne donc naturellement vers des solutions de substitution, telles la mobilisation de ressources souterraines ou la création de retenues d'eau. Un meilleur usage de l'eau du canal de la Bourne et des réseaux d'irrigation associés est également souhaité.

Enfin, l'ensemble des participants des trois commissions territoriales sont unanimes pour rappeler **les économies d'eau déjà réalisées par tous les usages** (amélioration des rendements sur les réseaux d'AEP, pilotage de l'irrigation, ...). Ils reconnaissent cependant les efforts supplémentaires qui restent à faire nécessitant un appui financier et technique.

## 3.2. LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS

L'aquifère de la molasse est caractérisé par un **état chimique médiocre** dans le SDAGE 2016 - 2021, qu'il soit affleurant ou sous couverture. Il en est de même pour les alluvions de la plaine de Valence. Les paramètres dégradants sont les nitrates et les pesticides. L'objectif de retour au bon état qualitatif est pour 2027. La masse d'eau des calcaires urgoniens, située au Nord Est du périmètre, ainsi que les alluvions de la Drôme présentent un bon état chimique.

Plus localement, les différents réseaux de suivi de la qualité des eaux souterraines mettent en évidence une contamination marquée des ouvrages captant les nappes alluviales peu profondes et vulnérables principalement sur la plaine de Romans et de Valence. Les concentrations en nitrates y dépassent très régulièrement les normes de potabilité avec des teneurs pouvant parfois atteindre les 100 mg/l. Différentes molécules de pesticides sont également détectées avec des teneurs proches ou dépassant par secteur les seuils de potabilité. Il s'agit principalement de l'atrazine et de ses produits de décomposition, du glyphosate et de l'AMPA, du bentazone, du métolachlore, etc.

La molasse miocène est généralement décrite dans la bibliographie comme partiellement épargnée par les pollutions de surface. Toutefois, les réseaux locaux et les différentes études révèlent une dégradation progressive de la qualité des eaux de cette masse d'eau qu'il s'agisse de la molasse affleurante sur les collines molassiques, ou sous couverture sur les plaines de Romans et de Valence. Les teneurs en nitrates frôlent les 50 mg/l sur des forages profonds de 250m sur la plaine de Valence, et sur le nord du territoire du SAGE des concentrations en produits phytosanitaires atteignant les 0.3 ou 0.4 µg/l. Cette situation a notamment conduit au classement de nombreuses communes en zones vulnérables nitrates, à l'instauration de neuf captages dits prioritaires au titre du SDAGE ou du Grenelle de l'Environnement, à l'abandon d'environ 50 captages AEP et à la mise en place de dispositifs correctifs (dilution et usine de traitement). Les coûts induits par la mise en œuvre de ces actions par les services d'eau potable se traduisent directement dans la facture d'eau des ménages du territoire.

	Etat qualitatif
<b>Molasse miocène</b>	
<b>Alluvions</b>	
<b>Autres aquifères</b>	
<b>Cours d'eau BV Galaure</b>	Médiocre à Bon
<b>Cours d'eau BV Herbasse</b>	Moyen à Bon
<b>Cours d'eau BV Drôme des Collines</b>	Mauvais à Bon
<b>Cours d'eau BV Véore Barberolle</b>	Moyen à Bon
<b>Cours d'eau BV Sud Grésivaudan</b>	Médiocre à Bon

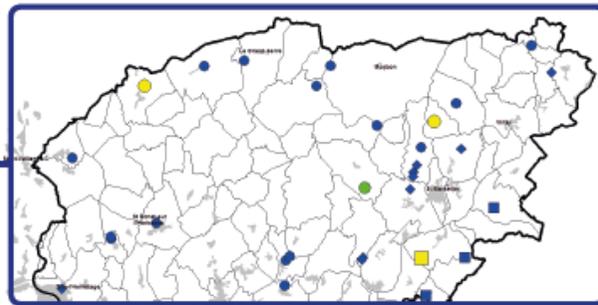


► Figure 9 : Etat qualitatif des ressources en eau – SDAGE 2016-2021

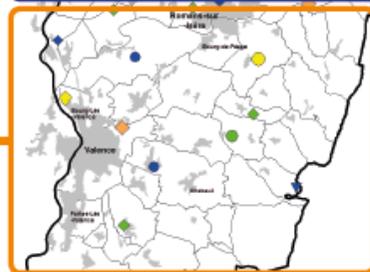
L'état initial du SAGE a mis en évidence différentes pressions possibles d'ordre qualitatif sur les ressources en eau, en particulier : l'activité agricole et les risques de pollution que celle-ci pose (principalement nitrates et pesticides) ; l'assainissement collectif avec environ 20% de stations d'épuration présentant un mauvais état de fonctionnement ; l'assainissement autonome avec les installations non conformes et/ou avec des rejets impactant pour le milieu ; l'usage industriel avec différentes sources de pollution possibles tels que rejets industriels, les carrières, les sites et sols pollués, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les eaux pluviales ; la multiplication des ouvrages à usage domestique, bien souvent non déclarés et qui constituent autant de points d'entrée dans la nappe et de sources potentielles de pollution. En ce qui concerne l'activité agricole, l'état des lieux souligne l'importance des pressions générées par ce secteur sur l'état qualitatif des ressources en eau ainsi que la variabilité importante des risques de pollution au regard de la grande diversité des caractéristiques des systèmes d'exploitation agricole du territoire.

## Qualité des eaux souterraines : somme des pesticides en 2013

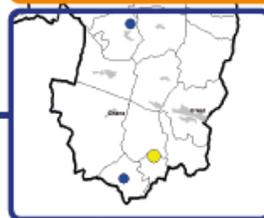
Des concentrations faibles malgré un léger bruit de fond sur les ouvrages de suivi  
De forts dépassements sur les réseaux locaux



Secteur le plus impacté, plus particulièrement les alluvions, mais sans dépassement de normes pour la totalité des pesticides



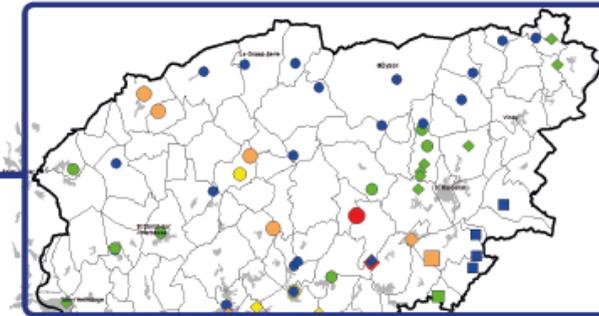
Des concentrations faibles malgré un léger bruit de fond



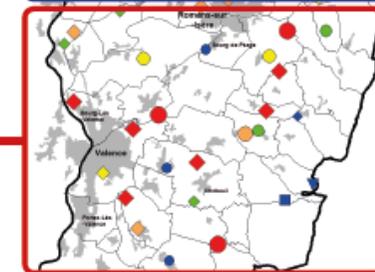
Source : ADES pour l'année 2013

## Qualité des eaux souterraines : nitrates en 2013

Collines molassiques peu dégradées sur les têtes de bassin  
84 % des ouvrages en molasse et 80 % des ouvrages en alluvions en dessous du seuil d'alerte



Plaines alluviales de Valence et de l'Isère dégradées De forts dépassements sur les réseaux locaux  
36 % des ouvrages en molasse et 60 % des ouvrages en alluvions au-dessus du seuil d'alerte



Bassin molassique de Crest plus contrasté  
67 % des ouvrages en molasse en dessous du seuil d'alerte



Source : ADES pour l'année 2013

► Figure 10 : Cartes récapitulatives des enjeux qualité sur le territoire du SAGE

# LA PRISE EN COMPTE DE TOUTES LES SOURCES DE POLLUTION

## Enjeu prioritaire

### Que dit l'état initial ?

→ Etat actuel

L'état initial révèle une dégradation de la qualité des eaux souterraines, pour la molasse miocène et les alluvions, essentiellement par les engrais azotés et les produits phytosanitaires. Des pollutions naturelles existent localement, principalement par les éléments du fer et du manganèse pour certains ouvrages profonds captant la molasse. Quelques pollutions industrielles ont conduit à l'abandon de captages AEP comme à Portes-lès-Valence, Bourg-lès-Valence, Saint-Donat-sur-l'Herbasse et les galeries de Chabeuil, etc.

→ Usages à l'origine de cet état

NB : Les usages concernés par cette fiche sont l'industriel, le domestique et les transports (eaux de ruissellement des autoroutes A7 et A49). L'usage agricole et les pollutions qui en résultent sont traitées dans la fiche « les pollutions classiques d'origine agricoles ».

### Description de l'enjeu

→ Pourquoi est-ce un enjeu ?

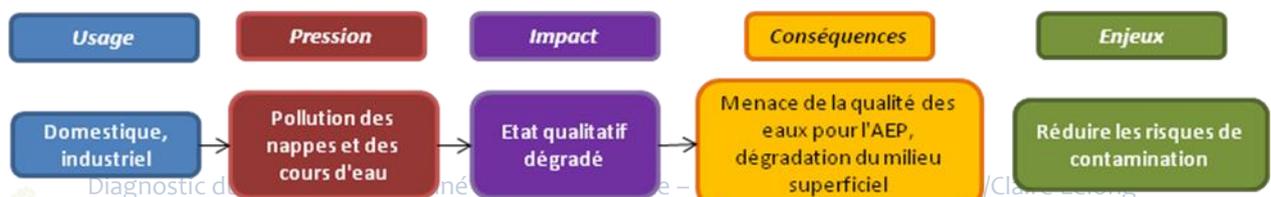
L'ensemble des mesures mises en œuvre pour compenser les pollutions induites par les pressions anthropiques (lutte contre la pollution agricole, déplacement des captages, mélange des eaux brutes par les producteurs d'eau potable, traitements complémentaires) génère des **coûts, dits « de dégradation »** ; ils ont été estimés à environ 13 millions d'euros. De plus, les pollutions par des molécules chimiques toxiques selon les concentrations (effets chocs ou chroniques) ont un effet sur les organismes vivants et contribuent à réduire la biodiversité dans les eaux de surface et les zones humides.

Outre les pollutions d'origine agricole, sont également concernées les pollutions d'autres origines.

La préservation et la reconquête de la qualité des eaux passent par la mise en place de **programmes d'actions** accompagnés d'efforts à répartir de façon optimale et équitable entre les différents usagers dont les activités sont susceptibles de dégrader les ressources en eau (particuliers, industriels, activités et infrastructures touristiques et de loisirs, de transport, etc.).

→ Quelle réponse donner ?

- Créer un observatoire de la qualité des eaux à l'échelle du territoire avec partage et prendre en compte des données déjà existantes sur le secteur.
- Pour l'usage domestique :
  - Contrôler les forages privés pour limiter les intrusions de polluants dans les nappes et la mise en communication de plusieurs nappes de qualité différentes.
  - Diagnostiquer l'ensemble des installations d'assainissement autonomes et réhabiliter tous les systèmes non conformes. Il en est de même pour les cuves à fioul dont certaines sont anciennes et ne disposent pas de double paroi.
  - Sensibiliser/contrôler l'usage des produits phytosanitaires pour les particuliers, les collectivités et les entreprises d'entretien des espaces verts.
- Pour les collectivités :
  - Adapter/refaire les stations d'épuration se trouvant dans un mauvais état de fonctionnement.
  - Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Pour l'usage industriel :
  - Poursuivre le suivi, le contrôle et la sensibilisation des industries, ICPE et carrières vis-à-vis des risques possibles de pollution du milieu naturel.
  - Prévoir un accompagnement pour les activités potentiellement les plus impactantes et des programmes de reconversion notamment pour les anciens sites industriels et/ou pollués.
- Pour les transports : créer des bassins de rétention afin d'éviter le ruissellement dans les cours d'eau.



## LES POLLUTIONS « CLASSIQUES » D'ORIGINE AGRICOLE

### Enjeu prioritaire

#### Que dit l'état initial ?

##### → Etat actuel

Sur le territoire du SAGE, en particulier la plaine de Valence et de Romans, les concentrations en nitrates aux captages dépassent très régulièrement les normes de potabilité, avec des teneurs qui frôlent les 50 mg/l sur des forages profonds de 250m et qui peuvent atteindre jusqu'à 100 mg/l. Des molécules issues de pesticides sont également détectées avec des teneurs proches ou dépassant les seuils de potabilité, notamment dans les collines molassiques (0.3 ou 0.4 µg/l). Il s'agit principalement de l'atrazine et de ses produits de décomposition, du glyphosate et de l'AMPA, du bentazone, du S-métolachlore...

##### → Usages à l'origine de cet état

Si les pollutions par les nitrates peuvent avoir une origine non-agricole (voir fiche précédente), les activités agricoles y contribuent fortement : dans la plaine de Valence et de Romans, les systèmes dominants sont les grandes cultures (maïs, semences) et les légumes de plein champ, fortement utilisateurs d'engrais azotés, et l'élevage hors-sol. Dans les zones de piémont, l'élevage hors-sol et les semences dominent. Par ailleurs, le secteur agricole est fortement utilisateur de produits phytosanitaires, notamment dans le secteur des collines molassiques où le système grandes cultures/arboriculture domine; or, l'arboriculture et les grandes cultures constituent des productions pour lesquelles les traitements phytosanitaires sont les plus fréquents. Le S-métolachlore est notamment utilisé comme désherbant.

#### Description de l'enjeu

##### → Pourquoi est-ce un enjeu ?

A l'échelle du territoire du SAGE, une cinquantaine de captages a été abandonnée en trente ans, principalement des ouvrages sollicitant les aquifères alluviaux où les teneurs en nitrates dépassaient les normes de potabilité.

Les mécanismes aboutissant à la pollution des eaux captées sont complexes. A l'échelle des pratiques agricoles, plusieurs paramètres peuvent jouer un rôle sur les teneurs en azote: les doses apportées et le fractionnement des apports, les périodes d'apports et le risque plus ou moins élevé de lessivage à ces périodes, les pratiques culturales pouvant augmenter ou diminuer le risque de lessivage (inter-cultures ou les cultures intermédiaires pièges à nitrate, nature des matières organiques issues des élevages, mode et période d'épandage, enherbement, etc.). Le contexte local et les conditions hydrologiques jouent également un rôle dans la propagation, la diffusion et les teneurs en nitrates. Ainsi, pour des apports en engrais équivalents, les concentrations se révèlent plus élevées dans certains secteurs où la molasse miocène est affleurante que lorsqu'elle est sous couverture alluviale. Par ailleurs, la pluviométrie peut conduire à une augmentation des concentrations en nitrates par le lessivage de zones non saturées situées entre la surface du sol et le toit de la nappe. Concernant les produits phytosanitaires, on décèle dans les eaux de la plupart des ouvrages, en plus des molécules actuellement employées, certaines molécules interdites depuis plus de 10 ans comme l'atrazine. Si ces dernières ne sont effectivement plus utilisées, cela traduit l'existence de stocks importants dans le sous sol, en particulier dans les secteurs où les zones non saturées sont épaisses et dont les matériaux sont peu perméables. Il est donc nécessaire de prendre en compte la notion de stockage, de durée de dégradation et de rémanence dans la gestion et l'utilisation des produits actuellement présents sur le marché.

##### → Quelle réponse donner ?

En plus de l'encadrement réglementaire des apports azotés sur les zones classées Zone Vulnérable Nitrates, de nombreux programmes d'actions mis en place depuis plusieurs dizaines d'années (Just'azote, Bio et Eau et Agr'eau 26 par exemple) ont permis de contenir l'évolution à la hausse ou d'abaisser localement les teneurs dans les eaux souterraines des nitrates et des produits phytosanitaires.

Sur les secteurs de production d'eau potable les plus impactés, le classement des captages comme prioritaires a abouti/aboutira à la mise en place de programmes d'actions sur leurs aires d'alimentation. Toutefois, malgré les efforts déjà engagés, en particulier par le monde agricole, l'état qualitatif des eaux reste médiocre, avec des couches aquifères impactées à des niveaux de plus en plus profonds. L'adaptation des pratiques agricoles reste ainsi nécessaire, notamment:

- Pour limiter les pollutions de la nappe par les herbicides, en agissant à deux niveaux :
  - Réduire l'utilisation d'herbicides sur la production dominante (arboriculture), tout en accompagnant le développement d'autres pratiques de lutte (désherbage mécanique par exemple) ; permettre le développement de l'agriculture biologique en grandes cultures et en arboriculture, notamment sur les zones les plus impactées et fragiles ;
  - Réduire les transferts vers la nappe : couverture des sols, prise en compte des contraintes naturelles locales (nature des sols et du réservoir, profondeur et vulnérabilité de la nappe).
- Pour limiter la pollution des nappes par les nitrates :
  - Garantir et accompagner les exploitants agricoles dans l'application de la réglementation, voire aller vers des pratiques de gestion des effluents au-delà des normes réglementaires ;
  - Aller vers la limitation des apports en azote (systèmes moins consommateurs, etc.) et la réduction du lessivage (développement de la couverture des sols, cultures associées, amélioration de la structure des sols, bandes enherbées le long des cours d'eau, etc.)

L'adaptation des pratiques agricoles à l'échelle du territoire du SAGE amène à considérer la question du projet agricole du territoire abordée dans l'enjeu Gouvernance et financements.

## Enjeu complémentaire

### Les pollutions liées aux substances émergentes

Des pollutions nouvelles sont observées sur les ressources en eau du territoire (nouvelles molécules utilisées en agriculture, résidus médicamenteux, nanoparticules, effet cocktail entre les molécules, etc.). L'enjeu est ici d'anticiper leurs impacts, les prévenir et assurer un suivi spécifique de ces pollutions, tout en les corrélant avec l'évolution climatique et des pratiques agricoles. Pour ce faire, cet enjeu nécessitera la mise en place d'un suivi en lien avec l'observatoire des aquifères abordée dans l'enjeu Connaissance.

### Lutter contre les pollutions : l'avis des Commissions territoriales

La lutte contre les pollutions est **un enjeu important** pour l'ensemble des participants aux **trois commissions territoriales**.

Une prise en compte effective de toutes les sources de pollutions est une priorité pour les trois commissions territoriales, tous les secteurs d'activité ayant une responsabilité dans la préservation de la qualité de la ressource en eau. Sur les territoires de la Drôme des Collines et de la Plaine de Valence, les forages domestiques sont à nouveau pointés comme une des principales sources de pollutions potentielles. Sur le Sud-Grésivaudan, l'inquiétude provient d'avantage des rejets issus des stations d'épuration ou des systèmes d'assainissement individuels.

C'est essentiellement sur le territoire de la Plaine de Valence que les pollutions « classiques » d'origine agricole sont un enjeu important. Même si les efforts de maîtrise de la fertilisation ou de réduction d'apports de produits phytosanitaires sont reconnus, l'évolution vers des pratiques moins impactantes doit se poursuivre en particulier sur les périmètres de protection des captages AEP.



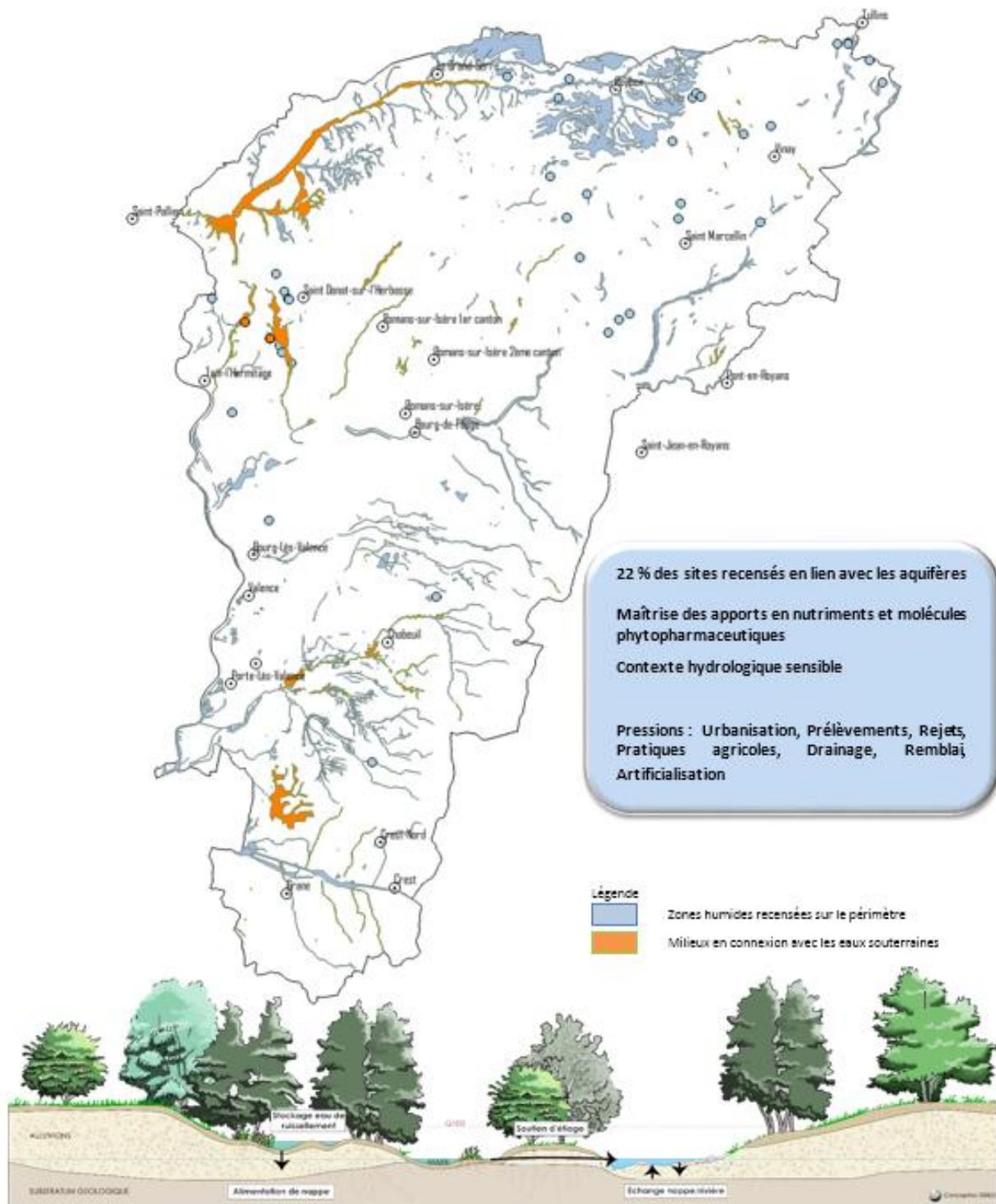
### 3.3. PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES CONNECTES

Suite au constat de la disparition de 50 % des surfaces de zones humides sur le territoire national, les politiques environnementales depuis les années 2000 ont permis une nouvelle dynamique de préservation de ces systèmes. Ces dispositions ont été renforcées dans le SDAGE 2009-2015 et se poursuivent dans le SDAGE 2016-2021.

Sur le territoire du SAGE, seul 0,6 % du territoire a été urbanisé entre 2000 et 2006 (données Corine Land Cover) sans qu'il soit possible de déterminer l'emprise de cette urbanisation sur les zones humides, en raison de l'absence de données de suivis sur ces milieux particuliers. L'état des lieux à partir des inventaires disponibles s'est concentré sur les milieux connectés directement ou indirectement aux aquifères. Les milieux aquatiques en lien étroit avec les aquifères recensées occupent seulement 1,5 % (117 sites) de la surface du territoire du SAGE. Les inventaires sur le territoire sont partiels et anciens, des mises à jour sont en cours sur les sous bassins versants de l'Herbasse et de la Joyeuse-Chalon-Savasse.

L'analyse des données disponibles lors de l'établissement de l'état des lieux indique un état dégradé pour 37 % des sites recensés et 23 % sont en bon état (40 % non documentés). Au-delà des lacunes en connaissance, il est admis que les rôles joués par ces milieux nécessitent leur préservation lorsqu'ils sont en bon état ou leur restauration s'ils sont dégradés.

Le diagnostic et les enjeux portent sur ces milieux connectés, même si, lors des ateliers, l'ensemble des acteurs ont convenu que tous les milieux aquatiques étaient à considérer sur le territoire.



► Figure 11 : Synthèse des enjeux liés aux milieux aquatiques sur les masses d'eau du SAGE

## LA PRESERVATION, LA RESTAURATION ET LA CREATION DE ZONES HUMIDES CONNECTEES AUX EAUX SOUTERRAINES

**Enjeu prioritaire**

### Que dit l'état initial ?

#### → Etat actuel

L'état de conservation des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) connectés aux aquifères est qualifié pour 60 % des sites parmi lesquels seuls 23 % présentent un fonctionnement satisfaisant.

#### → Usages à l'origine de cet état

Les principaux facteurs de dégradations sont les modifications des pratiques agricoles (abandon des pâturages), les aménagements hydrauliques (surtout en rivière – travaux de lutte contre les inondations, les érosions du lit et berges, ..), les opérations d'assèchement, de drainage, voire de remblaiement (extension des terrains agricoles – conséquences des politiques agricoles des années 1980 – ou urbains, irrigation).

### Description de l'enjeu

#### → Pourquoi est-ce un enjeu ?

L'état des milieux humides ordinaires est mal connu, alors que l'effet cumulé de la dégradation de ces milieux à l'échelle d'un bassin versant peut engendrer des conséquences graves, en particulier pour la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Les zones humides sont une composante majeure de la régulation de l'hydrologie d'un cours d'eau (zone tampon en période de crue et/ou soutien d'étiage). L'hydrologie des rivières est parfois fortement conditionnée par les relations d'échanges qu'elles ont avec les eaux souterraines. Les prélèvements (alimentation en eau potable, industrie, irrigation, ...) peuvent venir accentuer les déséquilibres naturels existants sur certains bassins versants.

Les milieux humides utilisent les matières azotées et phosphorées apportées par ruissellement et/ou lessivage superficiels pour le développement de la végétation. Par ailleurs le transit des eaux de ruissellement et/ou lessivage superficiel dans les sols vers les eaux souterraines ou superficielles assure une épuration de la matière organique, des nutriments, de la bactériologie et autres molécules phytopharmaceutiques. Ces milieux contribuent ainsi à épurer les flux hydriques aux interfaces sols/eaux superficielles/eaux souterraines et améliorent la qualité des ressources sollicitées pour divers usages et notamment l'eau potable.

#### → Quelle réponse donner ?

La réglementation impose la préservation de ces milieux ou à défaut la compensation des surfaces détruites, qui soulève très rapidement la question de l'emprise foncière. Divers documents de planification et d'orientation prennent en compte la présence de ces milieux et leur préservation (SCOT, PLU, SDAGE). La transversalité de cet enjeu doit intégrer à la fois les exigences fonctionnelles environnementales et les usages/activités existants sur les sites concernés à l'échelle d'un ensemble hydrographique cohérent.

## Enjeu complémentaire

### Mieux caractériser les déficits en eau

#### Que dit l'état initial ?

L'hydrologie des rivières est parfois fortement conditionnée par les relations d'échanges qu'elles ont avec les eaux souterraines. Ces relations sont d'autant plus importantes à préciser que le territoire est caractérisé par des étiages sévères pouvant conduire à des assecs prolongés (Galaure, Barberolle, etc.).

Les constats de déficit en eau sur certains bassins versants sont admis sur le territoire. Cependant l'état de référence et les causes de ces déficits peuvent être remis en question, selon qu'ont été pris en compte ou pas, les phénomènes naturels d'infiltration ou encore les usages anciens (plusieurs centaines d'années) ou les aménagements récents (ex : canal de la Bourne).

#### Description de l'enjeu

La précision des connaissances sur les causes des déficits en eau constatés aujourd'hui apporte une plus grande pertinence à la définition des actions à mettre en œuvre (par exemple, il devient inutile de mettre en place un soutien d'étiage dans une rivière qui s'infiltrerait naturellement).

Par contre il est important de connaître les effets des sollicitations sur la ressource en eau : évolution des assecs dans le temps et dans l'espace. Les prélèvements (alimentation en eau potable, irrigation, etc.) peuvent venir accentuer les déséquilibres naturels existants sur certains bassins versants.

## Enjeu complémentaire

### Entretien et gestion des milieux aquatiques

#### Que dit l'état initial ?

Les acteurs lors des ateliers thématiques ont fait émerger l'enjeu de la gestion opérationnelle des milieux aquatiques sur tous types de terrains, y compris en propriétés privées, pour que leur préservation et leur restauration ne restent pas un vœu pieux.

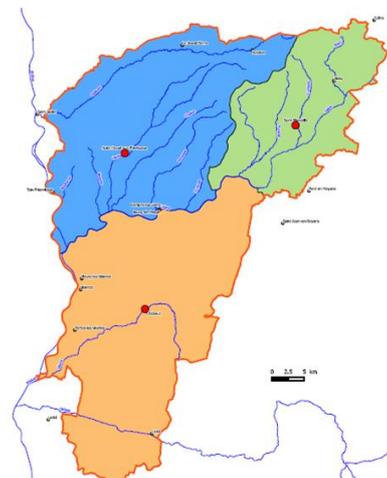
#### Description de l'enjeu

La préservation et l'entretien des milieux aquatiques relevant de l'intérêt collectif, il est entendu que les opérations doivent être prises en charge par le collectif. Il s'agit de mettre en place les outils et leviers permettant les actions nécessaires en terrains privés : autorisations administratives, préemption foncière, etc.

### **Préserver les milieux aquatiques connectés : l'avis des Commissions territoriales**

Les participants aux commissions territoriales ont souligné l'importance de centrer les efforts du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence sur les milieux aquatiques en connexion avec les eaux souterraines, les milieux aquatiques non connectés relevant déjà des missions des syndicats de rivière ou des collectivités à compétence GEMAPI.

La préservation, la restauration et la création de zones humides, ainsi que l'enjeu d'entretien et gestion des cours d'eau et zones humides ont été plébiscités dans la commission Drôme des Collines, ce territoire regroupant une part significative des milieux aquatiques connectés du SAGE. Une inquiétude demeure quant aux impacts potentiels de la destruction de zones humides, non connectées, sur la commune de Roybon (38) dans le cadre d'un projet d'aménagement touristique.



## 4. LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Le territoire du SAGE fait également face à des enjeux concernant l'ensemble des thématiques développées dans le chapitre précédent, et nécessitant d'être abordés sous l'angle global du SAGE. Ces enjeux sont considérés comme des composantes clés d'une gestion collective intégrée réussie des ressources en eau à l'échelle du territoire, abordant au particulier:

- Les enjeux de connaissance ;
- Les enjeux de gouvernance et de financements ;
- Les enjeux d'information et de communication.

## AMELIORER LA CONNAISSANCE

L'état des lieux et l'atelier d'acteurs ont souligné les thématiques pour lesquelles il était souhaitable, voire nécessaire, d'améliorer les connaissances actuelles. Dans certains cas, l'amélioration de la connaissance dépend de la mobilisation des collectivités et des acteurs de l'eau pour assurer la mise en œuvre opérationnelle de certaines obligations réglementaires déjà en place peu ou mal connues. C'est le cas, par exemple, du recensement des dispositifs de prélèvements (puits ou forages) réalisés à des fins d'usage domestique, qui est du ressort des communes, ou encore de la collecte d'information permettant de caractériser la conformité des dispositifs d'assainissement autonome sur le territoire (information relevant des SPANC des communautés de communes ou communauté d'agglomération). C'est également le cas de la mise à jour des connaissances concernant les prélèvements industriels qui peut s'effectuer dans le cadre de la procédure d'établissement des redevances de l'Agence de l'Eau. Dans d'autres cas, un suivi complémentaire (suivi piézométrique, analyse de la qualité des eaux) de l'état des nappes souterraines pourra s'avérer nécessaire pour obtenir des cartes piézométriques pertinentes complètes sur le territoire, précisant en particulier le sens d'écoulement de la molasse et sa piézométrie différentielle, ainsi que son évolution dans le temps (au cours d'une année, d'une année à l'autre). Enfin, des études spécifiques devront être menées pour compléter les connaissances concernant le fonctionnement des aquifères, les interactions entre les différents flux de la molasse, les échanges entre aquifères et entre les eaux superficielles et souterraines, ou le rôle et la valeur socio-économique de l'eau dans certains usages, comme l'usage agricole par exemple.

### Enjeu prioritaire

#### Observatoire (qualité et quantité) des aquifères

De nombreuses données sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques existent aujourd'hui sur le territoire. Ces données sont fragmentées et difficilement accessibles. L'enjeu est de disposer d'un observatoire de la qualité et de la quantité des aquifères (suivi des débits dans les zones d'émergence de la nappe, instrumentation, utilisation des puits et forages existants...) permettant de:

- Mettre à jour l'état initial ;
- Suivre l'évolution qualitative et quantitative à moyen terme, y compris au regard des évolutions du climat ;
- Appuyer la mise en place d'une gestion optimisée en particulier période de crise (en période d'étiage) ;
- Evaluer ex-post l'efficacité des actions proposées, et les adapter en conséquence.

Cet observatoire devra prendre en compte les données existantes (et les exploiter), notamment celles issues du suivi qualitatif et quantitatif des captages AEP.

Il sera complété par la connaissance des prélèvements en aquifère.

Pour élaborer et mettre en œuvre une politique efficace de la gestion des ressources en eau, la connaissance de la situation actuelle des prélèvements dans les aquifères souterrains à l'échelle du territoire du SAGE est primordiale.

Une telle connaissance nécessitera la réalisation d'un inventaire et d'une cartographie des prélèvements de tous les usages, y compris les ouvrages à usage domestique ou industriel qui sont aujourd'hui les moins bien connus.

**Exhaustivité & homogénéisation des données sur les zones humides**

L'état des lieux a mis en évidence un manque de connaissance à la fois qualitatif et quantitatif sur plusieurs aspects, dont la relation entre les eaux superficielles et les zones humides

La caractérisation de l'état de conservation d'un milieu tient à la fois de la présence des habitats et espèces typiques à ces milieux, de l'absence d'espèces exotiques et/ou envahissantes et de la qualité des fonctions assurées par le milieu.

Les éléments et niveau de détail renseignés sur les fiches descriptives des sites sont très hétérogènes et rendent difficile une analyse permettant un état des lieux et un diagnostic consolidé.

Les acteurs lors des ateliers thématiques ont relevé la nécessité de disposer de données exhaustives et homogènes partagées et facilement accessibles.

Cela afin de pouvoir étudier tout projet d'aménagement en toute connaissance de cause.

**Enjeux complémentaires****Intégrer la dimension économique dans les actions de gestion de l'eau**

Des solutions techniques sont proposées pour les différents secteurs et usages de l'eau pour réduire les pressions sur les milieux aquatiques. La faisabilité de ces options demande cependant de comprendre le rôle des ressources en eau dans les activités prélevant ou imposant des pressions polluantes sur les milieux, et les impacts socio-économiques qui résulteraient de l'adaptation de l'activité, de ses pratiques ou de ses processus (coûts directs et indirects, bénéfiques, impacts sur l'emploi...) que ce soit pour l'acteur concerné, les filières socio-économiques associées ou plus généralement pour le développement socio-économique du territoire. Pour l'usage agricole, par exemple, une telle analyse pourrait prendre en compte en particulier les différentes ressources en eau mobilisées ou mobilisables pour l'irrigation, dans la recherche d'un optimum dans l'allocation et l'usage de l'eau.

**Partage et acceptation par tous les acteurs des diagnostics réalisés**

Le SAGE comporte à la fois les instances de discussion et des moyens d'information et de communication des résultats des différentes études et diagnostics réalisés à son échelle ou à tout autre échelle infra-territoriale, que ce soit en lien direct avec la gestion des ressources en eau ou sur des thématiques pouvant impacter celle-ci. Il semble essentiel d'assurer le partage de ces différents diagnostics et d'assurer leur diffusion auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

**Qualité – Phytosanitaires, azote et nitrates**

Le transfert et la dégradation des molécules entrant dans la composition des produits phytosanitaires est un phénomène complexe, tel que l'illustre la présence aujourd'hui dans les cours d'eau et nappes de nombreuses molécules interdites en France depuis de nombreuses années. Il s'agit d'améliorer les connaissances sur cette question dans le contexte local du territoire du SAGE.

Les études relatives à l'azote lessivé des sols qui sont disponibles sur le territoire ne peuvent être extrapolées à l'échelle du SAGE, l'azote lessivé dépendant des caractéristiques des sols et des pratiques agricoles (- y compris en bio). Malgré une évolution des pratiques agricoles qui conduit à limiter les apports en azote, les teneurs en nitrates dans les ressources en eau souterraines n'évoluent pas en conséquence : suite à la baisse significative des concentrations dans les années 2000, les concentrations sont reparties à la hausse depuis quelques années. La recherche de réponses à apporter localement nécessitera de préciser et d'adapter les besoins azotés aux cultures en tenant compte au mieux des contextes locaux (nature des sols, positions des nappes, etc.).

### Appui à la caractérisation, au diagnostic et à la formulation de recommandations à l'échelle du SAGE

Plusieurs études ont été proposées dans le cadre de l'état initial du SAGE afin d'améliorer la compréhension de la situation actuelle et des processus biophysiques et socio-économiques, en particulier:

- Etude des échanges entre aquifères et entre les différentes strates de la molasse en réalisant des diagraphies « LOG NITRATES ».
- Elaboration de cartes piézométriques précises dans les secteurs stratégiques et dans les zones de recharge
- Définition de la vulnérabilité intrinsèque des aquifères à l'échelle du territoire du SAGE
- Diagnostic des ouvrages à usage AEP et ceux présentant une qualité dégradée notamment pour les ouvrages captant la molasse.
- Mise en place de sites tests avec des suivis qualitatifs et quantitatifs en semi continu pour évaluer les échanges entre masses d'eau en fonction de régimes hydrologiques variables.
- Etude sur la valeur de l'eau d'irrigation et le rôle de l'eau d'irrigation dans la performance socio-économique et environnementale des exploitations agricoles du territoire
- Etude du potentiel de substitution de ressources en eau à partir des eaux souterraines (de ESUP à ESO)
- Analyse des relations entre fonctionnement des nappes et zones humides (y compris cartographie des zones humides connectées aux nappes d'eau souterraines)

### Améliorer la connaissance : l'avis des Commissions territoriales

La mise en place d'un observatoire de l'eau sur le territoire est une priorité pour l'ensemble des participants aux commissions territoriales, que ce soit pour centraliser les données déjà disponibles (priorité des acteurs drômois de la Drôme des collines et de la Plaine de Valence) ou pour améliorer la connaissance de la qualité et de la disponibilité des ressources et des relations entre les nappes (acteurs isérois de la commission Sud-Grésivaudan).

Mieux connaître les impacts des produits fertilisants et phytosanitaires est également une nécessité, en particulier pour le secteur de la Drôme des collines.

Enfin, l'amélioration de la connaissance des impacts économiques des modifications des usages de l'eau est un enjeu clé pour les acteurs des secteurs Drôme des collines et Sud-Grésivaudan, soulignant la nécessité de prendre en compte les études économiques déjà réalisées (lors des Etudes Volumes Prélevables en particulier) et de renforcer cette connaissance pour vérifier la viabilité économique des actions qui seront préconisées ultérieurement par le SAGE.



## Enjeux prioritaires

### Cohérence des démarches menées à différentes échelles

Les collectivités et les territoires connaissent aujourd'hui des bouleversements importants en particulier avec la prise de la compétence GEMAPI dès 2018 et le transfert des compétences AEP et assainissement au plus tard en 2020 à l'échelle intercommunale. Dans ce contexte, la CLE du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence devra jouer son rôle de parlement local de l'eau et d'ensemblier de plateforme d'acteurs, accompagnant les collectivités réorganisées dans leurs choix et projets liés à la gestion des services de l'eau (y compris gestion des eaux pluviales) et à la protection des milieux aquatiques, ainsi qu'à l'intégration réussie de la politique de l'eau dans l'urbanisme, l'aménagement et le développement du territoire.

En ce qui concerne la qualité des eaux, de nombreuses initiatives (par exemple, des démarches de protection des BAC des captages prioritaires associant un ou des distributeurs d'eau et les agriculteurs d'un petit territoire) sont aujourd'hui en cours au sein du territoire. Partager ces expériences à l'échelle du territoire du SAGE, capitaliser les expériences de chacun et élargir certaines de ces approches à des échelles plus larges permettant de répondre aux enjeux qualitatifs du SAGE, pourrait demander des **mécanismes complémentaires d'échange et de coordination** à son échelle, tout en continuant de favoriser l'émergence et la mise en œuvre des dynamiques locales.

A une échelle plus large, les rôles de la Molasse comme, d'une part, une ressource stratégique pour l'AEP et, d'autre part, comme ressource alternative de substitution à des prélèvements dans les eaux de surfaces en déséquilibre, demandera l'émergence d'une réflexion sur une stratégie globale de gestion quantitative de l'eau (intégrant les possibilités de reconquête de la qualité de l'eau de certains sites). L'échelle territoriale de cette réflexion pourrait aller au-delà du périmètre du SAGE. **Une gouvernance spécifique concernant la gestion quantitative de l'eau à une échelle supra-SAGE est à définir.** Elle devra associer les acteurs des procédures de gestion de l'eau (PGRE, SAGE...) dont les ressources en eau sont connectées aux ressources en eau du SAGE, que ce soit d'un point de vue hydrologique ou d'un point de vue socio-économique quand différentes ressources en eau sont utilisées conjointement (et optimisées) par des usages de l'eau.

### Portage du SAGE dans la durée

Au regard de la législation actuelle, la maîtrise d'ouvrage d'un SAGE (au sens des études, de l'animation de la CLE et de la structure porteuse) peut être effectuée par un Département au titre de sa compétence d'animation et de concertation dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (article L211-7, alinea 12).

A compter de 2020, l'animation de la CLE, le portage du SAGE et le suivi des études pourront être délégués à une collectivité territoriale regroupant au moins les deux tiers des communes situées dans le périmètre du SAGE (article R.212-33), ce qui est le cas du Département de la Drôme pour le SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence.

En revanche, dès 2020 le Département ne pourra pas porter la maîtrise d'ouvrage de réalisation de travaux, qui entreront dans le champ de la compétence GEMAPI et relèveront donc des collectivités en charge de celle-ci.

Cet enjeu est prioritaire car il pose la question de la **pérennisation de la politique du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence** et de ses moyens d'accompagnement (en particulier l'observatoire des aquifères) et de son évaluation pour une vision à l'échelle du SAGE. Cela demande une veille particulière au vu des évolutions fréquentes de la réglementation.

**Gestion à long terme pour réduire les dépenses**

De nombreuses collectivités font face aujourd'hui à une réduction des financements publics alloués à la gestion et la protection des services de l'eau, des ressources en eau et des milieux aquatiques – et ce dans un contexte où les obligations et responsabilités des collectivités augmentent (à travers la GEMAPI mais aussi en matière d'obligations réglementaires dans les domaines de l'eau et de l'assainissement) ainsi que la diversité des interventions dans le domaine de l'eau (qualité, quantité, morphologie et état écologique des cours d'eau, restauration des zones humides, risques...). Le financement de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques représente ainsi un enjeu important, l'atteinte des ambitions que se fixera la CLE pouvant nécessiter une **utilisation coût-efficace des ressources financières disponibles**, avec en particulier l'identification systématique de projets ou d'actions permettant d'améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et conduisant aux impacts attendus les plus importants par euro investi. Traiter les problèmes à la source pourrait ainsi représenter une priorité par rapport à des actions curatives le plus souvent plus onéreuses.

**Organisation des compétences eau sur le territoire du SAGE**

La loi MAPTAM et la loi NOTRe amènent les collectivités à redéfinir leurs compétences : les compétences eau, et notamment la compétence GEMAPI, seront ainsi gérées à de nouvelles échelles, qui ne sont souvent pas des échelles hydrographiques ou hydrogéologiques. Le territoire du SAGE Bas-Dauphiné et plaine de Valence ne fait pas exception, et la prise en main de ces compétences devient un enjeu d'actualité, ainsi que l'appropriation de la démarche SAGE par ces nouveaux porteurs.

**Coordination des politiques de l'eau et d'aménagement du territoire**

En application de l'article L111-1-1 du Code de l'urbanisme, les SCoT doivent être compatibles avec les SAGE recoupant leur périmètre. Ainsi, les SCoT validés doivent être mis en compatibilité avec le SAGE approuvé dans un délai de 5 ans. Pour rappel, les SCoT approuvés s'imposent localement aux PLU des communes et définissent la politique d'urbanisme d'un territoire.

Le territoire du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence recoupe les périmètres de trois SCoT approuvés (le SCoT du Grand Rovaltain, le SCoT Région Urbaine de Grenoble et le SCoT Rives du Rhône). Un SCoT est également en projet sur le Val de Drôme. Au-delà de l'aspect réglementaire, l'intégration de ces différentes politiques d'urbanisme à l'échelle du SAGE représente un enjeu de gouvernance important pour celui-ci.

**Financement de la préservation de la ressource : qui ?**

Cet enjeu recouvre la question du financement des actions à venir dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et la pérennisation des actions en cours engagées localement.

Elle sera également développée dans le cadre de l'étude pour l'identification et la préservation des ressources stratégiques pour l'eau potable, lancée en 2016 en mettant en exergue le caractère local des mesures de protection à prendre pour protéger les eaux souterraines (contraintes sur l'urbanisme, les activités économiques, à l'échelle communale ou de la parcelle par exemple) et le caractère plus global d'une ressource stratégique (par définition une ressource d'intérêt départemental ou régional).

**Diversité des financements de l'eau**

Le financement des actions préconisées par le SAGE implique une recherche de financements complémentaires pour des actions jugées innovantes (ex : financement d'intervention par des ressources financières issues d'obligations de compensation d'acteurs économiques et de collectivités), l'adaptation d'instruments économiques existants (ex : augmentation du prix des services de l'eau), ou l'établissement de nouveaux instruments économiques (ex : paiements pour services rendus). Augmenter la facture d'eau des ménages et des usagers des services d'eau potable et d'assainissement ne pourra se faire qu'en prenant en compte les impacts sociaux de telles augmentations en particulier pour les ménages les plus défavorisés, ainsi que l'acceptabilité de telles augmentations par les usagers concernés.

### Projet agricole de territoire

Les enjeux de gestion quantitative et qualitative de l'eau sont, sur le territoire du SAGE, pleinement liés à l'activité agricole : celle-ci représente 73% des prélèvements (dont 83% se font dans les eaux de surface) et est à l'origine de pressions sur la ressource (effluents des élevages hors-sol, usage d'intrants et de pesticides importants pour certaines cultures). Si aujourd'hui, l'état quantitatif des eaux souterraines du SAGE Molasse est globalement bon, des prélèvements localisés importants dans la Molasse profonde peuvent conduire à une diminution du débit des cours d'eau durant l'étiage et à une dégradation de la qualité des eaux de la Molasse par les nappes alluviales. Par ailleurs, la Molasse et les alluvions de la plaine de Valence sont dans un état qualitatif médiocre, du fait de contaminations par les nitrates (plaine) et les pesticides (collines molassiques).

Le soutien à certaines productions, modes de production, pratiques, peut donc jouer un rôle clé dans la préservation de la qualité et la gestion quantitative de l'eau ; ainsi, le développement de productions/cultures économes en eau peut contribuer à réduire la demande en eau d'irrigation, donc la pression en termes de prélèvements, tandis que le développement de certains modes de production et pratiques peut permettre de diminuer l'usage d'intrants. De nombreuses démarches sont déjà à l'œuvre sur le territoire du SAGE ou à proximité en termes d'évolution des modèles agricoles, avec le développement de l'agriculture biologique, des circuits courts, des projets alimentaires de territoires etc. Ces dynamiques peuvent constituer des opportunités pour le développement de nouveaux systèmes répondant aux objectifs de préservation de la ressource : par exemple, s'appuyer sur des filières dynamiques (longues ou courtes) pour soutenir le développement de l'agriculture biologique ou de productions économes en eau ou en intrants est un levier à mobiliser. La construction d'un projet agricole de territoire permettrait de soutenir le développement de certains systèmes et modèles, en cohérence et en s'appuyant sur d'autres démarches, comme les projets alimentaires territoriaux, et en intégrant différents enjeux liés à l'agriculture, dont l'eau.

Cet enjeu renvoie au « rôle de l'irrigation dans le projet de territoire » développé dans le volet gestion quantitative qui complète cette fiche.

### Coordination des acteurs par usages (AEP, irrigation, etc.)

- **Usage eau potable**

Comme évoqué plus haut, les structures de gestion de l'AEP vont connaître à horizon 2020 une profonde restructuration, avec la dissolution des syndicats existants et le transfert de la compétence à l'échelle des communautés de communes et d'agglomération. Les incertitudes quant à la gouvernance future de l'AEP ont un impact sur les décisions de gestion actuelles, car les regroupements futurs peuvent justifier des investissements à moyen ou long terme, ou encore conditionner des stratégies d'approvisionnement et de sécurisation.

- **Usage agricole**

Sur le territoire du SAGE, 84% des prélèvements sont réalisés par des structures collectives et 16% par des ouvrages individuels. La gouvernance de l'irrigation a évolué dans les dernières années : dans la Drôme, 18 syndicats (irrigation collective) se sont regroupés au sein du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID). Le SID et les ASA drômoises indépendantes forment le SYGRED, organe de représentation des irrigants, interlocuteur des partenaires de la gestion de l'eau, structure de concertation et porteur de l'Organisme Unique, chargé de gérer les quotas destinés à l'irrigation à l'avenir. L'Association des Irrigants Individuels est un partenaire privilégié. L'Isère compte des ASA et la Chambre coordonne l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements à usage agricole, ce qui en fait le mandataire pour tous les irrigants de la gestion des volumes globaux d'irrigation. Face aux enjeux de maîtrise des volumes prélevés, les acteurs de l'irrigation se voient confrontés à plusieurs questions :

- répartition des volumes entre irrigants, notamment allocation aux nouveaux arrivants, harmonisation des règles entre syndicats ?
- origine des prélèvements (eaux superficielles, souterraines, transferts..) et stockage
- optimisation de la distribution

La gouvernance de l'eau agricole doit permettre de répondre à ces enjeux, en considérant les différents acteurs et territoires qui la composent, et en lien avec la gouvernance de l'eau à l'échelle du SAGE.

## **Assurer une gouvernance efficace : l'avis des Commissions territoriales**

Assurer la cohérence des démarches menées à différentes échelles est un enjeu important pour l'ensemble des commissions territoriales, notamment vis-à-vis des démarches menées sur les eaux superficielles, les SCoT et les autres démarches visant à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Les acteurs insistent sur la nécessité d'une meilleure coordination des démarches et la nécessaire implication des communautés de communes et d'agglomération, ainsi que le rôle de convergence que doit jouer le SAGE pour en améliorer la lisibilité.

Les trois commissions territoriales, et en particulier celle de la Plaine de Valence, souligne l'importance d'un réel projet agricole de territoire. Inscrire les actions de gestion de l'eau et des pratiques agricoles dans un projet cohérent de développement territorial permettrait de prendre en compte et potentiellement compenser les efforts réalisés, et d'assurer que le territoire puisse conserver et mettre en valeur au mieux sa vocation agricole.

Enfin, les commissions du Sud-Grésivaudan et de la Drôme des collines ont souligné l'importance du financement des mesures du SAGE. Certains acteurs de la Drôme des collines s'inquiètent notamment du financement des actions qui seront menées suite à l'étude sur les ressources stratégiques pour l'eau potable lancée par le SAGE en 2016.



## INFORMER ET COMMUNIQUER AUPRES DE TOUS LES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

### Enjeu prioritaire

#### Faire davantage connaître les thématiques EAU sur le territoire du SAGE

La thématique eau est globalement peu médiatisée, et le SAGE Molasse est une démarche encore peu connue. La thématique et la démarche en œuvre doivent faire l'objet d'une appropriation plus importante de la part des acteurs, et surtout du grand public, car elle est la première étape de la sensibilisation et la responsabilisation des personnes vis-à-vis des enjeux traités par le SAGE. Par ailleurs, l'appropriation des thématiques du SAGE par les acteurs locaux reste la meilleure garantie de sa mise en œuvre future. La sensibilisation à ses problématiques est donc à travailler en amont de son approbation, afin d'en assurer une mise en œuvre optimale.

Cette appropriation passe tout d'abord par la **visibilité de la thématique eau et de la démarche SAGE**. La communication du SAGE doit également permettre d'appuyer et relayer l'action et la lisibilité des démarches menées localement (contrats de rivière, captages prioritaires...). Cela pourrait consister à mettre en place des canaux de communications centralisés au niveau du SAGE : lettre du SAGE traitant des actualités de l'ensemble des démarches eau sur le bassin ; site internet renvoyant sur les liens des diverses structures et acteurs portant des démarches à différents niveaux, par thématique (ex : Communauté d'agglomération Valence Romans, Contrat de rivière, Agribiodrôme, etc.); convier la presse locale aux réunions de concertation et diffuser des communiqués de presse, utiliser les journaux communaux comme relais d'information, etc.

L'appropriation passe également par la compréhension de ces différents enjeux par un large panel d'acteurs et d'habitants. En effet, les différentes étapes d'élaboration et de présentation des données collectées pour établir l'état des lieux du SAGE Molasse soulignent la nécessité de « **faire comprendre** » **le fonctionnement hydrologique des nappes souterraines et des écosystèmes associés**, ainsi que les principales pressions qu'exercent (directement ou indirectement) les usages de l'eau sur les ressources en eau du territoire. « Faire comprendre » est un exercice d'autant plus délicat : **(1) qu'il concerne une ressource en eau invisible** dont le fonctionnement peut changer selon les périodes de l'année au regard de la pluviométrie et des prélèvements de différents usages de l'eau ; **(2) qu'il doit cibler une grande diversité de secteurs et usages** de l'eau dont chacun ne connaît généralement qu'une petite partie du fonctionnement intégrée écosystèmes-ressources-usages. La thématique des eaux souterraines se prête volontiers à la vulgarisation scientifique et éveille facilement la curiosité des personnes. L'opportunité de cette curiosité spontanée est à saisir pour mettre en lumière la thématique eau dans sa globalité, d'autant plus la que caution scientifique permet de donner du poids aux objectifs formulés par le futur SAGE.

#### Le contenu positif des messages

### Enjeux complémentaires

Les acteurs du SAGE ont fait le constat en atelier que les messages actuellement communiqués dans le cadre de la gestion de l'eau sont souvent axés sur les constats de problèmes, et rarement sur les solutions qu'on pourrait y apporter (par exemple comment changer de pratiques, de comportements, etc.) Les constats de problèmes doivent être cantonnés à l'étape du diagnostic partagé (cf enjeux de connaissance), sur lequel les acteurs pourront s'appuyer pour trouver des solutions dans un esprit de co-construction plutôt que d'opposition et dans l'optique de rechercher des solutions.

Pour cela, la formulation des messages communicants doit observer quelques principes :

- Eviter la rhétorique de stigmatisation d'un acteur ou d'un usage. Donner régulièrement un espace de visibilité directe à des acteurs variés du territoire sous la forme de témoignages (encadrés zooms au sein d'une communication écrite du SAGE par exemple), d'interventions lors de réunions, etc., en veillant à maintenir un équilibre entre les thématiques mises en avant.
- Prêter attention au vocabulaire employé : décrire les dispositions ou orientations d'une manière opérationnelle, en utilisant des verbes d'actions
- Faire référence aux objectifs du SAGE

### Moyens alloués à l'information et communication

Les acteurs du territoire font le constat qu'il y a actuellement peu de moyens consacrés aux aspects information et communication sur les thématiques touchant à l'eau. Selon les thématiques, les aides de l'Agence de l'eau pour la sensibilisation et la communication peuvent s'élever à 80% de financement. Par exemple, en 2016, le Syndicat mixte de la rivière Drôme a été financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau sur l'opération « Communication 2016 du SAGE Drôme », consistant à la publication et la diffusion d'outils de communication (2 guides techniques et opérationnels à destination du monde agricole sur la préservation de la ressource d'une part, et des élus et propriétaires sur la préservation des zones humides d'autre part, un guide de promotion des bonnes pratiques en lien avec les préconisations du SAGE à destination du grand public avec l'intervention d'une équipe de service civique assurant sa diffusion, 2 lettres d'information et l'intervention).

### Cohérence des messages

L'information sur l'eau relève actuellement d'une multiplicité de sources, qu'il conviendrait de mettre en cohérence et de simplifier. La cohérence des messages doit être le reflet de la cohérence de la politique menée à l'échelle des aquifères concernés par le SAGE et du territoire associé. En cela, cet enjeu renvoie à l'enjeu transversal de gouvernance impliquant la cohérence des démarches menées par différents acteurs et à différentes échelles, et à la nécessité d'y associer une information et communication, pouvant notamment passer par le SAGE.

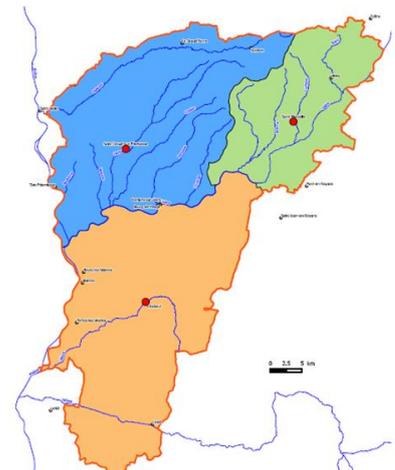
### Sensibilisation et pédagogie sur les zones humides

Les milieux humides, leur fonctionnement et les services qu'ils fournissent, sont peu connus et souvent en propriétés privées. L'altération d'une zone humide peut être due à une méconnaissance de ces milieux et de l'importance de leur rôle dans les équilibres qualitatifs et/ou quantitatifs globaux à l'échelle du bassin versant en particulier. Informer les habitants, propriétaires fonciers, usagers de l'espace et collectivités sur cette thématique devra aborder la question des critères de reconnaissance d'une zone humide, ses rôles et ses fonctions environnementales, économiques et sociétales.

### Informer et communiquer : l'avis des Commissions territoriales

Mieux faire connaître les thématiques eau sur le territoire du SAGE est un enjeu partagé par les trois commissions territoriales, cet enjeu étant intimement lié aux moyens (financiers et humains) alloués à l'information et la communication. Les participants soulignent l'importance d'une communication positive autour des questions de l'eau, en particulier en ce qui concerne les pratiques agricoles qui restent mal comprises (Drôme des collines) ou les atours de l'agriculture locale (Plaine de Valence).

Les trois commissions territoriales reconnaissent l'enjeu de sensibilisation et de pédagogie sur le fonctionnement et les rôles des zones humides. La sensibilisation aux économies d'eau pourrait également demander des efforts particuliers (commission Drôme des collines).



## 5. EN RESUME

L'élaboration du diagnostic du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence a permis, par le travail bibliographique et la concertation des acteurs, d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de gestion des eaux souterraines du territoire afin de garantir des ressources en eau potable durable pour les populations tout en assurant les autres usages.

Ainsi, la **lutte contre les pollutions** est l'un des enjeux majeurs du SAGE, au regard de la fragilité et des dégradations locales de la qualité des aquifères de la molasse miocène et des alluvions, essentiellement par les apports d'azote et les produits phytosanitaires, et de la nécessité de garantir une ressource de qualité pour l'usage AEP.

Les efforts à mener nécessiteront la mobilisation de tous, en particulier **de la profession agricole**, étant reconnus **les efforts déjà consentis et les contraintes économiques des exploitants**. Les solutions s'élaboreront dans le cadre d'un **projet agricole de territoire** intégrant gestion de l'eau et évolution de l'agriculture locale.

L'enjeu de **gouvernance des collectivités** est également identifié comme prioritaire, y compris pour assurer l'émergence du projet agricole de territoire et la montée en puissance de la mobilisation des professionnels agricoles. Dans cette optique, la coordination de tous les acteurs est un pré-requis à une gestion de l'eau efficace valorisant au mieux le potentiel du territoire, nécessitant en particulier des partenariats entre les acteurs des collectivités à différentes échelles territoriales (Départements, EPCI tels l'agglomération de Valence, syndicats d'eau potable et d'irrigation, etc.).

Les enjeux liés aux **forages domestiques** sont importants, notamment sur la partie drômoise du SAGE, combinant : un **manque de données disponibles** concernant leur nombre et leur importance ; les **risques de contamination** des aquifères qu'ils induisent ; et des **incertitudes fortes de leurs impacts cumulés** sur la disponibilité à long terme de la ressource en eau.

Plus globalement, l'**organisation des prélèvements futurs** est un enjeu fondamental du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence. Il fait écho à la nécessité de **mieux connaître les ressources disponibles sur l'aquifère molasse et les ressources alternatives ou à reconquérir**, ainsi qu'à des **enjeux de gouvernance** dans le contexte actuel de transferts de compétences et de restructuration des collectivités.

Enfin, l'enjeu de **sensibilisation** au sens large sur l'ensemble des enjeux clés de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE est partagé par tous, au regard en particulier de la dimension « invisible » des eaux souterraines. Ainsi, les impacts des forages individuels et l'obligation de déclaration, les économies d'eau et le rôle des zones humides sont les principaux axes sur lesquels le SAGE devra mener des actions de communication, y compris envers le grand public.

Le tableau ci-dessous résume les principaux enjeux de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques identifiés pour le SAGE Bas-Dauphiné et Plaine de Valence :

Légende :

Echelle du SAGE	Echelle des commissions territoriales
Enjeux prioritaires	Enjeux prioritaires
Enjeux complémentaires	Enjeux complémentaires

► Tableau 3 : Vision globale des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE Bas-Dauphiné et Plaine de Valence

	Enjeux	Sous-enjeux	Principaux acteurs de l'eau concernés	Echelle territoriale concernée	Niveau d'importance de l'enjeu localement		
					Drôme des collines	Sud-Grésivaudan	Plaine de Valence
Enjeux thématiques	Préserver l'équilibre quantitatif, préparer et garantir les développements futurs du territoire	La sécurisation de l'AEP	Porteurs actuels et futurs de la compétence AEP (syndicats, communautés de communes, communes)	Le territoire du SAGE et éventuellement des territoires voisins			
		L'identification des ressources disponibles sur la molasse et le potentiel des ressources alternatives	Porteurs actuels et futurs de la compétence AEP (syndicats, communautés de communes, communes)	Le territoire du SAGE et éventuellement des territoires voisins			
		Forages individuels : évaluation de l'impact et maîtrise si besoin	Communes, services de l'Etat	Le territoire du SAGE			
		L'intégration et l'évolution de l'irrigation dans les projets de territoire	Monde agricole	Le territoire du SAGE			
		Les économies d'eau pour tous les usages	Porteurs de la compétence AEP et consommateurs, syndicats d'irrigation et exploitants, industries, collectivités, etc.	Le territoire du SAGE			
	Lutter contre les pollutions	La prise en compte de toutes les sources de pollutions	Le monde agricole, les industries, les porteurs de la compétence assainissement, les transports, le tourisme, etc.	Le territoire du SAGE			
		Les pollutions « classiques » d'origine agricole	Le monde agricole	Déclinaisons selon les petites régions agricoles			
		Les pollutions liées aux substances émergentes	Le monde agricole, les industries, les porteurs des compétences assainissement et AEP	Le territoire du SAGE, déclinaisons locales			

	Enjeux	Sous-enjeux	Principaux acteurs de l'eau concernés	Echelle territoriale concernée	Niveau d'importance de l'enjeu localement		
					Drôme des collines	Sud-Grésivaudan	Plaine de Valence
	Préserver les milieux aquatiques connectés	<b>La préservation, la restauration et la création de zones humides connectées avec les eaux souterraines</b>	Collectivités porteuses de la compétence, porteurs de projets d'aménagement	Le territoire du SAGE			
		Meilleure caractérisation des déficits en eaux superficielles (naturels/artificiels, anciens/récents, etc.)	Porteurs de la compétence rivières, gestionnaires des ressources en eau	Le territoire du SAGE			
		Entretien et gestion des cours d'eau et zones humides	Porteurs de la compétence rivières	Le territoire du SAGE			
Enjeux transversaux	Améliorer les connaissances	<b>Observatoire (qualité et quantité) des aquifères</b>	La CLE	Le territoire du SAGE			
		Intégrer la dimension économique dans les actions de gestion de l'eau	La CLE	Le territoire du SAGE			
		Partage et acceptation par tous les acteurs des diagnostics réalisés	La cellule d'animation du SAGE, la CLE	Le territoire du SAGE			
		Qualité – Phytosanitaires, azote et nitrates	Gestionnaires de l'eau, porteurs de la compétence rivières	Le territoire du SAGE			
		Appui à la caractérisation, au diagnostic et à la formulation de recommandations à l'échelle du SAGE	La cellule d'animation du SAGE, la CLE	Le territoire du SAGE, secteurs stratégiques			
	Gouvernance et financements	<b>Cohérence des démarches menées à différentes échelles</b>	La cellule d'animation du SAGE, les porteurs de compétences eau sur le territoire	Toutes les échelles de gestion de compétences eau			
		<b>Portage du SAGE dans la durée</b>	La CLE	Le territoire du SAGE			
		Gestion à long terme pour réduire les dépenses	L'ensemble des gestionnaires et usagers de l'eau sur le territoire du SAGE	Le territoire du SAGE			
		Projet agricole de territoire	Le monde agricole	Le territoire du SAGE			

Enjeux	Sous-enjeux	Principaux acteurs de l'eau concernés	Echelle territoriale concernée	Niveau d'importance de l'enjeu localement		
				Drôme des collines	Sud-Grésivaudan	Plaine de Valence
	Coordination des acteurs par usages (AEP, irrigation, etc.)	Le monde agricole et les autres usagers de l'eau, la CLE	Echelle départementale (OUCG) et territoire du SAGE			
	Organisation des compétences eau sur le territoire du SAGE	L'ensemble des gestionnaires de l'eau sur le territoire du SAGE	Le territoire du SAGE			
	Financement de la préservation de la ressource : qui ?	L'ensemble des gestionnaires et usagers de l'eau sur le territoire du SAGE	Le territoire du SAGE et échelle des financeurs			
	Diversité des financements de l'eau	L'ensemble des gestionnaires et usagers de l'eau sur le territoire du SAGE	Le territoire du SAGE et échelle des financeurs			
<b>Information et communication</b>	<b>Faire davantage connaître les thématiques EAU sur le territoire du SAGE</b>	La cellule d'animation du SAGE, les porteurs de compétences eau sur le territoire	Le territoire du SAGE			
	Le contenu positif des messages	La cellule d'animation du SAGE	Le territoire du SAGE			
	Moyens alloués à l'information et communication	La cellule d'animation du SAGE, les organismes financeurs	Le territoire du SAGE			
	Cohérence des messages	La cellule d'animation du SAGE, les porteurs de compétences eau sur le territoire	Le territoire du SAGE			
	Sensibilisation et pédagogie sur les zones humides	La cellule d'animation du SAGE, les porteurs de compétences milieux aquatiques sur le territoire	Le territoire du SAGE			